

epode

RAPPORT DE PRESENTATION



Partie 1 : Contexte et diagnostic socio-économique

Table des matières

1. Contexte territorial	5	2.2.1.1. Le centre-Bourg.....	31
1.1. Dynamique territoriale.....	6	2.2.1.2. Le Pas-de-l'Échelle : une polarité ex-nihilo et récente.....	32
1.1.1. Contexte géographique.....	6	2.2.1.3. Le développement pavillonnaire	33
1.1.2. Contexte Supra-Communal.....	6	2.2.1.4. Le bâti isolé en zone agricole ou naturelle	34
1.1.2.1. LE SRADDET	6	2.2.1.5. Les secteurs d'activités économiques.....	35
1.1.2.2. LE SCoT	7	2.2.2. Bilan de la consommation foncière	39
Le PLH.....	8	2.2.2.1. Les composantes du territoire	39
2. CADRE D'USAGE	10	2.2.2.2. La consommation d'espaces sur ces dernières années	40
2.1. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE.....	11	2.2.3. Bilan du PLU en vigueur	41
2.1.1. Évolution de la population	11	2.2.3.1. Bilan des zones constructibles	41
2.1.1.1. Pourquoi cette forte croissance depuis les années 2000 ?	12	2.2.3.2. Bilan des OAP	47
2.1.2. Composition de la population et dynamique démographique ..	14	2.2.4. Analyse de densification et de mutation des espaces bâtis	53
2.1.2.1. Une population jeune et active.....	14	2.2.4.1. Études des potentiels fonciers à l'intérieur des enveloppes urbaines - travail nouveau plu	53
2.1.2.2. Une taille des ménages en diminution	16	2.2.5. AFOM	59
2.1.3. Le logement.....	18	2.3. Les équipements	60
2.1.3.1. Évolution et composition du parc de logements	18	2.3.1. Une commune avec une offre d'équipements structurée	60
2.1.3.2. Description du parc de logements	21	2.3.2. L'enseignement & la garde d'enfants : des services à adapter ..	64
2.1.3.3. Analyse des PC depuis l'approbation du SCoT (2021 à août 2023) 25		2.3.2.1. La petite enfance.....	64
2.1.3.4. Zoom sur le prix du foncier : échelle Annemasse Agglo	26	2.3.2.2. L'école primaire et maternelle.....	64
2.1.4. AFOM	27	2.3.2.3. Le secondaire	65
2.2. Analyse urbaine et consommation foncière.....	28	2.3.2.4. L'enseignement supérieur : une ressource organisée autour du Grand Genevois et à l'échelle régionale	67
2.2.1. Formes urbaines.....	28	2.3.3. Un manque de structure pour l'accueil des personnes âgées, mais une offre existante à proximité	68

Commune d'Etrembières

2.3.4.	Un accès aux services de santé relativement facilité.....	69	2.5.1.1.	Hiérarchisation de la trame viaire.....	88
2.3.5.	Les équipements de loisirs	70	2.5.1.2.	Une trame viaire organisée mais assujettie à des problématiques supra-communales	90
2.3.6.	Les réseaux secs	71	2.5.1.	Bilan et analyse des capacités de stationnements	92
2.3.6.1.	Numérique	71	2.5.3.	Analyse de la motorisation des ménages et des déplacements	95
2.3.7.	Les réseaux humides	72	2.5.3.1.	Des déplacements dominés par les navettes domicile-travail	95
2.3.7.1.	assainissement des eaux usées.....	72	2.5.3.2.	Des ménages de plus en plus concernés par la précarité énergétique en lien avec la mobilité quotidienne	96
2.3.7.2.	Eau potable et bilan d'adéquation ressource/besoin.....	73	2.5.4.	L'offre en transport en commun.....	97
2.3.7.3.	Eau pluviale	76	2.5.4.1.	Une offre en transport permettant les déplacements intercommunaux	97
2.3.8.	AFOM	78	2.5.4.1.	... qui tend à se développer.....	98
2.4.	Économie.....	79	2.5.4.2.	...Mais lacunaire pour les déplacements internes	98
2.4.1.	L'emploi.....	79	2.5.5.	Les mobilités douces & alternatives	99
2.4.1.1.	Un territoire doté d'un profil d'actifs jeunes et ouvriers/employés	79	2.5.6.	AFOM	100
2.4.1.2.	Un territoire attractif pour les travailleurs frontaliers....	80	2.6.	Adaptation au changement climatique	101
2.4.1.3.	...Mais qui reste un pôle d'emplois local.....	82	2.6.1.	L'énergie.....	101
2.4.2.	L'économie agricole et forestière	83	2.6.1.1.	Consommation d'énergie.....	101
2.4.2.1.	L'activité agricole : une activité à la marge, mais encore présente	83	2.6.1.2.	Production d'énergie renouvelable et les potentiels mobilisables sur le territoire	102
2.4.3.	Les activités caractéristiques de la commune	84	2.6.2.	La qualité de l'air.....	108
2.4.3.1.	Les carrières du Mont Salève	84	2.6.2.1.	Emission de Gaz à Effet de Serre (GES)	108
2.4.3.2.	Le commerce	84	2.6.2.2.	Qualité de l'air.....	110
2.4.4.	L'économie touristique et de loisirs.....	85	2.6.3.	Le PCAET.....	112
2.4.5.	AFOM	87			
2.5.	Les mobilités	88			
2.5.1.	Analyse du réseau viaire	88			

1. Contexte territorial

1.1. DYNAMIQUE TERRITORIALE

1.1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le contexte administratif de la Commune d'Etrembières est à l'image de sa situation transfrontalière. Aussi, la Commune appartient aux unités/EPCI suivantes :

- **Grand Genève Agglomération** (209 Communes pour 1 027 000 habitants en 2020)
- **Pôle métropolitain Genevois français** (117 Communes, 8 intercommunalités pour 431 365 habitants en 2020)
- **L'arrondissement de Saint Julien en Genevois** (72 communes pour 7 cantons, environ 196 061 habitants en 2020)
- **La Communauté d'Agglomération d'Annemasse** (12 communes pour environ 90 562 habitants en 2019)

Si l'on regarde les caractéristiques physiques du territoire, on s'aperçoit, dans un premier temps, qu'Etrembières couvre une faible superficie, à savoir 543 ha. Les limites communales suivent principalement des limites naturelles imposées par le relief et le cours d'eau. Ainsi, la commune est principalement limitée :

- Au nord et à l'est, par la rivière Arve
- Au sud, la limite communale se trouve sur les coteaux boisés du Salève

Au-delà, des limites naturelles du territoire, il convient de noter que ce dernier est relativement contraint par les infrastructures de transport, notamment l'autoroute et la voie ferrée sectionnant le territoire d'est en ouest. Il apparaît deux polarités urbaines principales à savoir :

- Le chef-Lieu
- Le Pas-de-l'Echelle

Les infrastructures de transport sont autant une contrainte qu'un atout pour la Commune. En effet, ces dernières permettent de connecter Etrembières

aux territoires voisins et notamment transfrontaliers. On comprend ainsi que les voies de transport permettent à la Commune d'être particulièrement attractive pour les frontaliers.

Enfin, la Commune d'Etrembières est le support d'une économie dont les retombées ne s'arrêtent pas aux simples limites communales :

- Shopping Etrembières
- Carrières du Salève
- Gravière
- ...

La présente partie du diagnostic vise à approfondir la compréhension du territoire afin de mettre en œuvre un projet de territoire qui permet d'encadrer les dynamiques en cours sur le territoire.

1.1.2. CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

1.1.2.1. LE SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

La commune d'Etrembières est concernée par le SRADDET Auvergne Rhônes Alpes a été adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019 et est entré en vigueur le 10 avril 2020.

Il convient de préciser que ce document doit être le premier maillon intégrateur des récentes dispositions issues de la loi Climat et Résilience

(2021). C'est dans ce contexte qu'en juin 2022 la modification n°1 du document a été engagée.

1.1.2.2. LE SCOT

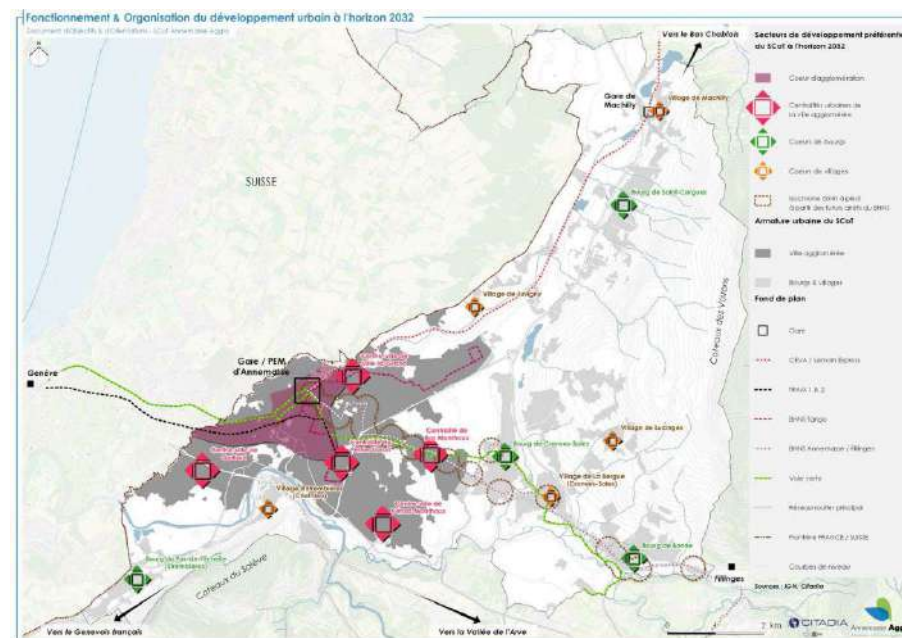
Le SCOT de la région d'Annemasse a été approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat d'étude du Genevois haut Savoyard (SEGH) du 28 novembre 2007. La compétence SCoT a ensuite été reprise par Annemasse Agglo dès sa création par arrêté préfectoral du 5 décembre 2007.

Le SCoT d'Annemasse Agglo a donc été approuvé en 2012 et donne les bases d'un développement durable. Il est à noter que la révision du SCoT a été prescrite par délibération du conseil communautaire d'Annemasse Agglo du 25/02/2015 et approuvé en date du 15 septembre 2021.

Aussi la nouvelle mouture du SCoT vient d'ores et déjà calibrer le projet de territoire de la Commune. En effet, le document identifie des espaces naturels et agricoles à préserver, des coupures d'urbanisation à maintenir, les entrées de ville à requalifier ...

Le SCoT prévoit aussi une armature territoriale qui va forger l'armature urbaine de la Commune. Aussi le SCoT identifie 2 polarités à savoir :

- Le Chef-Lieu identifié comme un coeur de village
- Le Pas-De l'Echelle identifié comme un coeur de bourg



La catégorisation de ces centralités entraîne des prescriptions et objectifs chiffrés présentés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Croissance démographique	Besoin en logements	Densité	Répartition des logements
Chef-Lieu	+ 1,5 %	+/- 300	35 – 45 logem ents/h a	• 80 % secteurs préférentiels • 20 % en dehors des secteurs préférentiels
Le pas de l'Echelle			40 – 60 logem ents/h a	• 75 % secteurs préférentiels • 25 % en dehors des secteurs préférentiels

Enfin, le SCoT identifie le secteur de Shopping Etrembières au sein de son DAACL. La zone commerciale est alors qualifiée de pôle secondaire de périphérie dont les objectifs sont les suivants :

- Restructurer l'offre commerciale existante afin d'améliorer la visibilité et la qualité urbaine d'ensemble des pôles ;
- Proposer des outils pour moderniser les équipements et les aménagements au gré des projets ;
- Permettre le développement de commerces ne s'intégrant pas dans le tissu urbain mixte complémentaire à l'offre de centralité, uniquement pour répondre à un objectif d'amélioration de la qualité des concepts et des pôles commerciaux.
- Les localisations préférentielles périphériques n'ont pas vocation à accueillir de nouvelles implantations d'unités commerciales dont la surface de plancher est inférieure à 400m² de surface de plancher

3.5 ZA Shopping Etrembières

Localisation du secteur d'implantation périphérique :



Nom du Secteur d'Implantation Périphérique (SIP) : ZA Shopping Etrembières

Rappel du DOO

Niveau hiérarchique : pôle secondaire de périphérie

Localisation préférentielle :

- Pôle identifié pour l'accueil des commerces et ensembles commerciaux d'importance ;
- Pôle n'ayant pas vocation à accueillir de nouvelles implantations d'unités commerciales dont la surface de plancher est inférieure à 400 m² de surface de plancher.

Orientation générale : encourager la modernisation des équipements commerciaux et leur contribution à la valorisation des bords d'Arve.

Conditions d'implantation :

Objectifs chiffrés de mobilisation du foncier : la création de surface se fait par la densification sur les emprises foncières actuelles des équipements commerciaux. L'augmentation de l'emprise foncière des équipements commerciaux à l'échelle de la zone d'activité ne pourra excéder 0,3 ha.

Les nouvelles implantations et extensions s'effectuent dans le Secteur d'implantation Périphérique localisé ci-dessus.

Le SIP ZA Shopping Etrembières a vocation à accueillir des commerces et ensembles commerciaux répondant aux achats occasionnels lourds et exceptionnels¹. Le format minimal des unités commerciales est fixé à 300 m² de surface de vente soit environ 400 m² de surface de plancher.

Les nouveaux projets doivent contribuer à l'amélioration qualitative de cette entrée de ville. Les nouvelles implantations commerciales permettent d'améliorer significativement l'accessibilité au site, notamment par des modes actifs, d'améliorer l'insertion visuelle du site, de prendre en compte les enjeux paysagers liés à la proximité des bords d'Arve.

L'augmentation de l'emprise foncière des équipements commerciaux dans le secteur « Paradis » est conditionnée au respect des dispositions du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles, et à la mise en œuvre d'un projet d'ensemble à l'échelle du secteur permettant le maintien des services actuellement en place.

Les documents d'urbanisme locaux définissent précisément les secteurs à vocation commerciale, en compatibilité avec le document graphique localisant le secteur d'implantation périphérique et avec les objectifs chiffrés de mobilisation du foncier. En dehors de ces secteurs, les documents d'urbanisme locaux prévoient des dispositions contraignant la mutation des bâtiments à usage non commercial vers du commerce, et limitant les possibilités d'évolution des bâtiments à usage commercial afin de favoriser leur mutation vers un usage non commercial notamment lors des changements d'enseigne.

¹ Extension mesurée des commerces répondant aux achats occasionnels et occasionnels légers sous conditions (cf. 1.3. Application des dispositions sur la vocation des localisations).

La révision devra intégrer l'ensemble des prescriptions induites par le SCoT.

Révision générale du PLU

LE PLH

La Communauté d'Agglomération d'Annemasse porte un Plan Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2023-2029. Ce document présente une analyse communale dont les conclusions sont les suivantes :

Au regard de l'analyse des potentiels fonciers identifiés de la commune et des objectifs fixés par le SCoT et le PLH en matière de développement urbain et social de la commune, il apparaît opportun pour la commune de prêter une attention particulière :

- À la structuration de son urbanisation afin de limiter la consommation d'espace et programmer et structurer son développement au sein des secteurs stratégiques ;
- Au déploiement d'un urbanisme de projet permettant d'anticiper les opérations de renouvellement urbain grâce à la révision du PLU, le développement d'une stratégie foncière à vocation d'habitat et la réalisation d'études urbaines dans les secteurs les plus stratégiques de la commune ;
- À la conservation d'un niveau de mixité sociale suffisant permettant l'accueil des ménages les moins favorisés ;
- À la retranscription règlementaire du tiers de logement abordable au sein du PLU en cours de révision et en veillant au respect des produits définis par le PLH ainsi que les niveaux de prix correspondants aux besoins des ménages.

Annemasse agglo pourra apporter une ingénierie quant à l'écriture règlementaire du PLH relatif à la mise en œuvre de la politique des trois tiers et financer des études de faisabilité sur des secteurs stratégiques.

Le parc ancien de logement de la commune est essentiellement composé de maisons individuelles, la rénovation énergétique du parc de logement existant constitue un enjeu social et environnemental fort. Ainsi, afin d'accompagner les propriétaires de maisons individuelles dans leur projet de rénovation, la commune pourra déployer et relayer la stratégie de communication mise en place par le Conseil départemental dans le cadre de la plateforme Haute-Savoie Rénovation Énergétique afin de contribuer à

l'atteinte des objectifs fixés par le PLH. Enfin, le diagnostic du PLH a montré qu'une copropriété située sur le territoire de la commune nécessite une attention particulière au regard des difficultés financières de cette dernière. La collaboration de la commune dans la mise en œuvre des dispositifs de l'ANAH, VOC (Veille Observation des Copropriétés) et le POPAC (Programme Opérationnelle de Prévention d'Accompagnement des Copropriétés) sera nécessaire pour prévenir l'aggravation des difficultés rencontrées par les copropriétés identifiées.

Le PLH met notamment en exergue l'atteinte de l'objectif des trois tiers dans la production de logement comme qui suit :

Logements locatifs aidés	33 %
Logements abordables (<i>Le SCoT définit le logement abordable comme un segment de marché situé entre le logement locatif social et le logement à prix libre, qui s'adresse à une cible de ménages sous plafonds de ressources</i>)	33 %
Logements libres	33 %

Toutefois, il convient de préciser que le bilan des opérations depuis l'approbation du SCoT met en évidence la répartition suivante : sur les 138 logements déjà autorisés = 19 LLS (13,8%) / 12 accessions sociales (8,7%) / 107 libres (77,5 %).

Dans ce contexte, il semble que le rattrapage des objectifs des trois tiers soit compliqué puisque cela signifie qu'il convient de faire des opérations 100 % sociales. Les techniciennes d'Annemasse Agglomération précisent qu'à ce jour, il y a deux enjeux majeurs pour la révision du PLU pour la Commune :

1. Réussir à maîtriser le foncier et les produits mis en vente notamment en réalisant un phasage dans les opérations d'aménagement prévues au PLU
2. Commencer à mettre en place une stratégie foncière sur la Commune en se faisant notamment accompagner par les techniciens du SCoT ou encore de l'EPFL.

Enfin, le PLH présente les taux et les seuils d'application en fonction de projet d'aménagement en faveur de l'habitat. Aussi pour Etrembières sont présentés les éléments suivants :

Taux et seuils d'application	Type de zone pour application
Règle systématique de 20% de LLS dans les opérations de plus de 800 m ² de surface de plancher	Zone U et AU
Dans les opérations de plus de 5000 m ² SP, il est exigé au moins 20% LLS + 10% logements en accession abordables.	Zone U et AU
Servitudes de mixité sociale dans les secteurs soumis à OAP : • Des secteurs identifiés L1 à L6 : entre 20% et 50% LLS • Les secteurs identifiés L1 à L4 - une part de logement d'une taille minimale, à savoir : ○ min 20% de T4 d'une surf habitable min de 75 m² ○ min 10% de T5 d'une surf habitable min de 90 m²	OAP

Aussi, il convient de bien intégrer les prescriptions et conclusions du PLH dans le cadre de la révision du PLU d'Etrembières

2. CADRE D'USAGE

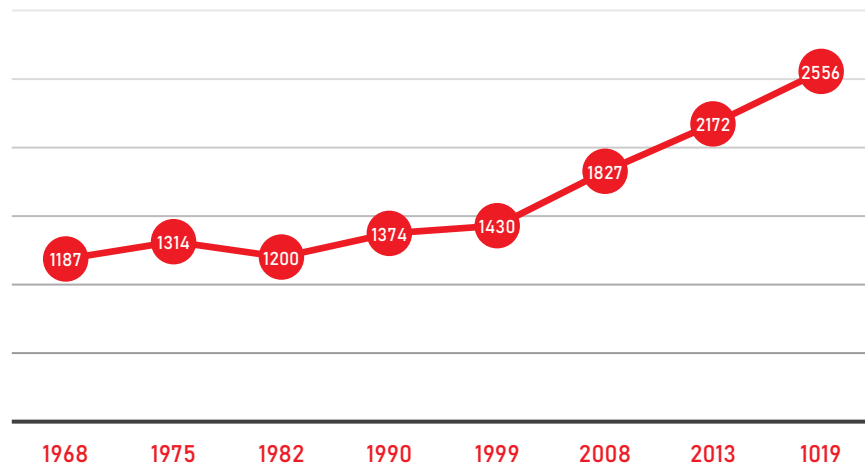
2.1. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

2.1.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En 2019, Etrembières comptait 2 556 habitants, soit une nette augmentation par rapport à 2013 (+384 habitants). En l'espace de 20 ans (entre 1999 et 2019), la population a presque doublé en observant une variation annuelle moyenne de l'ordre de 3,9 % par an.

Une note une croissance particulièrement importante sur la période 2008-2013 avec un taux moyen de 3,5 %/an.

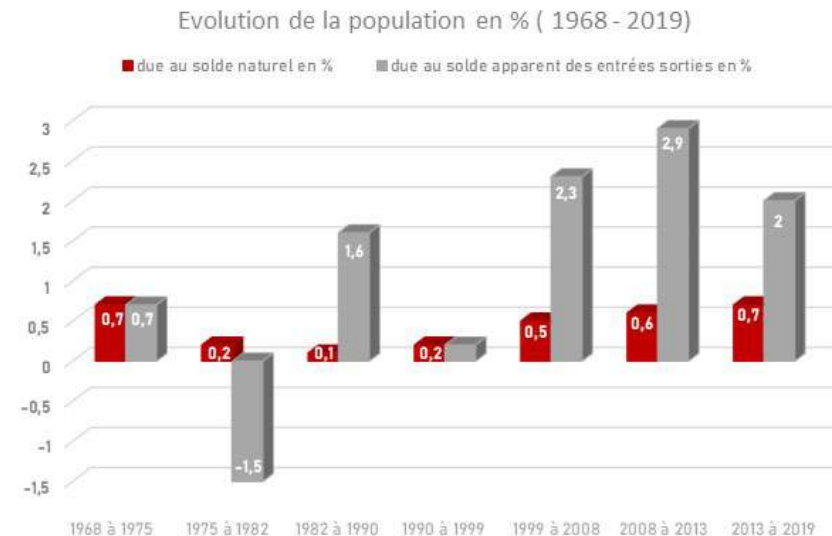
Evolution de la population depuis 1968



L'importante augmentation de la population depuis les années 2000 s'explique notamment par la proximité des bassins d'emplois et de consommation de Genève, Gaillard, Annemasse Ville-la-Grand combiné avec un cadre de vie agréable, « à la campagne », qui a fait de la commune une terre d'accueil privilégiée. En effet, on note que les nouveaux habitants sont

Révision générale du PLU

en majeure partie issus du solde migratoire. Depuis les années 90, le solde naturel remonte légèrement grâce au maintien du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.



A titre de comparaison, Etrembières connaît le taux de croissance :

- Le plus important à l'échelle de l'Agglomération d'Annemasse (moyenne + 0,8 % par an)
- Est deux fois plus important que les moyennes régionales (moyenne + 1,2 % par an)



On peut parler d'un territoire particulièrement attractif. Il convient de préciser que la dynamique migratoire est importante mais qu'elle a tendance à se stabiliser. En effet, on note un solde migratoire de + 2 % sur la période 2013-2019 contre +2,9 % sur la période 2008-2013.

2.1.1.1. POURQUOI CETTE FORTE CROISSANCE DEPUIS LES ANNEES 2000 ?

La croissance importante de la population depuis les années 2000 peut s'expliquer pour partie par la facilité de l'accès à l'emploi pour les frontaliers à partir de 2004, suite aux accords bilatéraux signés un an plus tôt, ne donnant plus la priorité aux candidats suisses sur une offre d'emploi.

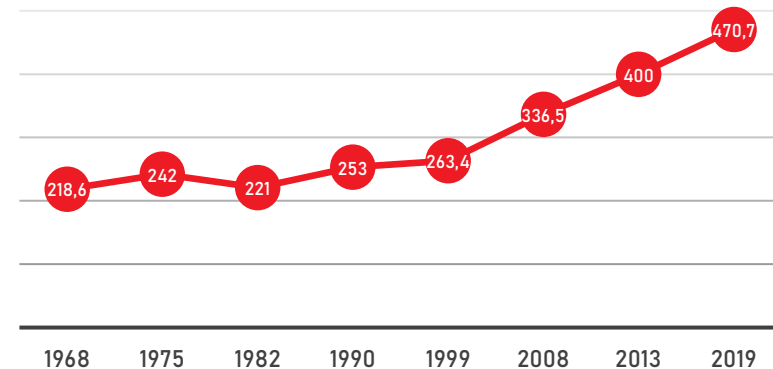
L'intensification de la coopération franco-suisse, côté genevois, se concrétise en 2013 par la création du « Grand Genève ». L'agglomération Franco-Valdo-Génoise rassemble 209 Communes et a permis :

- L'accueil de 13 400 habitants entre 2013 et 2019
- La création de 10 800 emplois par an entre 2006 et 2019

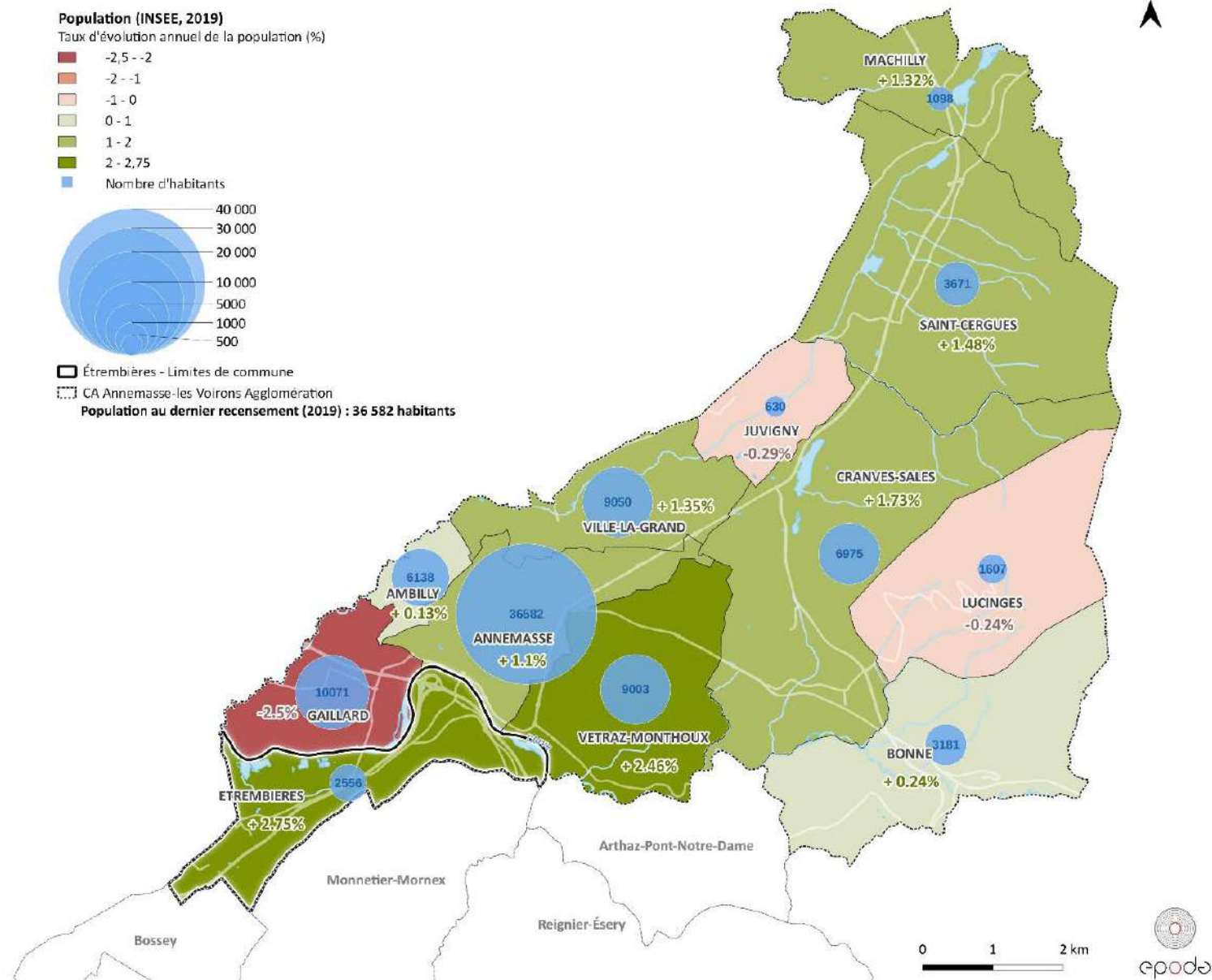
Il convient de préciser qu'avec près de 2,4% de croissance annuelle entre 2009 et 2014, Annemasse Agglo se positionne dans la moyenne haute du Pôle Métropolitain du Genevois Français et s'inscrit dans un contexte frontalier et métropolitain parmi les plus dynamiques de France : l'Agglomération a en effet accueilli près de 10 000 habitants au cours des 5 dernières années, soit 25% de l'ensemble des gains démographiques du Genevois français.

L'accueil d'une population nouvelle a pour effet d'observer l'accroissement significatif de la densité humaine. Aussi, on note que sur la Commune la densité d'habitant au m² a quasiment doublé entre 1990 et 2019 en passant de 253 hab au km² à 471 hab au km².

Densité moyenne (hab/km²)



Commune d'Étrembières



2.1.2. COMPOSITION DE LA POPULATION ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

2.1.2.1. UNE POPULATION JEUNE ET ACTIVE

La part des 3 tranches d'âges les plus jeunes est relativement stable entre 2008 et 2013 et représente 64,2 % de la population d'Etrembières. La part des 3 tranches d'âges les plus âgées augmente légèrement ces dernières années : + 1,5 point entre 2013 et 2019. Le graphique ci-après permet de faire les constats suivants sur la structure de la population :

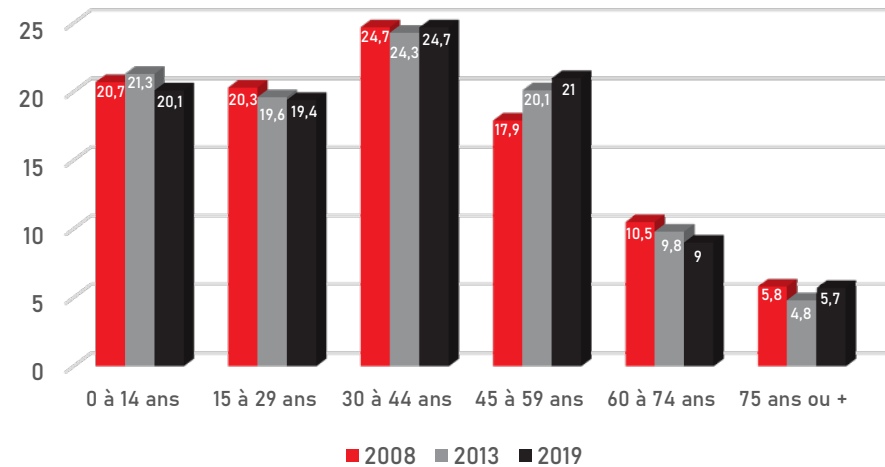
- Une stabilisation de la natalité et de l'arrivée de ménages ayant de jeunes enfants
- L'apport d'une population active, âgée de 45 à 59 ans : le marché de l'immobilier ayant tendance à écarter les primo-accédants, ce sont les familles, en deuxième achat qui ont la possibilité de s'installer
- Une progression relativement faible du nombre de seniors : une commune peu adaptée à cette tranche d'âge (desserte en transport en commun peu efficace, peu de services adaptés)

Il convient de préciser que la population de la Commune possède un indice de jeunesse en 2019 (1,76) supérieur aux tendances observées à l'échelle du Genevois français (1,4).

Etrembières est une commune jeune, qui ne souffre pas du phénomène de vieillissement. Toutefois, cette tendance semble fragile du fait des difficultés accrues d'accès aux logements pour les plus jeunes.

Le PLU se doit de prendre en compte les besoins engendrés par l'évolution démographique afin d'apporter une cohérence entre la structure de la population existante/à venir et l'offre d'équipements de la commune (équipements scolaires, loisirs, services, ...).

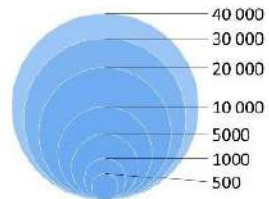
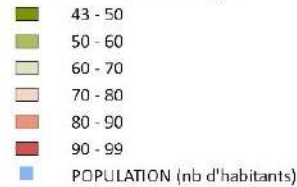
Evolution de la Population par tranches d'âges (en %)



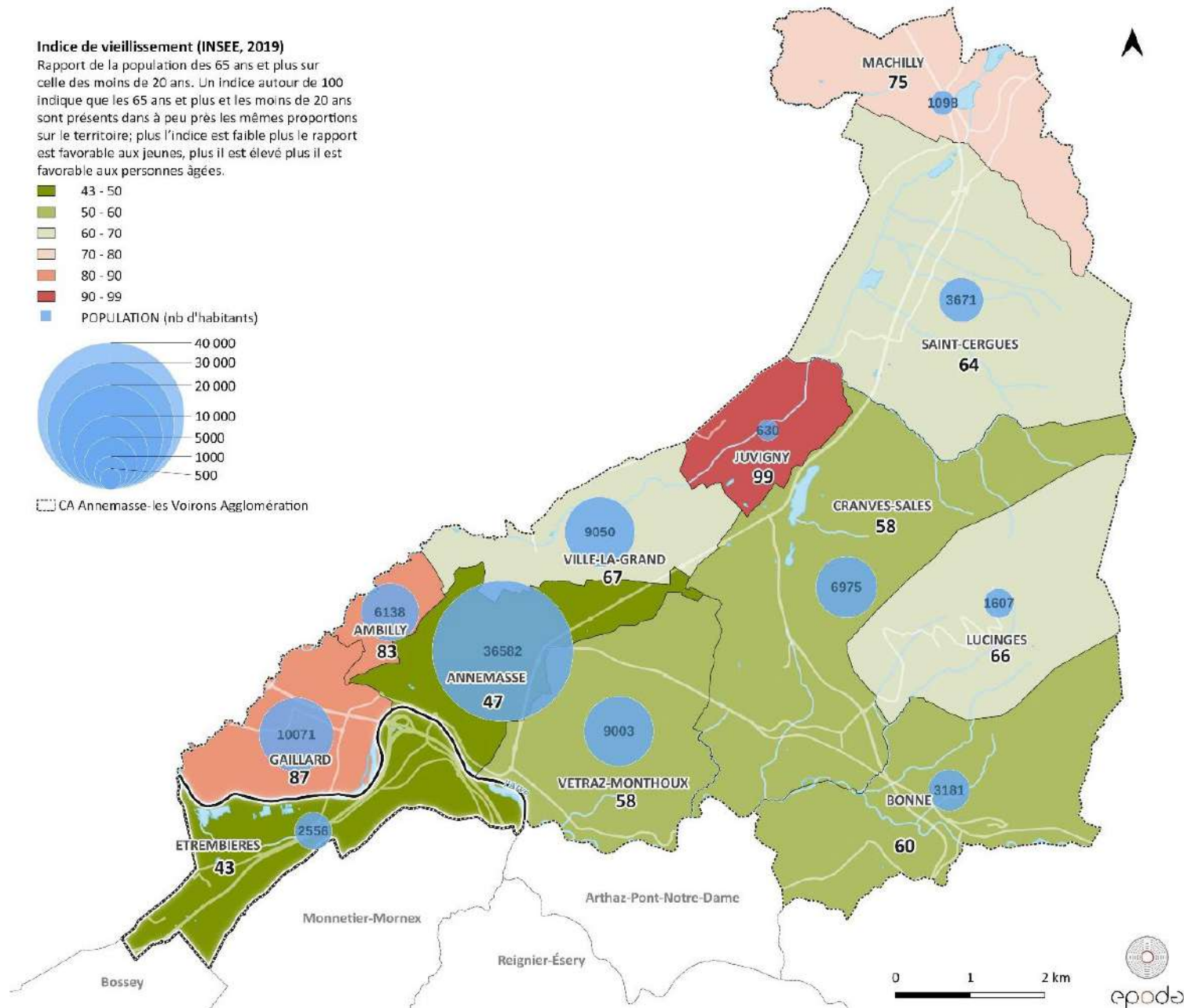
Commune d'Etrembières

Indice de vieillissement (INSEE, 2019)

Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.



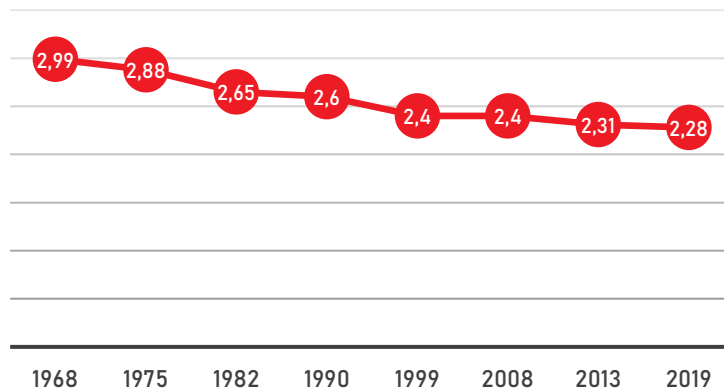
CA Annemasse-les Voirons Agglomération



2.1.2.2. UNE TAILLE DES MENAGES EN DIMINUTION

La taille des ménages d'Etrembières est légèrement supérieure la moyenne d'Annemasse agglomération (2,28 contre 2,15). Cette valeur est relativement stable depuis 2013.

Evolution de la taille des ménages depuis 1968



Malgré une diminution progressive de la taille des ménages Etrembières reste dans les moyennes hautes observées sur les territoires à proximité.

ELEMENTS DE COMPARAISON : TAILLE DES MENAGES 2019

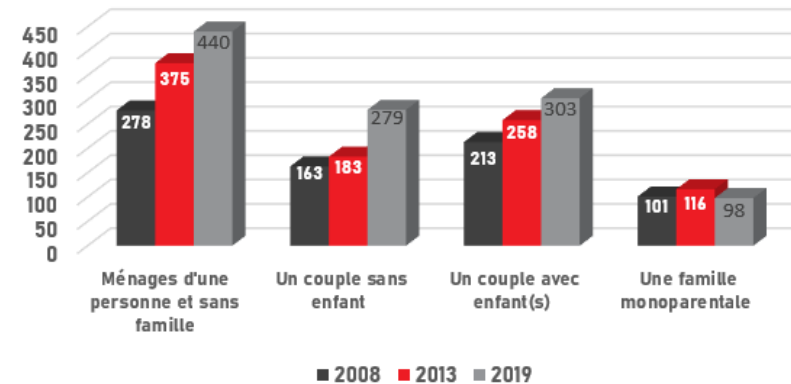


Il est nécessaire d'indiquer que la réduction de la taille des ménages est un constat national et que plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- L'accroissement du nombre de divorces et de famille monoparentale
- Le recul de l'âge moyen de l'installation en couple

- L'allongement du temps des études
- Le recul de la natalité : + 215 couples sans enfant en 11 ans
- L'allongement de l'espérance de vie

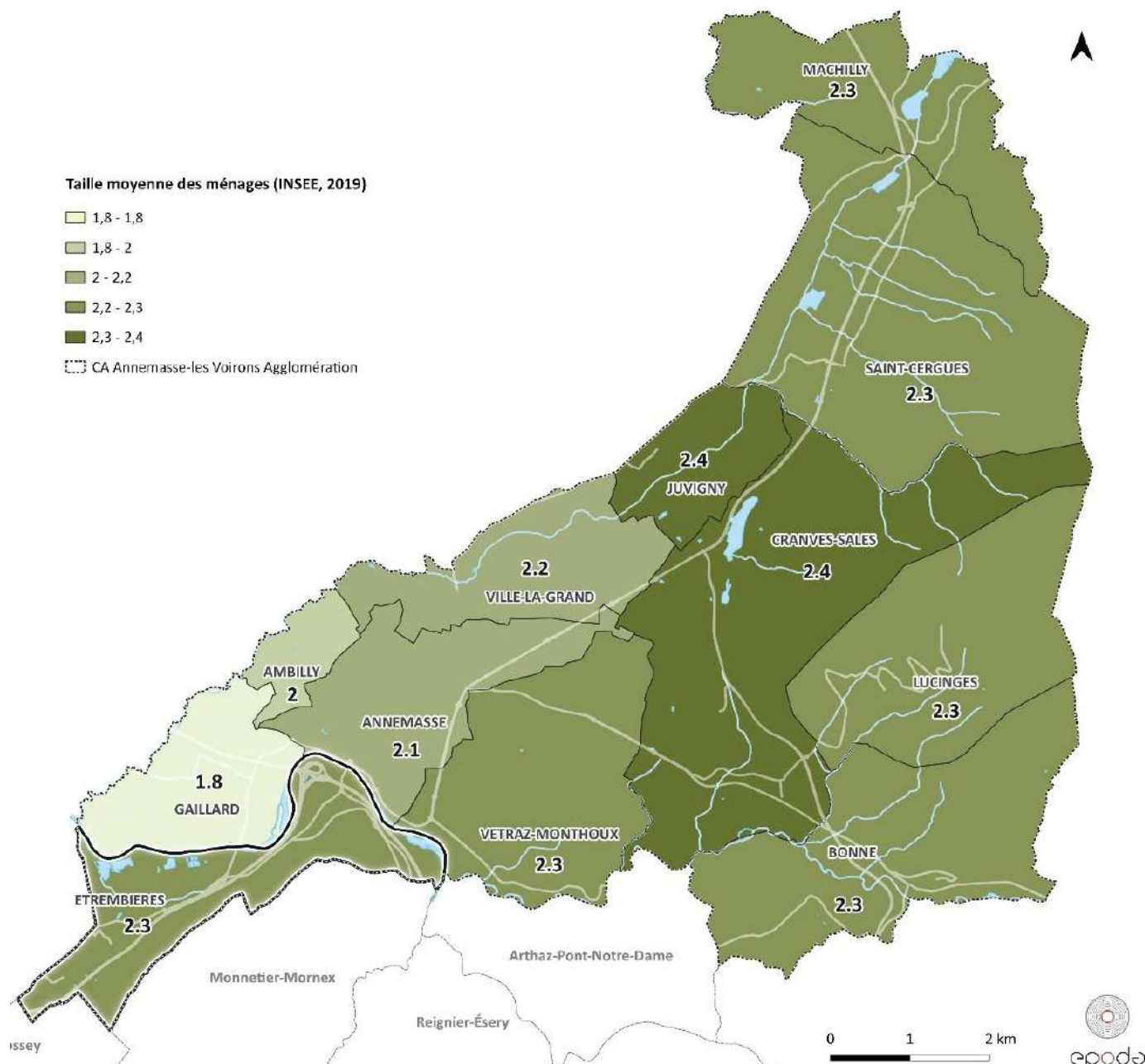
Répartition des ménages



Etrembières se distingue par une proportion élevée de ménages d'une seule personne, qui tend d'ailleurs à progresser depuis 2008, ils représentent 39,2% des ménages en 2019.

C'est la catégorie des couples sans enfant qui augmente le plus, en lien avec l'accueil de ménages plutôt dans une tranche 45-59 ans et des enfants souvent déjà partis du domicile familial. Les couples avec enfants restent bien représentés, en lien avec le cadre de vie de la commune offrant historiquement des maisons particulièrement adaptées aux familles.

Commune d'Etrembières



2.1.3. LE LOGEMENT

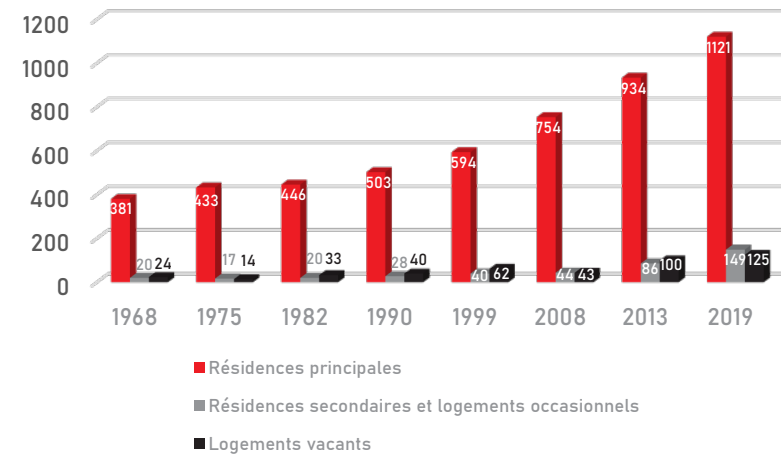
2.1.3.1. ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

L'analyse du parc de logements ci-contre est issue des chiffres de l'INSEE.

L'évolution du parc de logements présentée ci-après permet de réaliser les constats suivants :

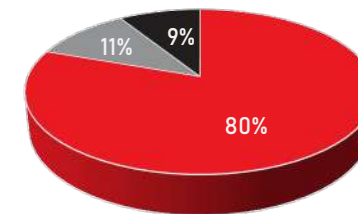
- Une évolution importante des résidences principales puisqu'en 20 ans leur nombre a doublé. Cette progression est en corrélation avec l'évolution démographique observée.
- Une récente augmentation des résidences secondaires et logements occasionnels. En effet, sur la période 2008 et 2019 on note + 105 logements de ce type, certainement en lien avec l'attractivité économique qui peut engendrer des besoins de logements occasionnels pour se rapprocher de son lieu de travail. De plus, notons que des résidents suisses déclarent une résidence secondaire sur la commune alors qu'ils l'occupent régulièrement.
- Une croissance des logements vacants puisque sur la période 2008-2019 on en compte +82 sur la Commune. Le taux de 9% semble important pour une commune soumise à pression foncière comme Etrembières.

Evolution de la composition du parc de logements



Etrembières compte un parc de 1395 logements en 2019. Les résidences principales dominent, tandis que la part de logements vacants fluctue au gré des opportunités de renouvellement urbain.

Composition du parc de logement en 2019



- Résidences principales
- Résidences secondaires et logements occasionnels
- Logements vacants

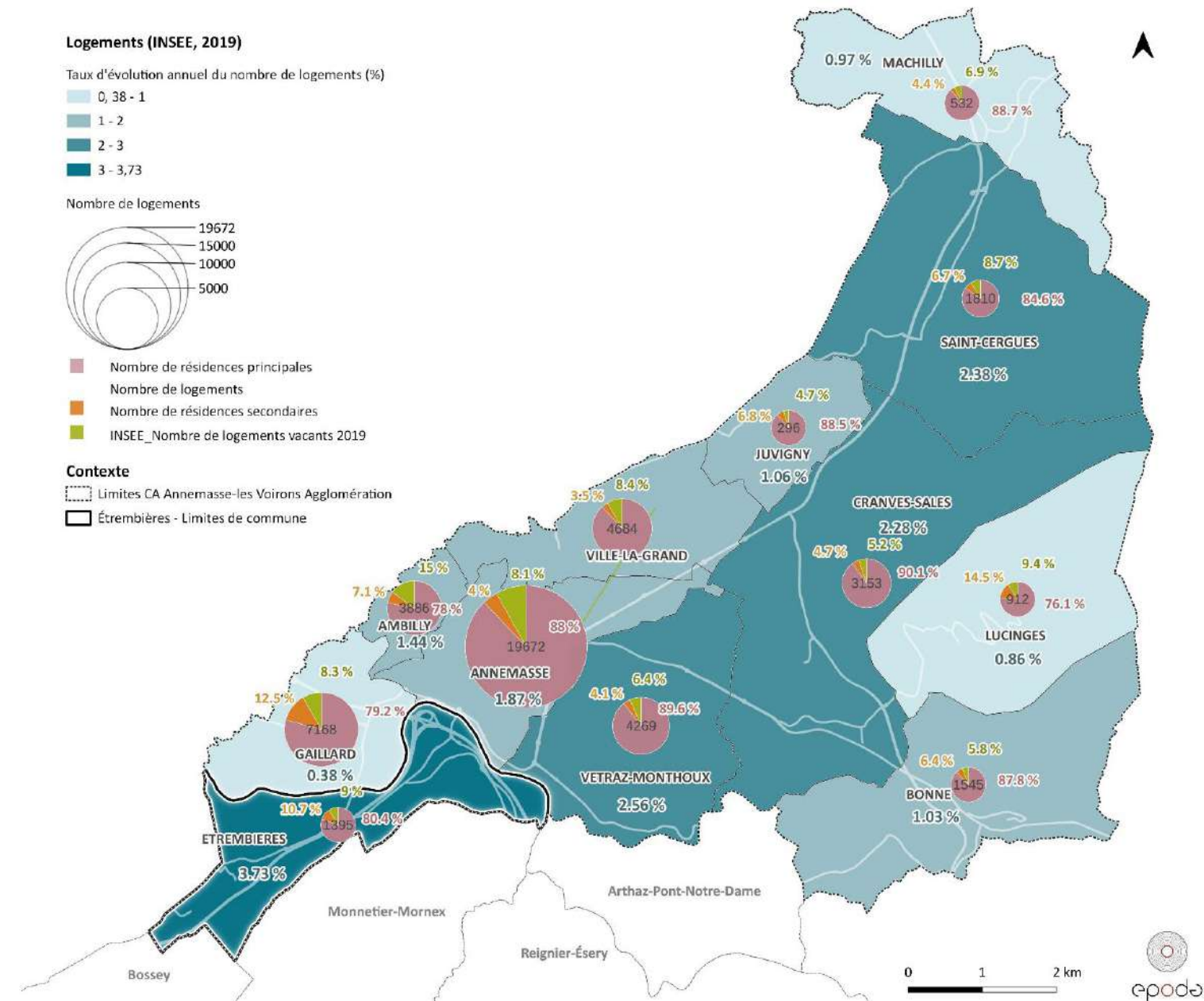
Il convient de préciser que l'analyse des chiffres INSEE montre que depuis 2008 la Commune d'Etrembières observe une dynamique constructive très importante en réponse aux tendances démographiques à la hausse. En effet, on note qu'Etrembières dispose du taux d'évolution annuel du nombre de logements le plus importants de l'Agglomération (entre 2013 et 2019 : +3,73 %) et largement supérieur aux dynamiques observées sur les EPCI limitrophes.

ELEMENTS DE COMPARAISON :
TAUX D'EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENT ENTRE 2013 et 2019



Il est nécessaire de maîtriser cette dynamique constructive afin de préserver le cadre de vie Etrembiérois et encadrer les opérations afin qu'elle propose des opérations qualitatives.

Commune d'Étrembières



2.1.3.2. DESCRIPTION DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc de logements présente de manière plus ou moins équitable l'ensemble des typologies de logements, on note tout de même une sous-représentation des studios. L'analyse de l'évolution de la typologie de logement depuis 2008 sur la Commune permet notamment les constats suivants :

- Les grands logements : 4 pièces et 5 pièces ou plus sont de moins en moins représentés (respectivement -4,3 et -4,6 points)
- A contrario les logements intermédiaires : 3 et 2 pièces sont de plus en plus représentés (respectivement +3,4 et +5,9 points)

	2008	2013	2019
1 pièce	6,5 %	5,7 %	6,2 %
2 pièces	16,9 %	22,7 %	20,3 %
3 pièces	17,5 %	20 %	23,4 %
4 pièces	23,7 %	20,1 %	19,4 %
5 pièces ou plus	35,3 %	31,5 %	30,7 %

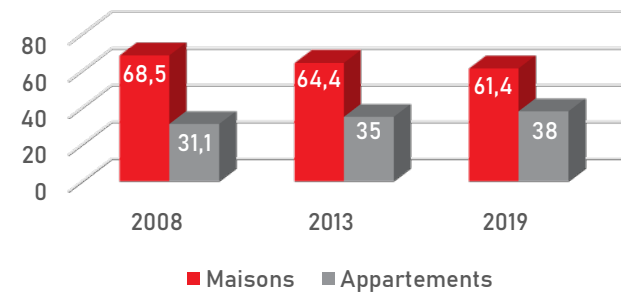
Cette évolution dans les typologies de logements peut s'expliquer par :

- L'accueil de nouveaux habitants en lien avec le développement économique du bassin Franco-Valdo-Suisse : depuis 2008, + 729 habitants et la création d'environ 367 logements
- Les nouveaux besoins locatifs des actifs qui recherchent des superficies moins importantes avec notamment moins d'entretien et un coût moins élevé
- Un développement de logements issus du dispositif Pinel, privilégiant les T2/T3
- Le desserrement des ménages

Pour information entre 2008 et 2019, la Commune a produit 57 % d'appartement en plus contre seulement 17 % de maisons supplémentaires.

Les contextes frontaliers, l'augmentation constante de la démographie, le coût et la rareté du foncier ont opéré une réelle mutation de la morphologie urbaine. En effet, on assiste à une densification des enveloppes urbaines par la multiplication d'opérations collectives d'appartements.

Type d'habitation (%)



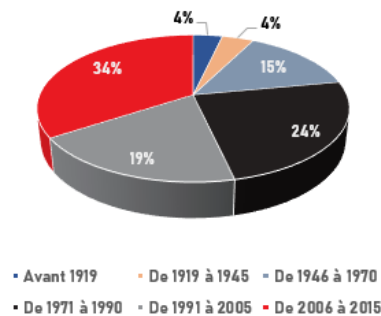
Part des maisons sur le territoire (2019)



Commune d'Etrembières

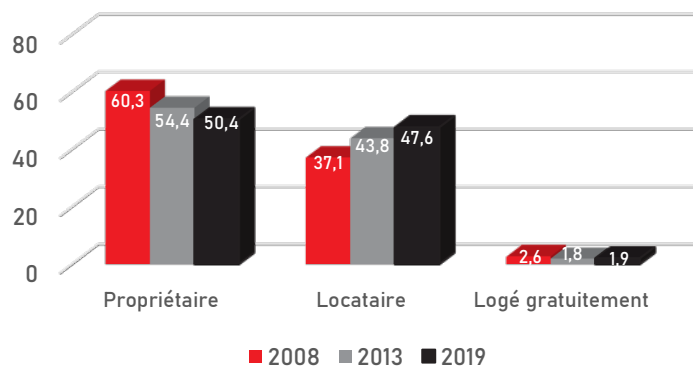
Le parc de logements a été construit majoritairement entre 1990 et 2015 (53 %), en lien avec les dynamiques d'accueil de population très importantes sur ces périodes. Cela induit un parc en moyenne jeune et normalement relativement peu énergivore puisqu'il prend en compte les réglementations thermiques en vigueur depuis les années 1970.

Résidences principales en 2019 selon la période d'achèvement



Au-delà d'une mutation des typologies de logements, le territoire observe une évolution du statut d'occupation des résidences principales. Effectivement, depuis 2008 on remarque une diminution progressive des propriétaires à la faveur des locataires.

Résidences principales selon le statut d'occupation (%)



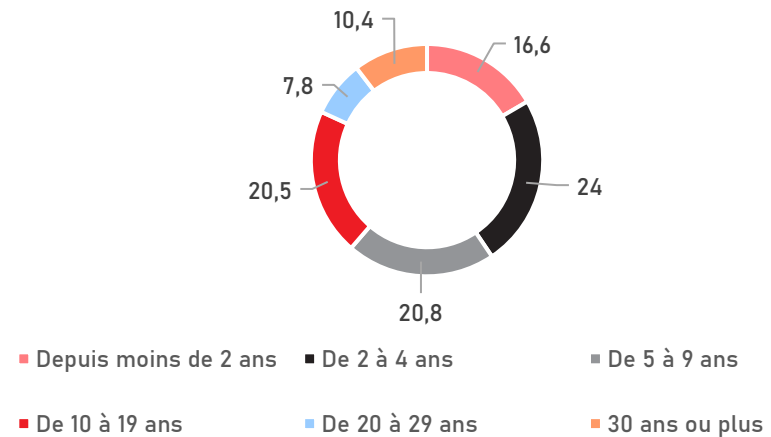
Cette dynamique permet de répondre aux besoins des plus jeunes qui viennent s'installer pour une durée définie sur le territoire et comme premier logement. Comme les chiffres le présente ci-dessous c'est une dynamique observable à l'échelle de l'agglomération et du bassin Genevois.

ELEMENTS DE COMPARAISON : TAUX DE PROPRIETAIRE 2019



Toutefois, il convient d'avoir une attention particulière concernant cette part importante de locataires. Ces-derniers sont moins attachés au territoire et présente des individus de passage qui s'impliquent moins sur la Commune et peut entrainer des turn-over importants. Effectivement, on note que 61,4 % des ménages ont emménagé il y a moins de 10 ans sur la Commune.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020 (%)



Malgré une croissance des logements locatifs, on observe une proportion de logements sociaux qui peinent à augmenter. En 2019, la Commune comptait

160 logements sociaux sur un parc de 1395 logements (soit 11,5 %). A l'échelle intercommunale l'offre de logements sociaux est concentrée sur Annemasse. Il convient de rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur les différentes Commune de l'Agglomération, bien que la commune d'Etrembières ne soit pas soumise à l'article 55 de la loi SRU.

Cette offre est importante afin de répondre à la demande des jeunes mais aussi des personnes ne travaillant pas en suisse, avec des revenus en euros, et donc écartés par le marché « traditionnel ».



Il est nécessaire d'encadrer de manière réglementaire la production de logements sociaux afin de parvenir aux objectifs fixés par les documents de portée supérieure (SCoT et PLH).

Commune d'Etrembières

Logements sociaux (INSEE, 2019)

CA Annemasse-les Voirons Agglomération

Nombre de logements par commune

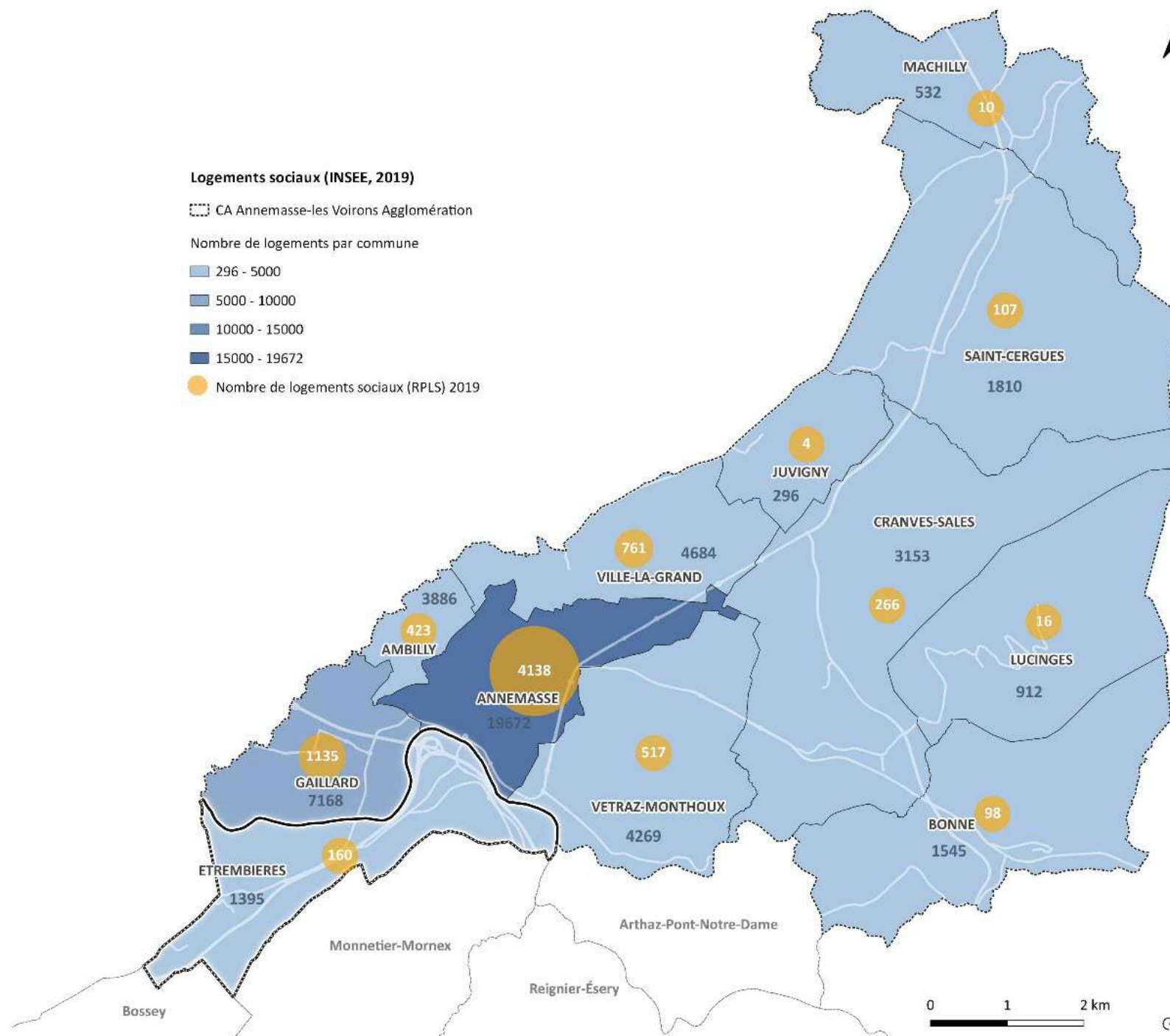
296 - 5000

5000 - 10000

10000 - 15000

15000 - 19672

Nombre de logements sociaux (RPLS) 2019



0 1 2 km



2.1.3.3. ANALYSE DES PC DEPUIS L'APPROBATION DU SCoT
(2021 A AOUT 2023)

Depuis 2021, 146 logements ont été autorisés, soit une moyenne d'environ 58 logements par an (2,5 ans : 2021 2022 et moitié de 2023). Pour rappel, le SCoT et le PLH octroient une enveloppe maximale de 25 logements par an pour la commune d'Etrembières. Les logements autorisés sont ainsi bien au-dessus de la moyenne poursuivie. Toutefois, notons un net ralentissement sur l'année 2023, avec, au cours du premier semestre 13 logements autorisés, ce qui correspond à la moyenne recherchée. Les années 2021 et 2022, ont donc été particulièrement dynamiques (moyenne de 66 logements/an), l'approbation du SCoT ayant eu pour effet d'accélérer les dépôts d'autorisation.

Par ailleurs, il est important de rappeler que ce sont les logements autorisés et non réalisés. Avec la crise du secteur immobilier engagée courant 2023, on observe qu'un certain nombre de projets sont à l'arrêt et ne verront peut-être pas le jour.

Les projets autorisés sont très majoritairement des projets de logements collectifs (79%), la part d'individuels (12%) et de groupés/intermédiaires (10%) est relativement restreinte. Cela correspond à la rareté du foncier sur la commune, et à la demande croissante de logements sur le secteur. Par ailleurs, les opérateurs rationalisent les projets et les poussent au maximum des possibilités offertes par le PLU, ce qui conduit à des projets relativement denses au regard du contexte communal.

Au total, 2,9 ha sont mobilisés pour ces autorisations d'urbanisme : majoritairement du foncier déjà urbanisé donc projet en renouvellement urbain et densification pour 1,5 ha, et 1,4 ha sur du foncier vierge (nu de construction ou aménagement).

Les densités calculées sur ces autorisations font ressortir une moyenne de plus de 50 logements par hectare. Cette moyenne est en cohérence avec celle préconisée par le SCoT voire légèrement au-dessus. Pour rappel, le SCoT demande d'observer une densité de 40-60 log/ha pour le Pas-de-l'Echelle et de 35-45 log/ha pour le Chef-lieu.

Concernant la nature des logements autorisés, 20 logements sont des logements locatifs sociaux et 12 sont des logements en accession sociale. Cela ne permet pas de répondre à l'objectif des trois tiers inscrit dans le SCoT et le PLH, à savoir 1/3 de logements locatifs sociaux, 1/3 d'accession sociale et 1/3 de libres. En effet, les LLS représentent pour l'heure 14% du total des logements autorisés depuis 2021, et l'accession sociale 8%.

Le PLU approuvé en 2019, et en vigueur à l'heure de ce bilan, ne permet pas d'imposer et donc de tendre vers l'objectif des trois tiers. Cela sera un enjeu fort du PLU à venir.

2.1.3.4. ZOOM SUR LE PRIX DU FONCIER : ECHELLE ANNEMASSE AGGLO

→ Source rapport de présentation : SCoT Annemasse Agglomération

Le marché du logement dans le neuf : il se caractérise par une production cyclique mais néanmoins dynamique. C'est ainsi, qu'en moyenne 903 logements sont commencés par an depuis 2007 contre 450 logements à minima prévus par le SCoT.

En 2015, le parc compte au total 46 659 logements soit +20% par rapport à 2007.

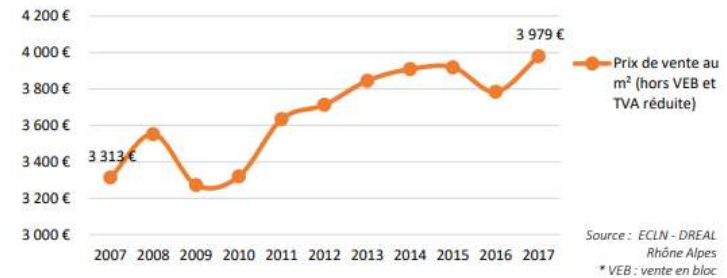
Cette croissance particulièrement forte de l'offre est principalement concentrée sur la première couronne avec une dynamique de construction importante entre 2007 et 2013.

Cette production neuve est portée en majorité par le secteur du collectif avec en moyenne 595 logements collectifs neufs mis en vente entre 2007 et 2017 (6547 au total).

Avec une moyenne de 37 logements individuels neufs mis en vente depuis 2009 (408 au total depuis 2007 – tendance à la baisse), la production neuve de maisons individuelles reste confidentielle, ce qui en fait un marché de niche par le prix.

Le prix panier moyen constaté en 2016 pour une maison neuve est de 360 000 € (+12% depuis 2007). Le prix moyen d'acquisition est en 2017 de 3 979€/m² contre 3313€/m² en 2007 soit une augmentation du 20% des prix du logement en 10 ans. A titre d'exemple, le panier moyen d'acquisition d'un jeune couple de moins de 30 ans sans enfant est de 228 765€ pour 66 m².

Evolution du prix de vente au m² (hors VEB* et TVA réduite)
entre 2007 et 2017



Le marché de l'ancien est le marché le plus important de l'agglomération par les volumes transactions, ce qui témoigne d'un bon fonctionnement du marché (1/3 neuf, 2/3 ancien).

Le marché de la revente en maison, stable dans le temps représente 225 reventes par an en moyenne, pour moitié en première couronne. Le prix moyen en 2016 se situe à 418 000 € (soit +8% depuis 2008).

Le marché des appartements anciens représente 858 logements par an en moyenne pour un prix moyen de 2820 €/m² en 2016 (+18% depuis 2008). Le marché de l'ancien reste le plus accessible de l'agglomération notamment pour les jeunes ménages. Le prix d'un appartement ancien sur l'agglomération en 2016 est 25,5% moins cher qu'un appartement neuf en VEFA (3 785€/m² en 2016).

Enfin, le marché du logement est directement impacté par la réduction des disponibilités foncières et l'augmentation des contraintes pesant sur les terrains, ce à quoi s'ajoutent des attentes de plus en plus importantes de la part des propriétaires fonciers et une anticipation de hausse de prix par les opérateurs. Pour ces différentes raisons, le prix moyen constaté est en constante augmentation tandis que la taille moyenne des terrains commercialisés est en baisse.

Le prix moyen d'acquisition d'un terrain à bâtir est de 280€/m² soit 50% plus cher qu'en 2008 pour une surface moyenne de 906m² (-21% depuis 2008).

2.1.4.AFOM

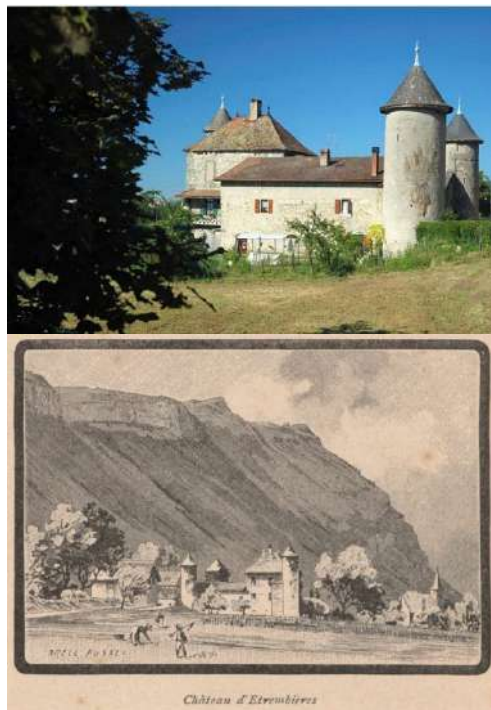
ATOUTS	FAIBLESSES
- Une croissance démographique constante attestant de l'attractivité du territoire - Une population relativement jeune - De nombreux actifs - Une bonne dynamique constructive - Un territoire qui dispose de fonciers disponibles dans le document d'urbanisme en vigueur en grande majorité en densification et en zone urbaine, avec des projets récents plus denses - Un parc de logements relativement récent peu énergivore	- Un territoire qui a tendance à se résidentialiser - Une dépendance forte face aux bassins d'emplois extérieurs - Originellement, des logements individuels de grande taille et consommateurs d'espace - Une densification massive parfois peu qualitative - Une pression foncière importante qui creuse les inégalités sur le territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Appliquer les orientations du PLH afin de pérenniser l'attractivité de la Commune tout en réduisant les inégalités autour de l'accès au logement - Faire évoluer la réglementation afin de mieux maîtriser la densification	- Une production de logements bien supérieure aux objectifs visés par le SCoT et le PLH avec trop peu de logements sociaux - Des besoins en équipements structurants/ressources importants si la croissance démographique est maintenue (eau, école...) - Une attractivité fragile dépendante des bassins d'activité à proximité - Une augmentation constante du coût du foncier entraînant des inégalités dans l'accession au logement - Un renouvellement urbain important si non encadré
ENJEUX	
• La maîtrise de l'attractivité résidentielle du territoire en apportant des réponses au parcours résidentiel complet des ménages • L'adaptation du parc de logements dans un souci de cohésion sociale • L'encadrement du renouvellement urbain largement en marche pour assurer des opérations qualitatives tant pour les habitants que pour le territoire, cohérence avec les ressources • L'accompagnement du développement démographique par des équipements et services • Une trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à viser	

2.2. ANALYSE URBAINE ET CONSOMMATION FONCIERE

2.2.1. FORMES URBAINES

« Etrembières est une très ancienne localité ; à l'époque romaine, un pont existait déjà sur l'Arve » - Tonneau, Alfred. **Au Salève : souvenirs, description et légendes.**

Historiquement, la Commune d'Etrembières s'est construite autour de la maison forte/ château de Chatillon encore existant ce-jour (1).



En effet, ce bâtiment se trouve en surplomb de l'actuel Chef-Lieu. Il convient de préciser que, malgré sa présence historique, Etrembières était considéré

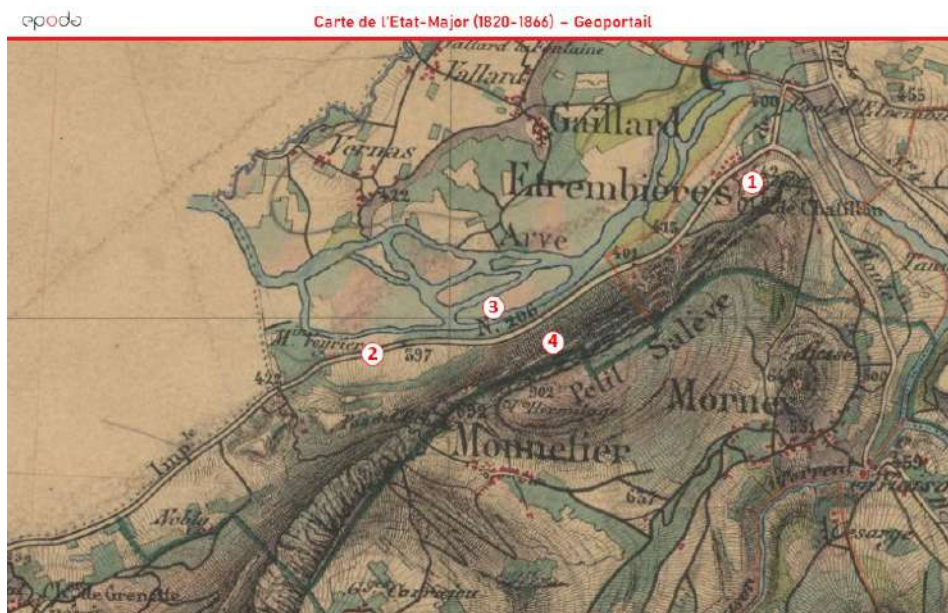
comme un hameau à l'image des propos tenus dans l'ouvrage **les chemins de fer électriques et à crémaillère du mont Salève (Haute-Savoie): Ed. Lullin, 1892** : « Partant du hameau d'Etrembières, au pied de la montagne, pour aboutir sur le plateau du Grand Salève ».

En effet, l'analyse de la carte de l'Etat-Major datant de 1820-1866 fait apparaître peu de bâtiments agglomérés sur le secteur du Chef-Lieu. De plus, on s'aperçoit que les secteurs actuels du Pas-de-l'Echelle et Crêt de la Croix sont des lieux-dits qui ne font l'objet d'aucune urbanisation.

Paradoxalement, Etrembières était connu pour sa grande naturalité et ces chemins qui mènent au Salève. En effet : « le flot des promeneurs genevois, avides de marche, de grand air et de beaux points de vue, est bientôt revenu battre contre les escarpements du Pas de l'Echelle et envahir à nouveau toutes les pentes, les recoins et les hôtelleries de la montagne. Puis le tramway à voie large de Carouge-Genève a prolongé sa ligne, avec service accéléré par locomotives, jusqu'à la gare et à la petite ville d'Annemasse, facilitant ainsi grandement l'accès au vieux château d'Etrembières, au pittoresque hameau d'Aiguebelle et aux premières pentes de la Commune de Mornex. Enfin est venu le tramway à vapeur de Genève à Veyrier, qui a été construit dans le double but de desservir les innombrables villas établies sur son parcours, et d'amener sans fatigue au pied du Salève, et surtout de son rapide sentier du "Pas de l'Echelle", les innombrables promeneurs sortant de Genève aux jours de loisirs » - **Les chemins de fer électriques et à crémaillère du mont Salève (Haute-Savoie): Ed. Lullin, 1892**

La cartographie de l'Etat-Major met d'ores et déjà en évidence les contraintes morphologiques du territoire à savoir :

- Une voirie qui traverse le territoire d'Est en Ouest correspondant au tracé actuel de l'A40 (2)
- L'Arve au Nord et son ensemble de zones humides (3)
- L'élévation topographique correspondant aux pieds du Salève au Sud (4)



C'est durant le XVIII^e siècle que la Commune commence à être de plus en plus attractive en lien avec l'implantation de deux activités :

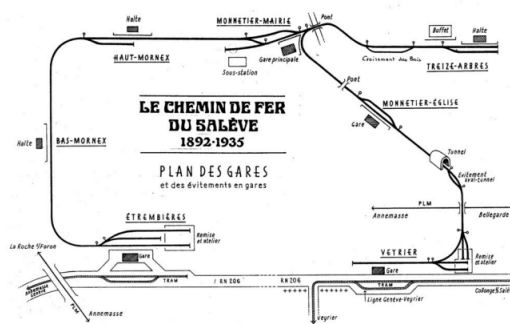
- **1840** : Ouverture de la première carrière, à l'époque, cette activité constitue un dérivé de l'exploitation agricole. À partir de 1920, l'exploitation change d'échelle et produit deux types de matériaux. D'une part, les "matériaux du Salève", calcaires d'éboulis extraits au pied du massif et utilisés pour l'empierrement des routes et, d'autre part, la pierre de taille employée pour la construction.



- **1893** : Construction du train à crémaillère du Salève qui permet de se rendre au sommet du Salève depuis Genève en deux heures. Au-delà de rendre accessible le sommet, les chemins de fer du Mont Salève permettent de connecter la Commune d'Etrembières à Genève par la création d'une halte ferroviaire sur la Commune. Durant les années 1930 le train à crémaillère est jugé désuet et lent alors en 1932 le téléphérique du Salève voit le jour et reprend le tracé que l'on connaît aujourd'hui.



Commune d'Etrembières



Aussi, ces différents aménagements rendent attractive la Commune d'Etrembières et cette dernière voit son développement principalement localisé sur les secteurs suivants :

- Le Pas-de-l'Échelle notamment en lien avec la proximité de Veyrier et de la ligne de tram qui permet la connexion à Carouge et Genève
- Le chef-lieu qui continue son développement par une densification des bâtiments existants



Les années 1990 marquent l'accélération de l'urbanisation de la Commune. Cette impulsion peut s'expliquer notamment par :

- L'implantation du centre commercial shopping Etrembières sur les bords d'Arves en 1993/1994
- L'intensification de l'alliance franco-suisse et du contexte transfrontalier entre les années 1990 et 2000

Aussi, l'urbanisation se traduit par l'étalement des enveloppes bâties préexistantes et le mitage des terres agricoles et naturelles. Il convient de préciser que le phénomène n'est pas propre à la Commune d'Etrembières, il s'agit d'une période où s'opère un développement accru des modèles pavillonnaires à l'échelle nationale.

On repère désormais dans la trame les dessins caractéristiques des lotissements (structure régulière, alignements réguliers, souvent autour d'une voirie en impasse), signes d'ouvertures à l'urbanisation de zones au coup par coup, au gré des opportunités foncières, sans réel lien avec l'existant.

Les secteurs qui sont le plus caractéristiques du développement en extension sont :

1. Le Crêt de la Croix où les parcelles agricoles et vergers se voient mités pour laisser place à de l'habitat individuel



2. Le Pas de l'Echelle



Le chef-lieu



L'ensemble des photos présentées ci-dessus sont issues du site : <https://remonterletemps.ign.fr/> et mettent en avant des photos aériennes de 1961 d'une part et de 2001 d'autre part

2.2.1.1. LE CENTRE-BOURG

Comme dit précédemment la Commune était anciennement considérée comme un hameau et le bâti était peu développé. Aussi, aujourd'hui on note une structure historique peu présente.

Aujourd'hui, à l'exception du château et de la Chapelle, le bâti ancien du Chef-Lieu ne présente pas un intérêt patrimonial très fort, effectivement il s'agit pour la plupart de maisons de village, qui ont pour beaucoup, connu des extensions peu maîtrisées. Au regard de la pression foncière exercée sur la Commune, les maisons de village cohabitent avec des typologies de logements différentes telles que des petits collectifs qui permettent d'optimiser le foncier disponible.

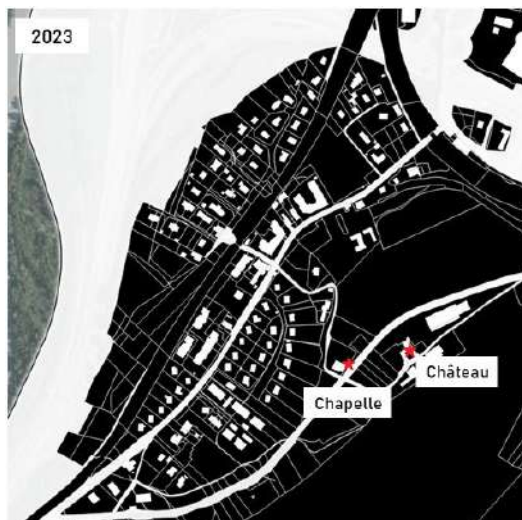


Bâtiments patrimoniaux – Eglise et Château



Centre-bourg – cohabitation petits collectifs et habitats individuels

Enfin, la morphologie du Chef-lieu ne reprend pas les structures historiques habituelles : cadastre resserré, forme « escargot » autour de l'église/château, trame d'espace public reliant les lieux de vie ...effectivement le Chef-Lieu d'Etrembières a tendance à reprendre les caractéristiques d'un secteur de développement récent : tissu urbain lâche, absence de trame viaire organisée au profit de la multiplication des impasses privées, implantation de l'habitat sous forme de lotissement ...



Au cours du XIXe siècle le Pas-de-l'Echelle cristallise beaucoup d'enjeux à savoir :

- La grande proximité avec la frontière Suisse
- Le développement de l'activité de carrière
- L'implantation d'une gare par les chemins de fer du Salève
- L'attractivité touristique du Salève

C'est dans ce contexte que petit à petit le Pas-de-l'Echelle va se développer plus rapidement que le Chef-Lieu. Aussi, on note que de par sa situation géographique le secteur :

- S'étend au nord et assure aujourd'hui une continuité bâtie avec la Suisse
- Concentre une grande partie des commerces de proximité, équipements et services
- Présente une grande mixité à la fois de fonctions, mais aussi de typologie de logement

Aussi, le Pas-de-l'Echelle se positionne comme une centralité forte sur la Commune et a fait l'objet d'extensions successives importantes peu cohérentes entraînant une consommation de foncier importante, trame viaire peu organisée et dominée par les impasses et accès privés, pas de trame d'espace public Cet étalement urbain dans le temps ne permet presque plus aujourd'hui d'identifier les limites du secteur et rend difficile la lecture du territoire.

2.2.1.2. LE PAS-DE-L'ECHELLE : UNE POLARITE EX-NIHILO ET RECENTE

Le Pas de l'Echelle n'a commencé à se développer qu'au début du XIXe siècle en réponse à la progression importante : des carrières dans les années 1920, de l'attractivité touristique du Salève ainsi qu'avec l'attrait pour la frontière Franco-Suisse dans les années 1990.

Il convient de préciser que le secteur ne présente pas de « structure historique » à proprement parler puisque l'analyse de la carte d'Etat-major montre la présence de seulement quelques bâtis isolés.





Equipeement



Habitat en lotissement



Ancienne halte ferroviaire et carrière en arrière plan

2.2.1.3. LE DEVELOPPEMENT PAVILLONNAIRE

L'urbanisation nouvelle est visible sur l'ensemble des extrémités des enveloppes bâties existantes. Elle est principalement localisée le long des axes de communication. Aussi, les nouvelles constructions mettent en lumière un urbanisme au coup par coup sans logique de développement, ce qui a pour effet de diluer les limites d'urbanisation et rendre moins claire la lecture du paysage.

La Commune présente deux secteurs où le développement pavillonnaire eut été important :

- Le Crêt de la Croix
- Les îles

On note que leurs développements se font sur d'anciens secteurs agricoles. En effet, l'analyse des photos aériennes met en lumière des grandes parcelles permettant le maraîchage ou le développement de vergers ... L'attractivité importante de la Commune d'Etrembières et la pression foncière qui s'établit mènent aux mitages d'espaces agricoles.

Révision générale du PLU

En effet, le parcellaire est large, très géométrique montrant bien les divisions successives et l'organisation en différents lots destinés à accueillir des maisons individuelles. Leur implantation en milieu de parcelle avec accès individuel et consommateur de foncier est caractéristique des secteurs périurbains, proche des bassins d'emplois.

Aujourd'hui, le secteur Crêt de la Croix possède un tissu bâti exclusivement pavillonnaire avec un fort développement récent. Du fait de la situation dans le versant, ce secteur offre des vues dégagées, ce qui le rend attractif comme quartier résidentiel. Il est toutefois peu connecté au reste de la commune.



Les Îles est un secteur qui présente une urbanisation lâche, réalisée au gré des opportunités. Les années 2000 ont vu un fort développement pavillonnaire. Depuis quelques années, la construction est réorientée vers les logements collectifs et intermédiaires, venue densifier les lieux.



Globalement, l'intensification de l'attractivité de la frontière Franco-Suisse couplée avec la rareté du foncier entraîne des nombreuses divisions parcellaires et des projets qui présentent des densités relativement importantes peu cohérentes avec les tissus urbains existants. Aujourd'hui, il est nécessaire que le PLU puisse encadrer l'ensemble des projets afin de ralentir le rythme de construction sur ses secteurs.

2.2.1.4. LE BATI ISOLE EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE

Il s'agit de petites poches de bâtis isolés : souvent du bâti historique comme les moulins, des fermes anciennes. Il s'agit soit d'ensembles patrimoniaux (fermes patrimoniales, maisons fortes) soit d'exploitations agricoles. Un certain nombre de ces bâtiments a été identifié au PLU comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Il convient de préciser que le bâti isolé reste marginal sur le territoire, on peut d'ores et déjà identifier les bâtiments suivants :

1. Le château d'Etrembières ou château du Chatillon
2. La Chapelle d'Etrembières
3. Le moulin d'Aiguebelle qui permettait autrefois une activité d'exploitation de la Chaux



Illustration Moulin d'Etrembières

2.2.1.5. LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La commune d'Etrembières bénéficie de plusieurs pôles qui permettent l'accueil d'activités économiques :

- Un secteur d'activités économiques autour de la carrière du Mont Salève
- Un secteur d'activités économiques commerciales correspondant au centre Shopping Etrembières
- Un secteur d'activité sur les bords de l'Arve tourné vers la transformation et l'enfouissement de matériaux

Les carrières du Mont Salève

Une vaste carrière est en activité sur le front du massif du Salève. L'autorisation d'exploitation a été délivrée le 16 mai 2003 à la SARL « Les Carrières du Salève » pour une durée de 30 ans. Elle concerne une exploitation à ciel ouvert d'une carrière à sec d'éboulis calcaires, de sable et graviers sur les communes d'Etrembières et Bossey pour une superficie approximative de 57 hectares et 60 ares. La hauteur de banc exploitable est d'environ 220 mètres. Les réserves estimées du gisement s'élèvent à 14 700 000 tonnes environ. La production moyenne est de 490 000 tonnes par an.

Aujourd'hui au PLU, le site se découpe en plusieurs zones à savoir :

- **La zone 1** qui représente la partie exploitable de la carrière actuellement en zone NC au PLU
- **La zone 2** où sont implantés les entreprises qui exploitent les minéraux du Salève (BETON VICAT et CHAVAZ PERE & FILS) et qui font l'objet d'un zonage Uyd
- **La zone 3** qui se trouve de l'autre côté de l'A40 et sert au développement d'entreprises du BTP tel que Colas, mais aussi de stockage pour l'entreprise « Les carrières du Salève ». Ce secteur fait l'objet d'un zonage UYa et devait permettre la relocalisation des entreprises se trouvant Chemin des Morilles vulnérables à un aléa chute de pierre. Toutefois, le secteur est jugé peu attractif par les activités concernées et aucune relocalisation n'a été effectuée sur la durée de vie du PLU

- **La zone 4** qui se trouve sur l'ancienne emprise de la gare SNCF. Le site fait l'objet d'un entrepôt appartenant à Annecy Granulat et une plateforme de stockage du syndicat mixte de la gestion des déchets



Il convient de préciser que l'exploitation de la carrière et la reconduction de son exploitation font aujourd'hui débat. En effet, le Salève est la montagne de cœur des Genevois et l'exploitation grandissante de la carrière semble aujourd'hui poser problème au regard des impacts paysagers et environnementaux.

Toutefois, l'ouverture, l'exploitation et la fermeture des sites sont soumis à une réglementation très stricte. Elle impose en particulier que le site soit remis en état en fin d'exploitation pour être rendu à ses propriétaires ou confié à une société de gestion, selon les activités prévues. Les travaux de réaménagement sont coordonnés à l'exploitation et comprennent les opérations suivantes :

- Mise en sécurité et nettoyage des terrains et de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site,
- Travaux de terrassement : modelage, talutage, régalinge de la découverte,
- Ensemencement et plantations
- Réalisation d'aménagements spécifiques dans le cadre de la valorisation écologique du site et la mise en sécurité

Shopping Etrembières

En 1994, le centre commercial Shopping sort de terre sur la Commune d'Etrembières à proximité des berges de l'Arve.

L'analyse du PLU met en avant trois secteurs distincts à savoir :

- **La zone 1 :** le centre commercial Shopping
- **La zone 2 :** la continuité de la zone commerciale avec notamment une station de lavage, Giant, Lidl ...
- **La zone 3 :** Une zone d'activités avec plusieurs entreprises notamment Duvernay SARL (fournisseur d'équipement de traitement des eaux), des bureaux, un garage



Les Bords de l'Arve

Le cours d'eau l'Arve à vue sa morphologie modifiée de manière importante notamment sur le secteur « Les îles » en lien avec l'installation de carrières/ secteurs d'enfouissement et de son enjambement par l'autoroute.



En effet, l'exploitation de carrières en particulier dans le lit majeur de l'Arve a engendré des bouleversements physiques notables sur le territoire

Aussi, on note la présence de deux activités à savoir :

- Le site de traitement gravière (1) est une carrière alluvionnaire dont la majeure partie des extractions a d'ores et déjà été réalisée et le site est en fin d'exploitation. Il est nécessaire de préciser que le site fait aussi l'objet de stockage de déchets inertes.
- Site de traitement (2) qui permet notamment le recyclage et le chaulage de déchets inertes, principalement le béton, les briques, les tuiles, les céramiques et les enrobés. Le site traite environ 10 000 tonnes des déchets inertes par an.

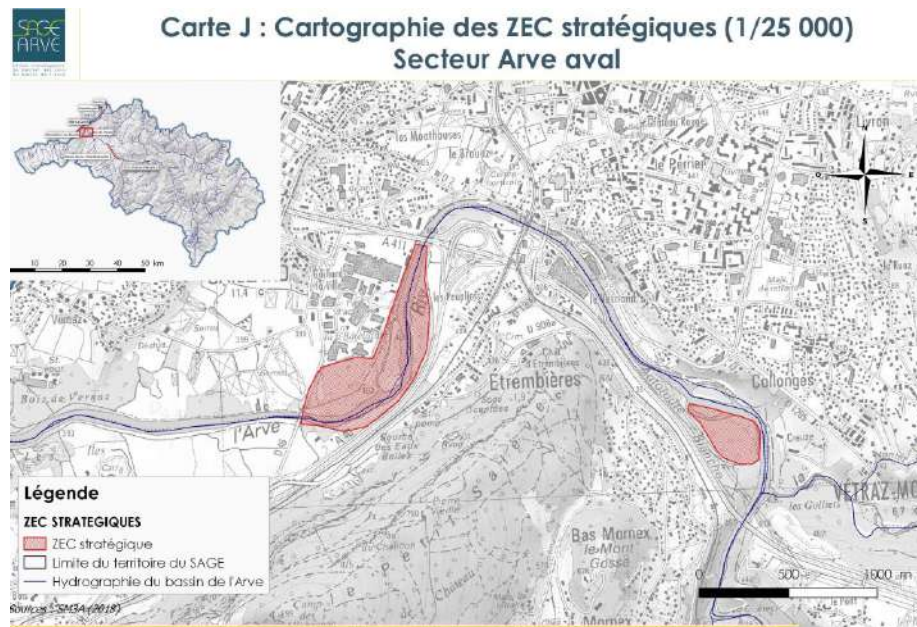
N° sur carte	Lieu-dit	Bénéficiaire	Volume annuel déposé	Volume annuel disponible
1	Bois Panthin	Descombes	100 000 m3	100 000 m3
2	Iles Veyrier	Descombes	40 000 m3	120 000 m3

Commune d'Étrembières

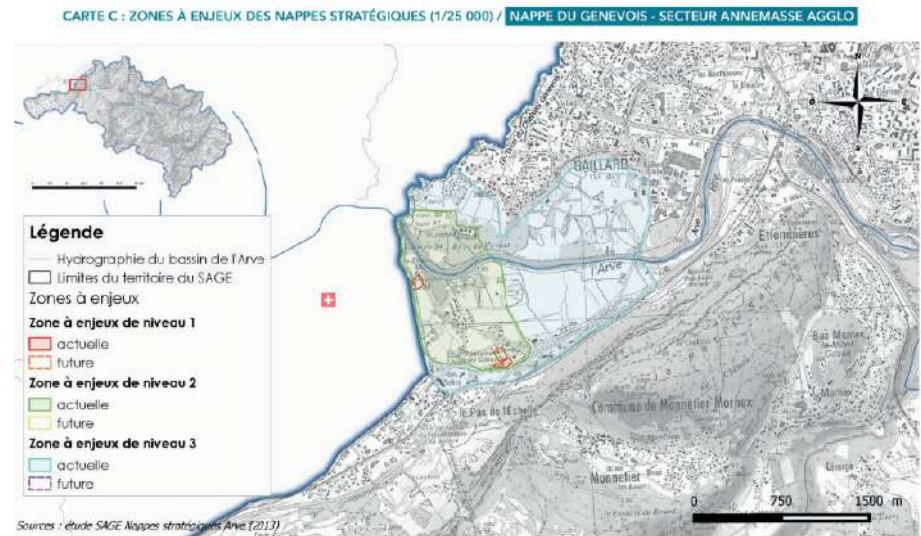
Il est nécessaire de préciser qu'anciennement le secteur a fait l'objet d'un centre d'enfouissement des déchets ménagers (3) sur environ 18 000 m² en faveur de plusieurs Communes de l'agglomération. Ce centre a été fermé dans les années 70, les déchets ont été recouverts de remblais et le site fait l'objet d'un classement CASIAS (code SSP4080395).

Par ailleurs, plusieurs documents supra-communaux ciblent le secteur notamment

- Le SAGE de l'Arve identifie le secteur de l'île comme
 - Une Zone d'Expansion de Crues (ZEC) stratégique



- Zones à enjeux de niveau 1, 2 et 3 au regard de la préservation de la nappe stratégique du Genevois



- Le SCOT qui présente dans son DOO l'objectif suivant : Redéfinir la vocation du Site des Iles, vers une plus grande préservation et valorisation du site

Au regard des impacts sur l'environnement et de la qualité agroécologique des sites, il apparaît nécessaire de délocaliser ces activités d'autant que l'État est actuellement en contentieux avec le site de traitement (2) pour l'occupation illégale des terrains en bord d'Arve.

Malgré un volume de stockage des déchets inertes suffisant sur le territoire du SCOT grâce au remblaiement des carrières d'extraction de granulats d'Étrembières, on peut estimer au maximum à 135 000 m³ annuels de stockage nécessaires si l'on retient, comme le préconise le Plan départemental des déchets du BTP, un volume de 1,8 m³ par habitant et par an, sachant que la capacité initiale de la carrière d'Étrembières est de plus de 3 000 000 de m³. Cependant, compte tenu du déficit de centres de stockage de classe 3 en Haute-Savoie et de la proximité de la Suisse, ces secteurs sont essentiels au développement de l'activité de BTP sur le territoire communal et supra-communal. De plus, aucun secteur d'enfouissement n'est prévu sur un autre territoire faisant partie du SCOT.

Chemin des Morilles

Le chemin des Morilles est un secteur où se développe une activité artisanale. On note notamment la présence des entreprises suivantes :

- Vitrerie Miroiterie Plassiard Haute-Savoie
- 2 Se SARL
- C&C autos
- Ebéniste & meubles éco-conçus

Toutefois, la zone d'activités des Morilles ne peut ni perdurer ni s'étendre du fait de l'aléa fort au risque chute de blocs. Afin de pallier à cette problématique, le précédent PLU prévoit une zone permettant la relocalisation des entreprises à proximité des carrières et a classé le secteur en zone N pour limiter l'extension. À ce jour aucune entreprise n'a fait l'objet d'une délocalisation.

2.2.2. BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

L'analyse qui suit s'appuie sur les données OCS (occupation du sol), fournie par la DDT74.

2.2.2.1. LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

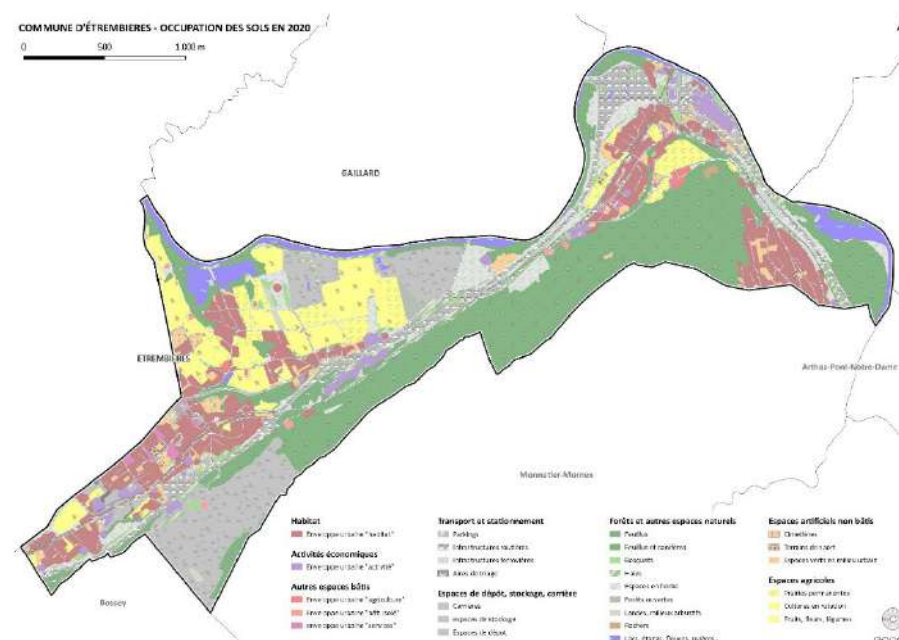
Le territoire est assez singulier, comme décrit précédemment, ce qui transparaît dans les données d'occupation du sol.

En effet, même s'ils ne prédominent pas, les espaces artificialisés sont importants (42 % du territoire), ce qui s'explique notamment par :

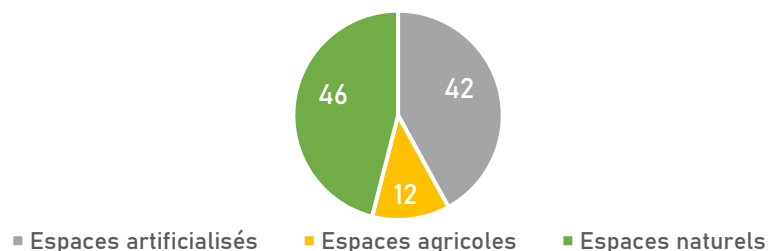
- La faible superficie communale
- Une urbanisation consommatrice d'espaces au cours de la 2^e partie du 20^e siècle
- Des infrastructures de transports traversantes majeurs et avec une emprise non négligeable (autoroute, échangeur, RD, voie ferrée)
- La carrière, les activités de dépôts et gravière

La répartition entre espaces, fait ressortir les espaces naturels comme dominants, principalement représentés par le Salève et les bords de l'Arve.

Les espaces agricoles sont peu présents, et se situent dans la plaine. Ils ont été grignotés au fil du temps par l'urbanisation et plus récemment les activités de dépôts et de gravière.



Répartition des grandes occupations du sol en 2020 (en %)



2.2.2.2. LA CONSOMMATION D'ESPACES SUR CES
DERNIERES ANNEES

Entre 2011 et 2021 5,11 hectares ont été artificialisés, signifiant qu'ils sont devenus urbains au détriment soit des espaces agricoles soit des espaces naturels. Le rythme de consommation d'espaces se porte à 0,51 ha / an.

La consommation d'espaces est principalement issue :

- D'opérations d'habitat
- De l'activité de loisirs en milieu naturel (les îles, espace auparavant en herbe) **(1 sur la carte)**
- D'une activité économique (Pas-de-l'Echelle, espace auparavant en herbe) **(2 sur la carte)**
- D'aménagements routiers de façon mineure



A savoir que le bilan 2021-2023 fait état d'une artificialisation de 0,29 ha.

2.2.3. BILAN DU PLU EN VIGUEUR

Le bilan du PLU en vigueur s'attache à étudier les zones constructibles U et AU afin d'examiner quel potentiel urbanisable elles proposent.

Il s'agira également de réaliser un bilan des secteurs d'OAP.

2.2.3.1. BILAN DES ZONES CONSTRUCTIBLES

A l'heure du bilan, les parcelles a priori disponibles, ont été étudiées au cas par cas afin de définir lesquelles représentent un potentiel réellement constructible.

Cette analyse fait ressortir des parcelles libres « brutes », avant analyse, de l'ordre de 16,2 ha, tous zonages constructibles confondus (U/AU, habitat, équipement, économie, ...).

Une analyse fine a permis de faire ressortir, parmi ces données que :

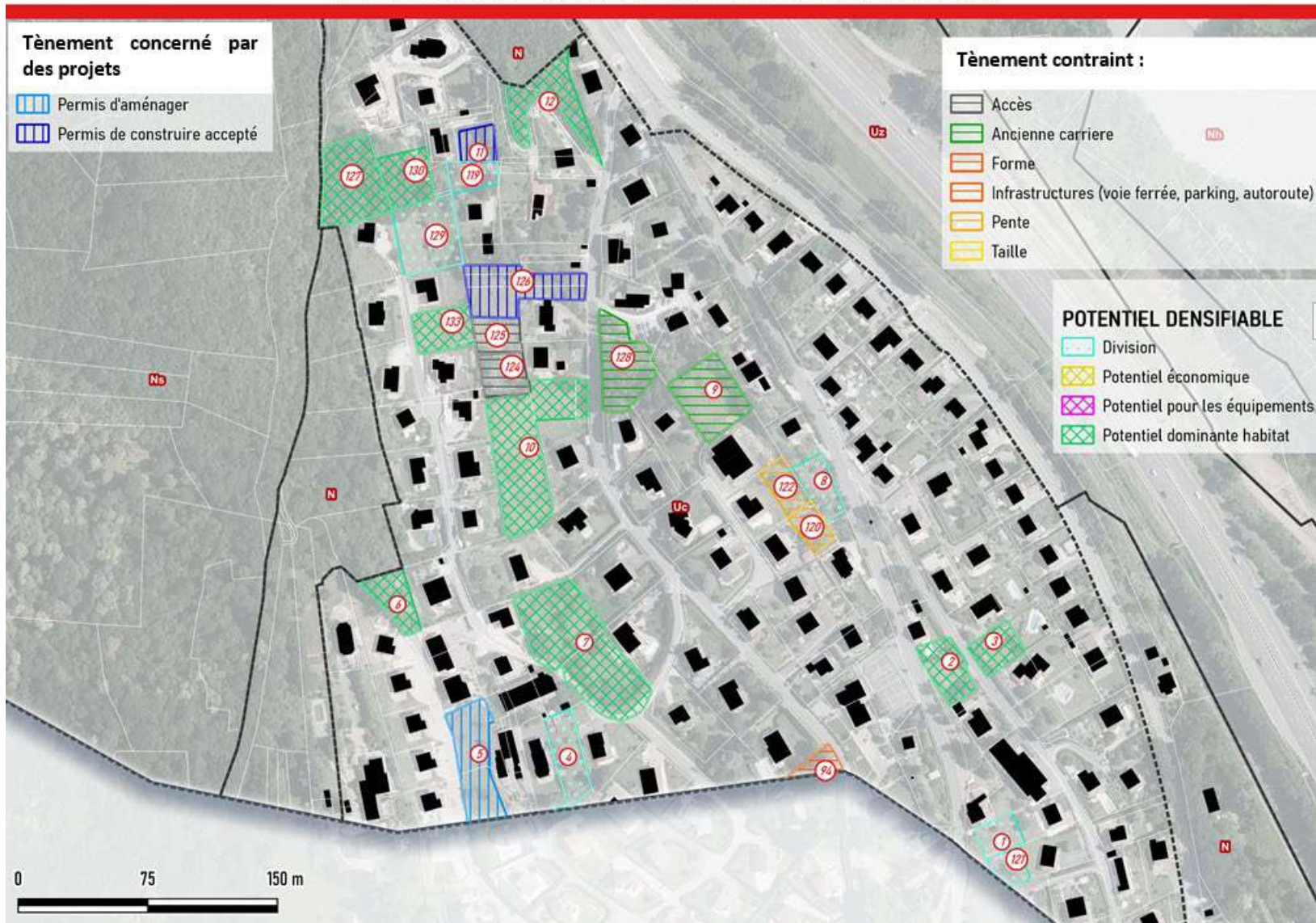
- 2,1 ha sont concernés par des permis d'aménager et/ou de construire accordés
- 1,5 ha présentent des contraintes : de taille (inférieur à 300 m²), de forme (tènement en longueur par exemple), d'accès (enclavé), de pente, d'inconstructibilité liée à la présence d'ancienne activité de carrière ou en lien avec les infrastructures d'autoroutes et de voie ferrée.

Les tènements disponibles représentent donc 12,6 ha. A cela peuvent s'ajouter des potentialités en divisions parcellaires, de l'ordre de 1,8 ha.

Ces 12,6 ha, potentiellement disponibles, sont classés de la façon suivante dans le PLU en vigueur :

Type de zones	Type de zones affiné	Surface concernée
U	UA	0,08
	UB	0,3
	UC	6,7
	UE	0,3
	UH	0,2
	UYa	0,7
	UYb	0,06
AU	1AUb	0,5
	1AUc	1,7
	2AU	2

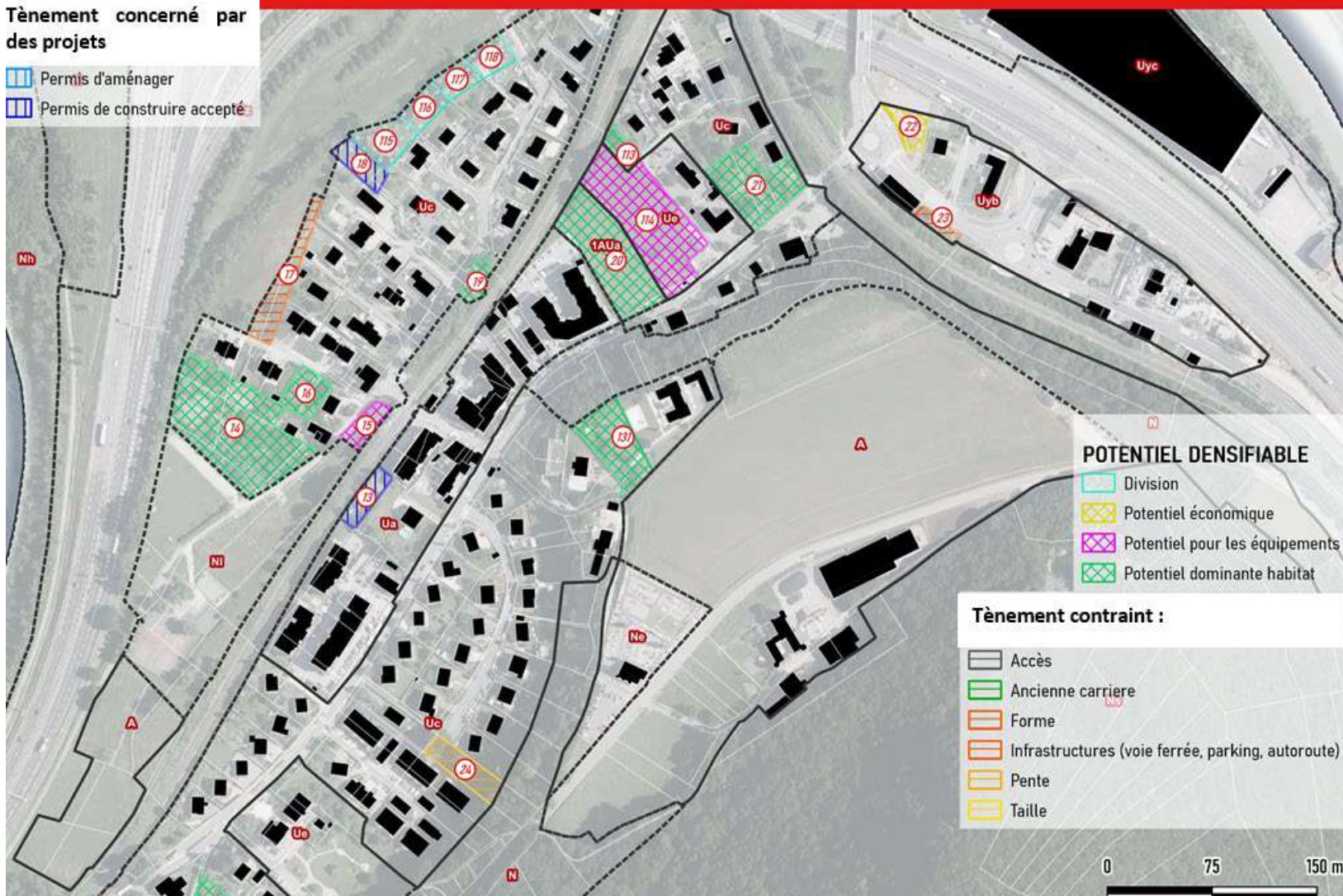
BILAN DU PLU : FONCIER MOBILISABLE EN ZONE "U" - SECTEUR CRÊT DE LA CROIX



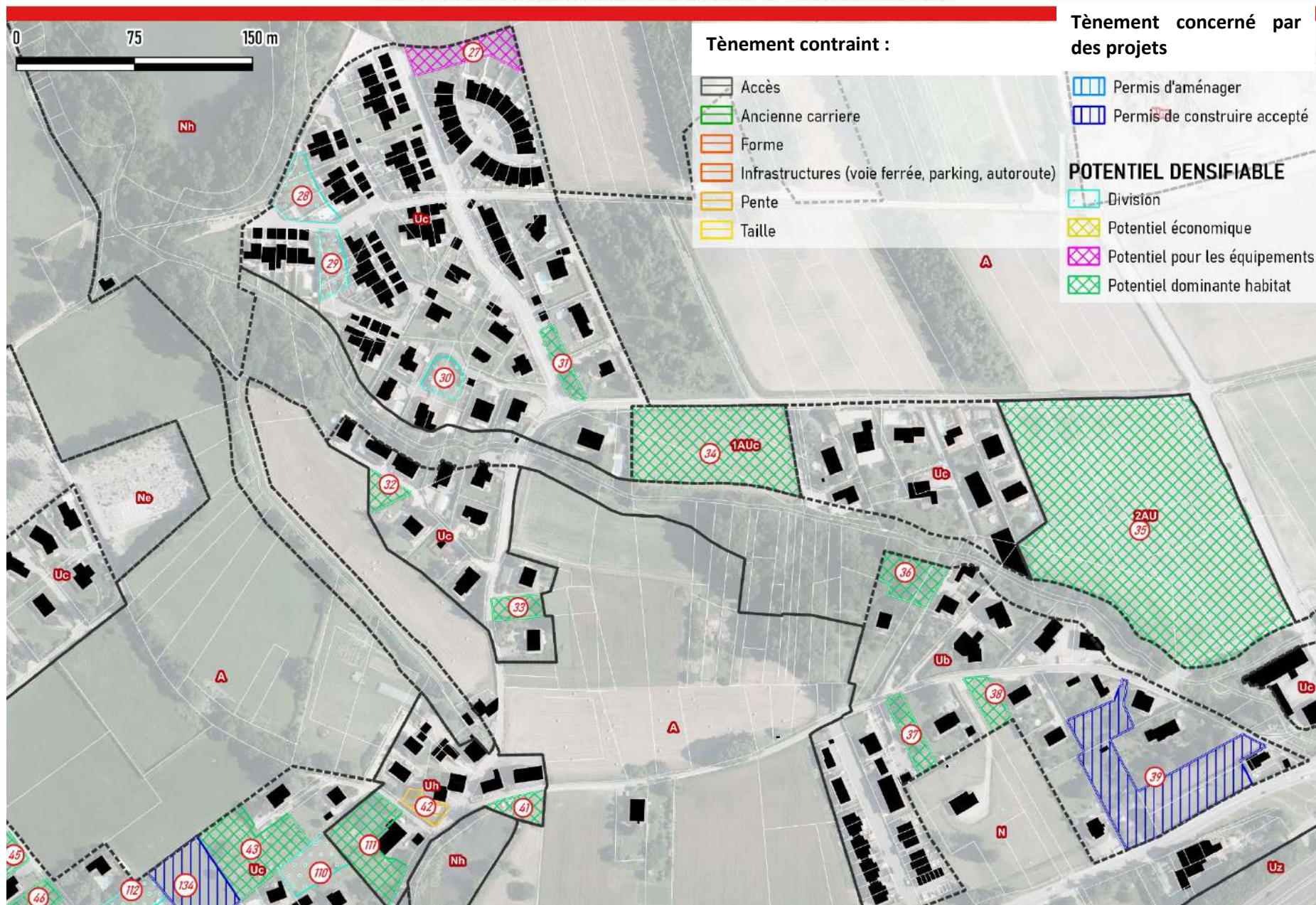
BILAN DU PLU : FONCIER MOBILISABLE EN ZONE "U" - SECTEUR LES PEUPLIERS

Tènement concerné par des projets

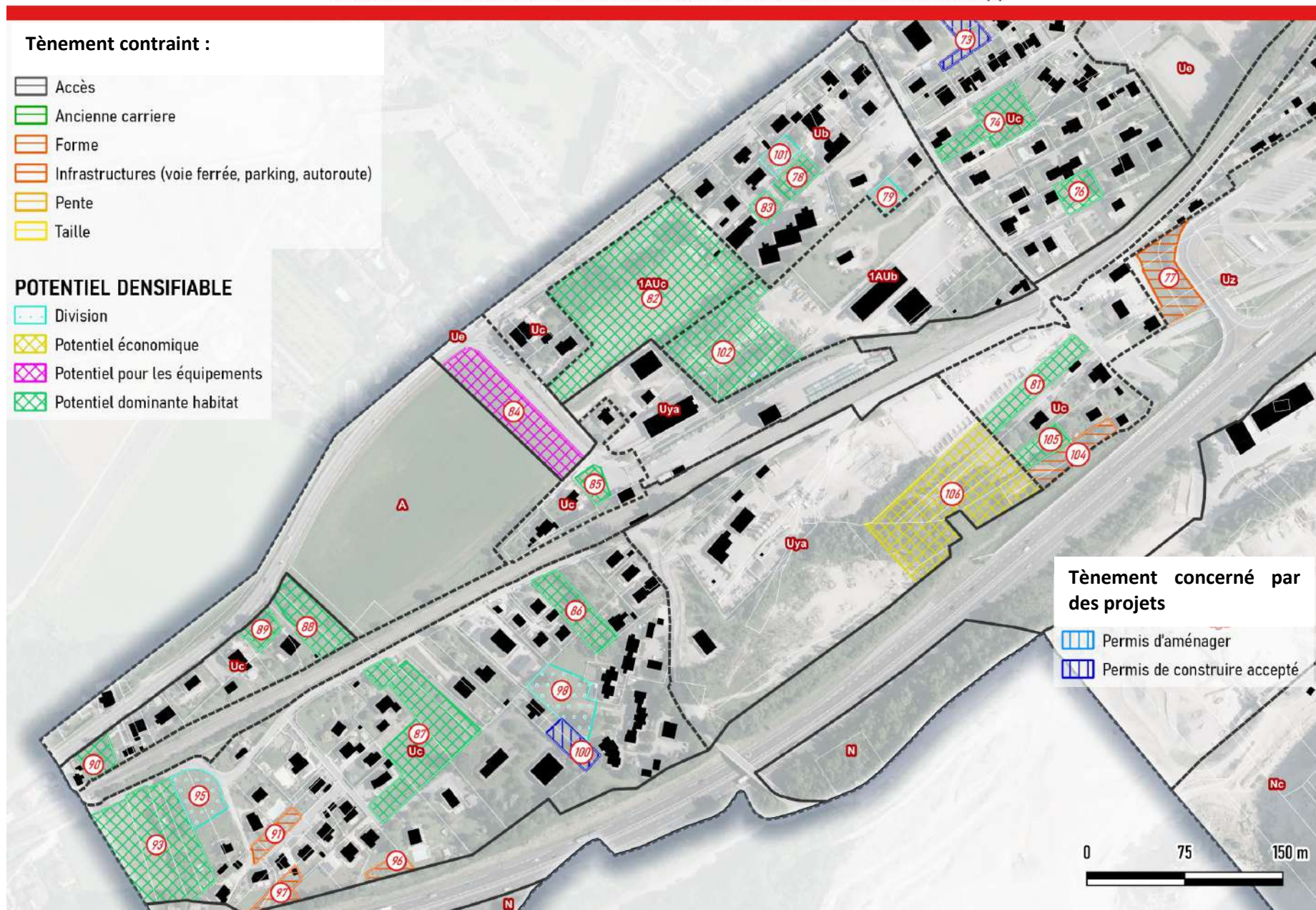
-  Permis d'aménager
-  Permis de construire accepté



BILAN DU PLU : FONCIER MOBILISABLE EN ZONE "U" - SECTEUR LES ILES



BILAN DU PLU : FONCIER MOBILISABLE EN ZONE "U" - SECTEUR PAS DE L'ECHELLE (2)



2.2.3.2. BILAN DES OAP

N° OAP	Secteur / Schéma en vigueur	Avancement
OAP n° 1	<u>Centre-bourg</u> : 24 logements et équipement public Superficie : 	Le secteur est encore disponible. S'il a fait l'objet de projet, à l'heure du diagnostic aucun PA ou PC n'a été déposé.
OAP n° 2	<u>Centre-bourg</u> : renouvellement urbain (parcelles bâties) Superficie : 	Aucun projet proposé.

N° OAP	Secteur / Schéma en vigueur	Avancement
OAP n° 3	<u>Centre-bourg</u> : renouvellement urbain (en partie bâti / occupé), 50 logements Superficie : 	Secteur concerné par un PC autorisé, travaux en cours.
OAP n° 4	<u>Pas de l'Echelle</u> : renouvellement urbain, 12 logements Superficie : 	Actuellement il y a showroom portant sur la présentation de granulat, d'une entreprise installée depuis 2018. Ce secteur ne devrait pas évoluer à moyen terme.

N° OAP	Secteur / Schéma en vigueur	Avancement
OAP n° 5	Pas de l'Echelle : vocation économique Superficie : 	La zone est aujourd'hui occupée par les activités liées à la carrière. L'OAP avait été imaginée pour créer une zone artisanale notamment pour relocaliser des entreprises de la commune. Toutefois, cela n'a pas abouti, et n'a pas intéressé les entreprises de la commune.
OAP n° 6	<u>Pas de l'Echelle</u> : limite avec Bossey Superficie : 	Le secteur est encore disponible. Aucun projet proposé.

N° OAP	Secteur / Schéma en vigueur	Avancement
OAP n° 7	<u>Pas de l'Echelle</u> : 40 logements Superficie : 	Le secteur est encore disponible. Aucun projet proposé.
OAP n° 8	<u>Pas de l'Echelle</u> : renouvellement urbain, site occupé par de l'habitat et de l'activité artisanale, 130 logements Superficie : 	Aucun projet proposé.

N° OAP	Secteur / Schéma en vigueur	Avancement
OAP n° 9	<u>Pas de l'Echelle</u> : 35 logements 	Réalisée
OAP n° 10	<u>Les Îles</u> : 10 logements Superficie : 	Le secteur est encore disponible. Aucun projet proposé.

N° OAP	Secteur / Schéma en vigueur	Avancement
OAP n° 11	Les îles : 80 logements Superficie : 	Cette zone 2AU a vocation à être reclassée en zone agricole, en lien avec la stratégie SCoT.

2.2.4. ANALYSE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS

2.2.4.1. ÉTUDES DES POTENTIELS FONCIERS A L'INTERIEUR DES ENVELOPPES URBAINES - TRAVAIL NOUVEAU PLU

A l'heure du bilan, les parcelles a priori disponibles, ont été étudiées au cas par cas afin de définir lesquelles représentent un potentiel réellement constructible au sein des enveloppes urbaines.

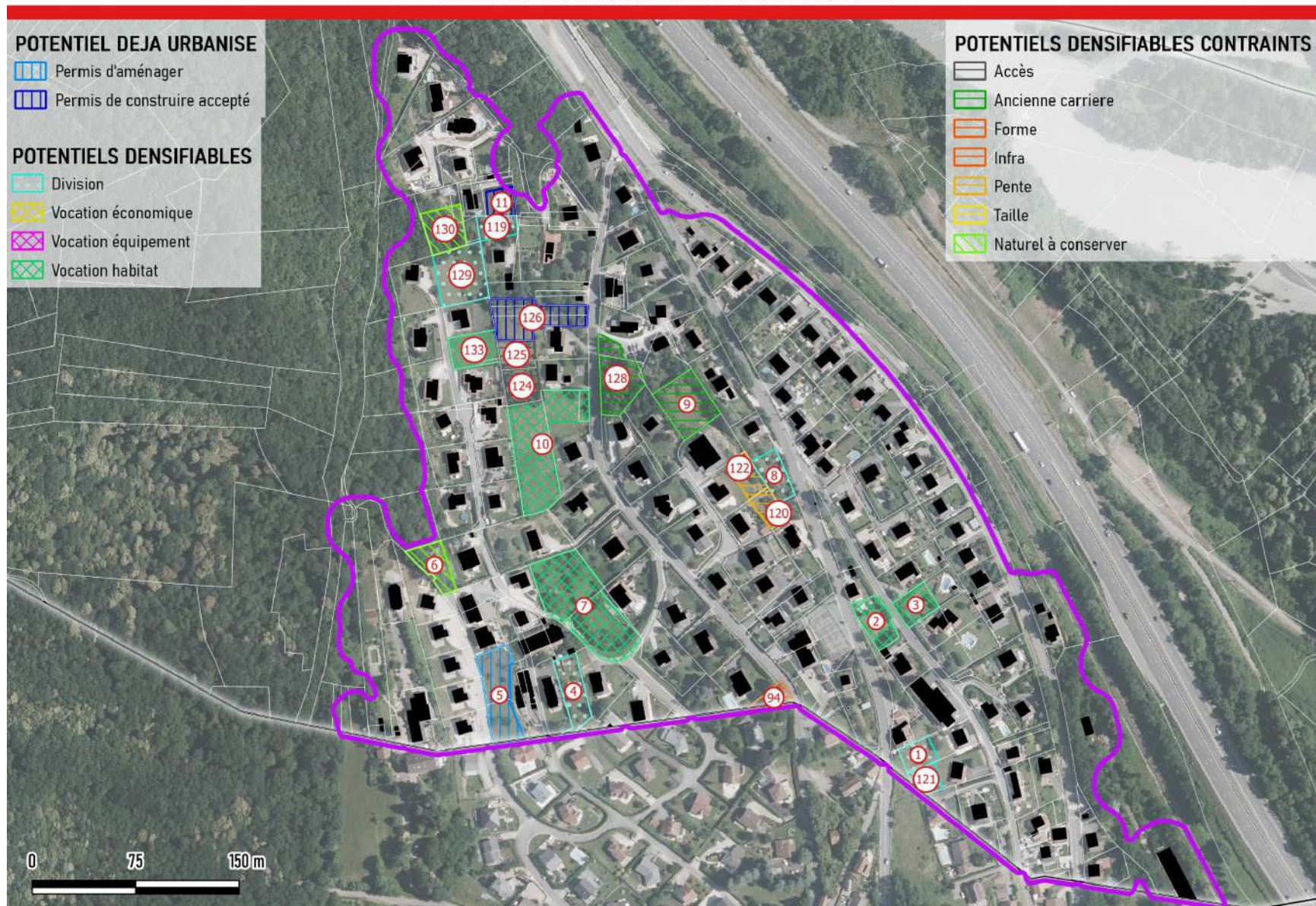
Cette analyse fait ressortir des parcelles libres « brutes », avant analyse, de l'ordre de 10,2 ha.

Une analyse fine a permis de faire ressortir, parmi ces données que :

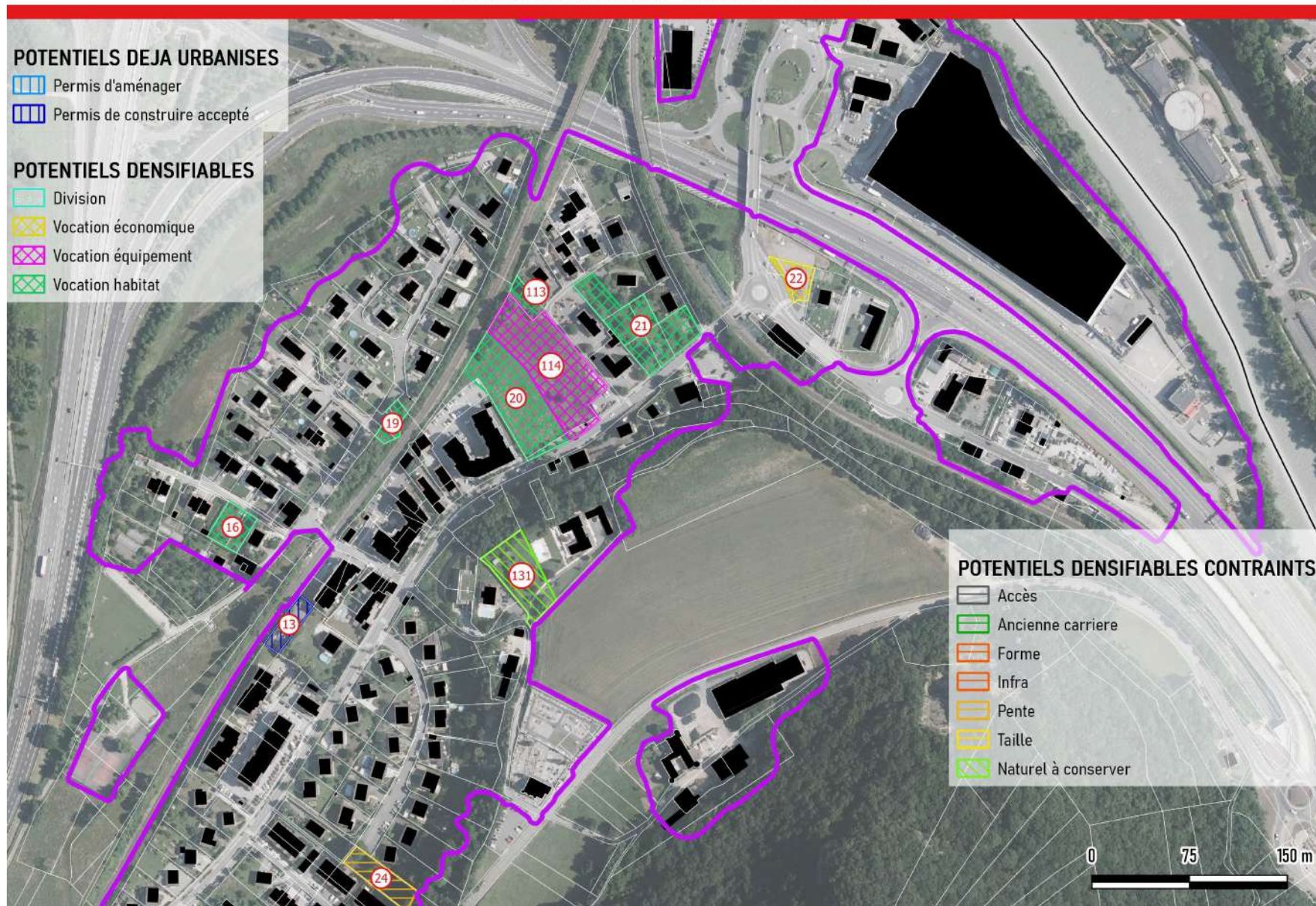
- 1,8 ha sont concernés par des permis d'aménager et/ou de construire accordés
- 1,3 ha présentent des contraintes : de taille (inférieur à 300 m²), de forme (tènement en longueur par exemple), d'accès (enclavé), de pente, d'inconstructibilité liée à la présence d'ancienne activité de carrière ou en lien avec les infrastructures d'autoroutes et de voie ferrée.

Les tènements disponibles représentent donc 5,4 ha. A cela peuvent s'ajouter des potentialités en divisions parcellaires, de l'ordre de 1,4 ha. Le delta entre le total de 10,2 ha et les données présentées précédemment, représentent des secteurs naturels au sein des enveloppes urbaines, que la commune entend préserver (0,3 ha).

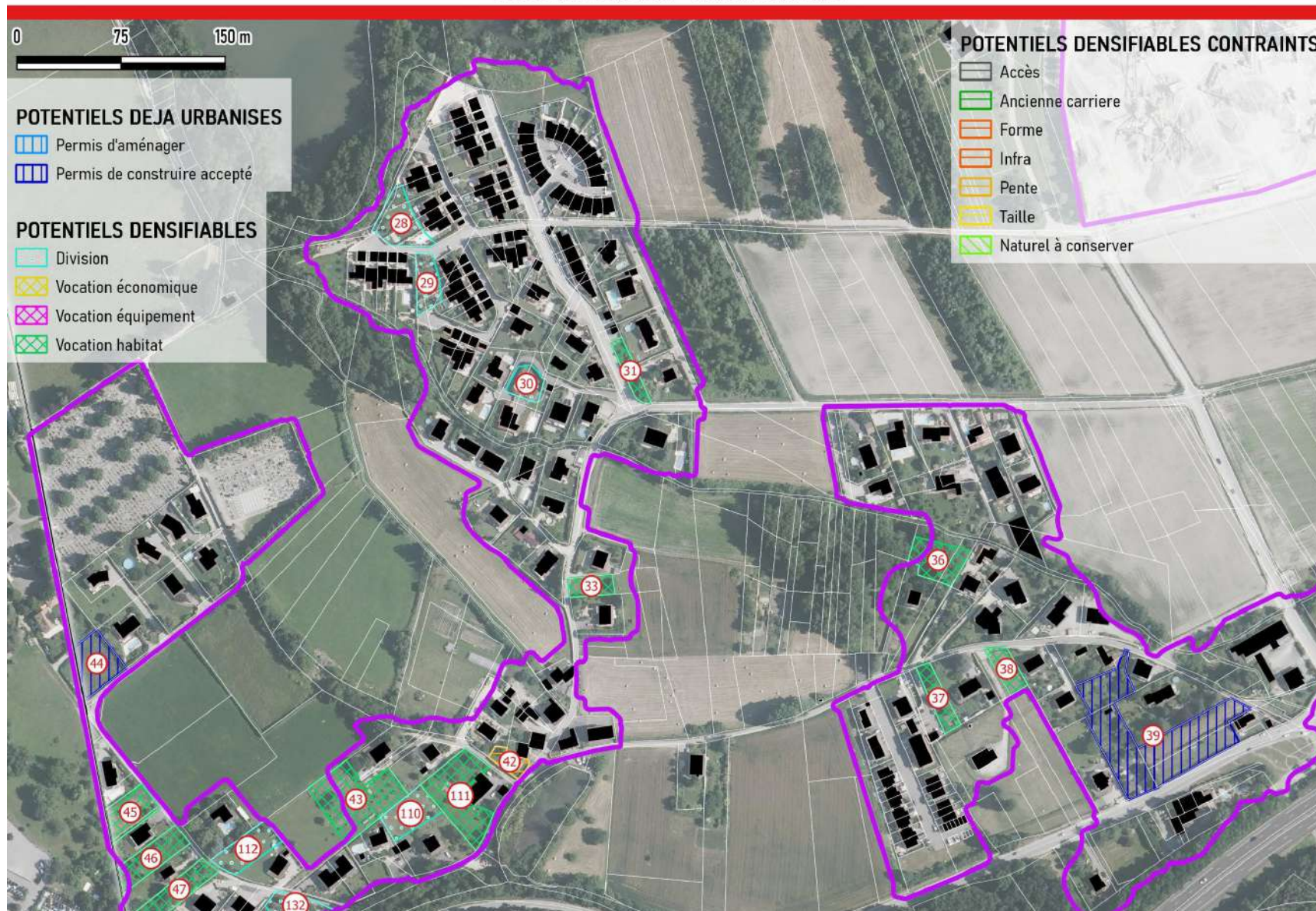
POTENTIELS DENSIFIABLES - SECTEUR CRÊT DE LA CROIX



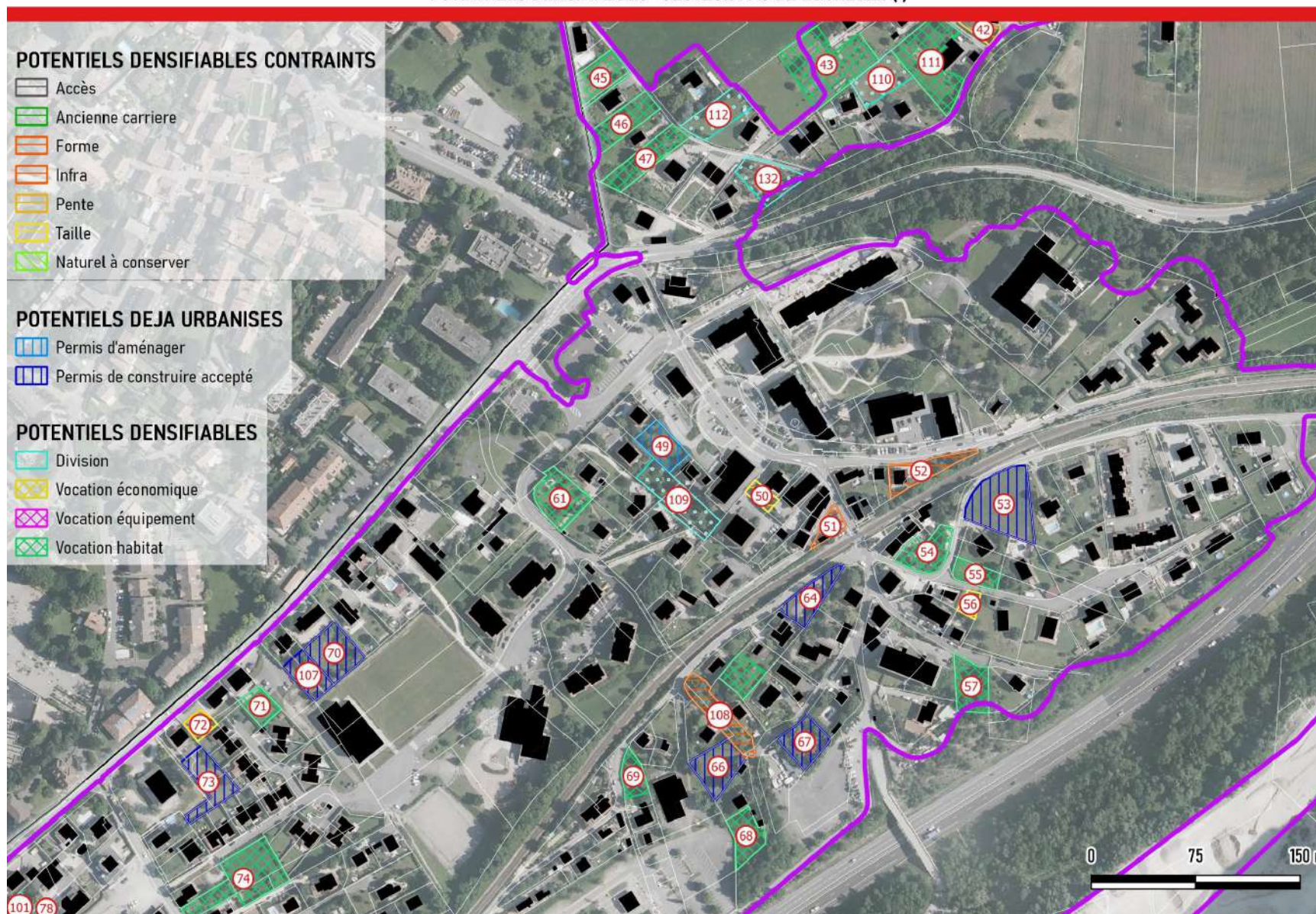
POTENTIELS DENSIFIABLES - SECTEUR LES PEUPLIERS



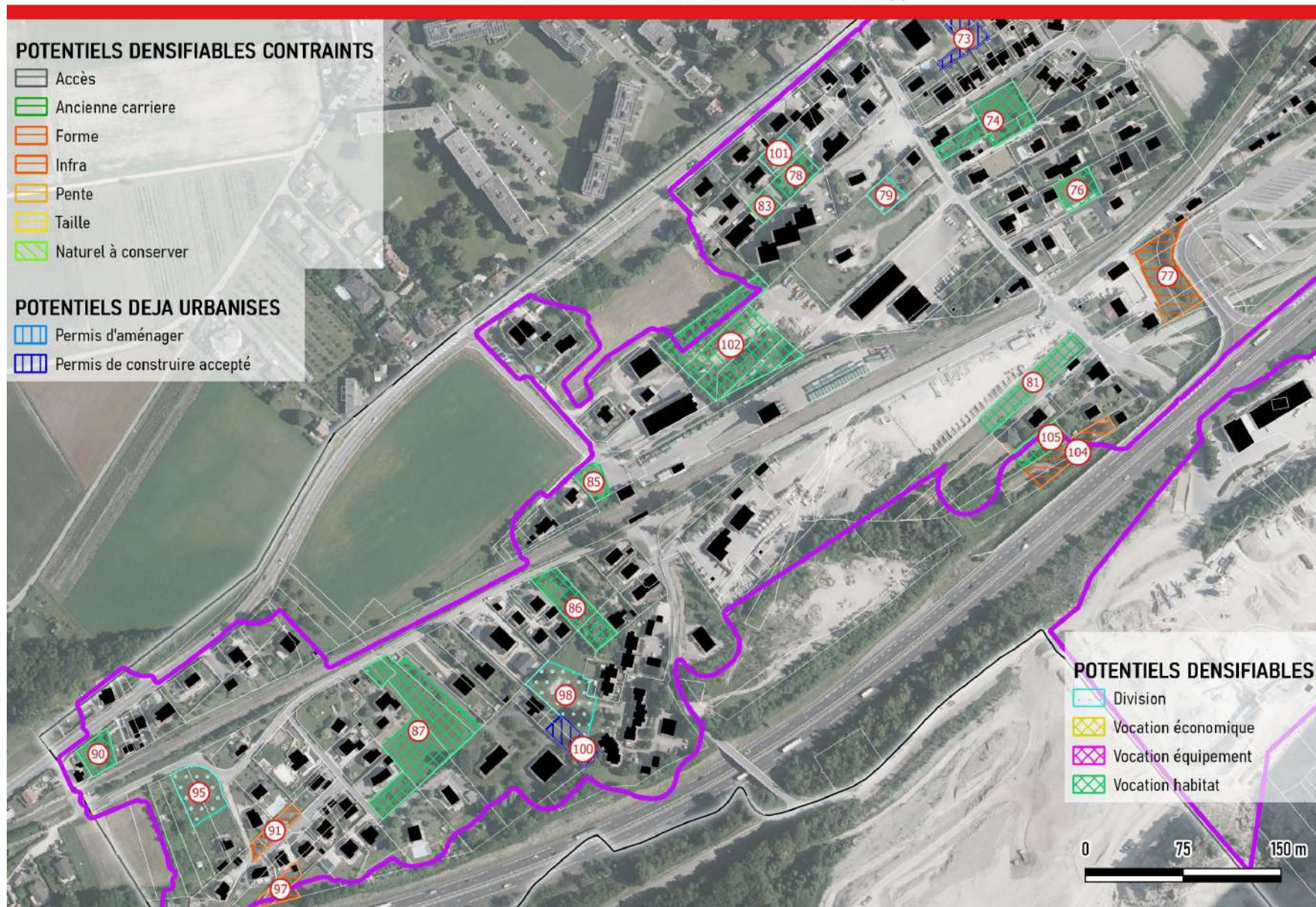
POTENTIELS FONCIERS - SECTEUR LES ILES



POTENTIELS DENSIFIABLES- SECTEUR PAS DE L'ECHELLE (1)



POTENTIELS DENSIFIABLES - SECTEUR PAS DE L'ECHELLE (2)



2.2.5. AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
- Des formes urbaines relativement récentes	- Une Commune polarisée entre le Pas-de-l'Echelle et le Chef-lieu - Une trame d'espace public peu lisible - Une commune marquée par le développement au coup par coup (multiplication des accès privés et des impasses entraînant une trame viaire très peu connectée) - Des opérations d'aménagement de plus en plus denses qui : - o Ne permettent pas de réaliser des coutures urbaines qualitatives - o Ne sont pas en accord avec les capacités des équipements et infrastructures
OPPORTUNITÉS	MENACES
- La mise en place d'outil règlementaire via la révision du PLU pour encadrer le développement de la Commune	- Un développement de la Commune dicté par les volontés des promoteurs et non par le projet de territoire - Une déconnexion entre les pôles de la Commune
ENJEUX	
• Encadrer le développement urbain par des outils règlementaires afin d'asseoir un projet de territoire • Projeté un développement en adéquation avec les ressources foncières et les besoins en équipements • Connecter et redynamiser les polarités de la Commune et notamment les plus structurantes : Le Chef-lieu et le Pas-de-l'échelle • Améliorer la qualité de la trame des espaces public afin de dynamiser et rendre plus lisible le territoire	

2.3. LES EQUIPEMENTS

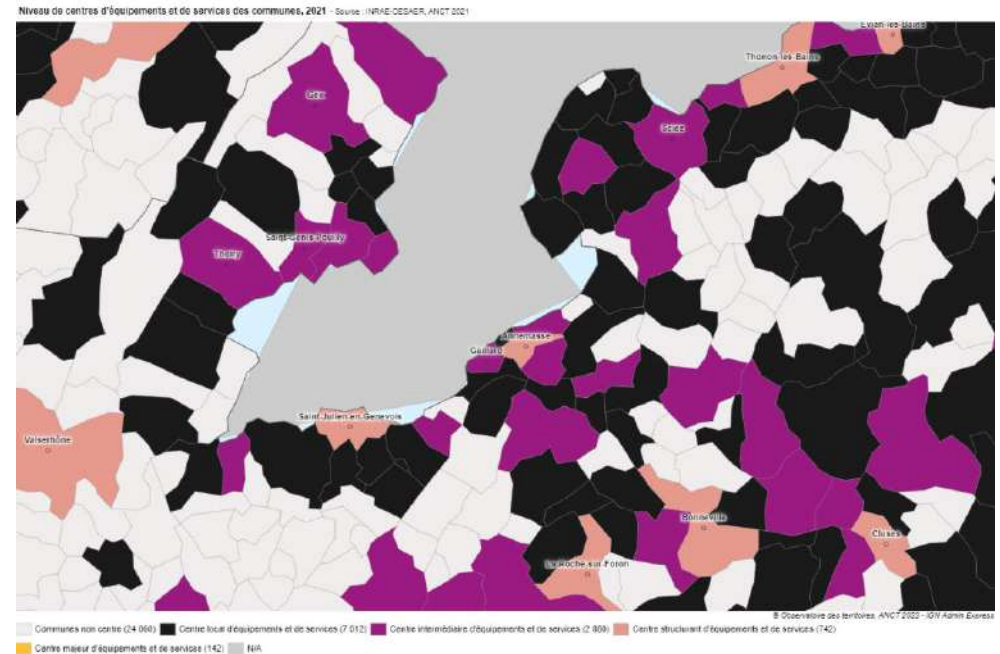
2.3.1. UNE COMMUNE AVEC UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS STRUCTUREE

La commune d'Etrembières, en sa qualité de cœur de bourg/village, au sein de l'armature du SCoT, dispose d'un parc d'équipements diversifié et adapté à sa proximité avec des pôles majeurs d'équipements. L'implantation d'équipements conjuguée au contexte frontalier a induit sur les 10 dernières années, une dynamique constructive relativement soutenue, que ce soit pour les équipements ou les logements nouveaux. Outre les OAP, les divisions parcellaires se sont intensifiées, le PLU actuel ne permettant pas de réguler le phénomène. Ainsi, au regard des dynamiques en cours sur le territoire, il convient dans le cadre de l'élaboration du PLU, de se réinterroger sur la capacité des équipements structurants sur la commune ou leur accessibilité à l'extérieur.

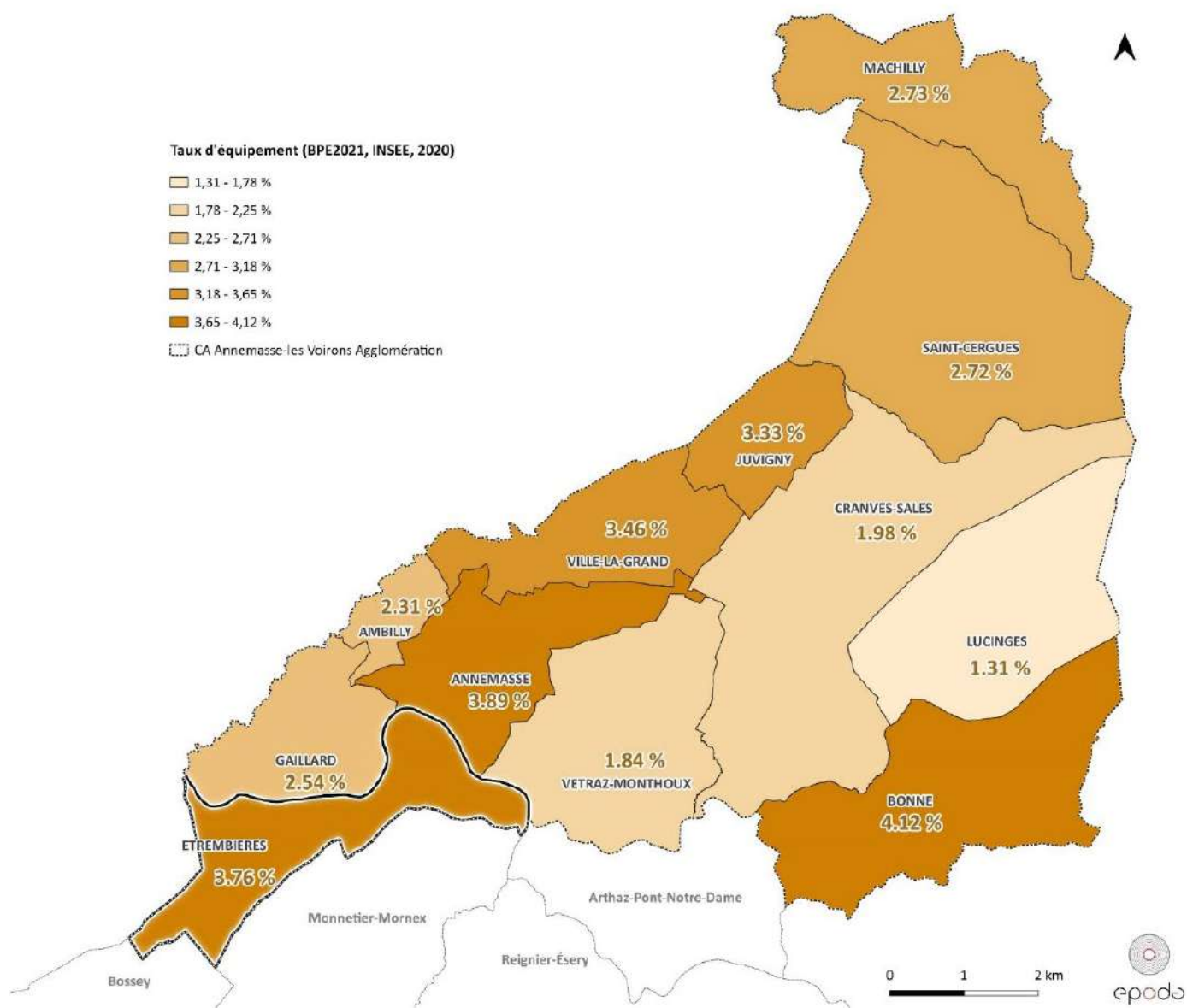
Aussi, l'INSEE et l'observatoire du territoire catégorisent la Commune comme un centre local d'équipements et de services qui signifie que l'offre d'équipement est restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité (coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment). Ce statut apparaît comme complémentaire au regard des communes voisines :

- Annemasse qui est un centre structurant et qui propose une quarantaine d'équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien : équipements commerciaux plus spécialisés (librairie, épicerie, magasin de chaussures, de sports, d'électroménager ou d'ameublement), hôtels, agences de travail temporaire. Ces centralités accueillent aussi des services de santé plus spécialisés (laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie).
- Gaillard catégorisé comme un centre intermédiaire d'équipements et de services : l'offre s'enrichit d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du

quotidien (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée, etc.) ;



Commune d'Etrembières



Commune d'Etrembières

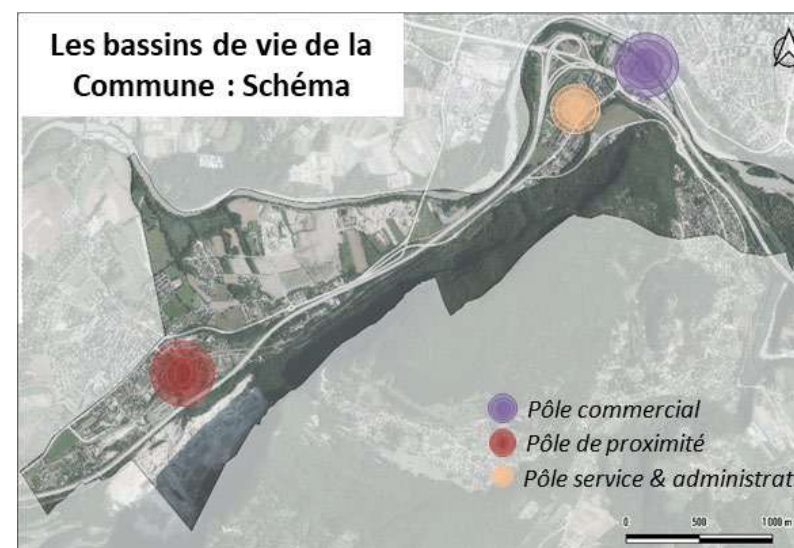
La carte ci-dessus est le résultat de l'analyse de la base permanente des équipements de l'INSEE. Aussi, on s'aperçoit que malgré la proximité avec la Commune d'Annemasse qui est un pôle structurant, la Commune est relativement bien dotée. Cependant, la nature des équipements est différente comme mentionné ci-dessus. En effet, la Commune d'Etrembières possède de nombreux commerces de proximité et utiles au quotidien. Cette affirmation est corroborée par l'analyse des catégories associées aux équipements identifiés au BPE

Catégorisation des équipements	Nombre
Proximité	57
Intermédiaire	32
Supérieure	2
Type de commerces & services	Nombre
Services aux particuliers	49
Commerces	35
Enseignement	1
Santé et action sociale	2
Transports et déplacements	2
Sports, loisirs et cultures	6
Tourisme	1

Cette importante proportion d'équipements de proximité s'explique notamment par la présence du centre commercial Shopping Etrembières qui mobilise de nombreux commerces dans le domaine du textile, de la restauration ...

La localisation des différents équipements met en avant le caractère multipolaire de la Commune. En effet, la répartition des commerces et services fait apparaître 3 bassins de vie, à savoir :

- Le Chef-lieu : un pôle orienté vers les services & le caractère administratif (mairie)
- Le Pas de l'échelle : un pôle de proximité avec une mixité fonctionnelle (équipements structurants, services, commerce, enseignement)
- ZA Shopping : le pôle commercial

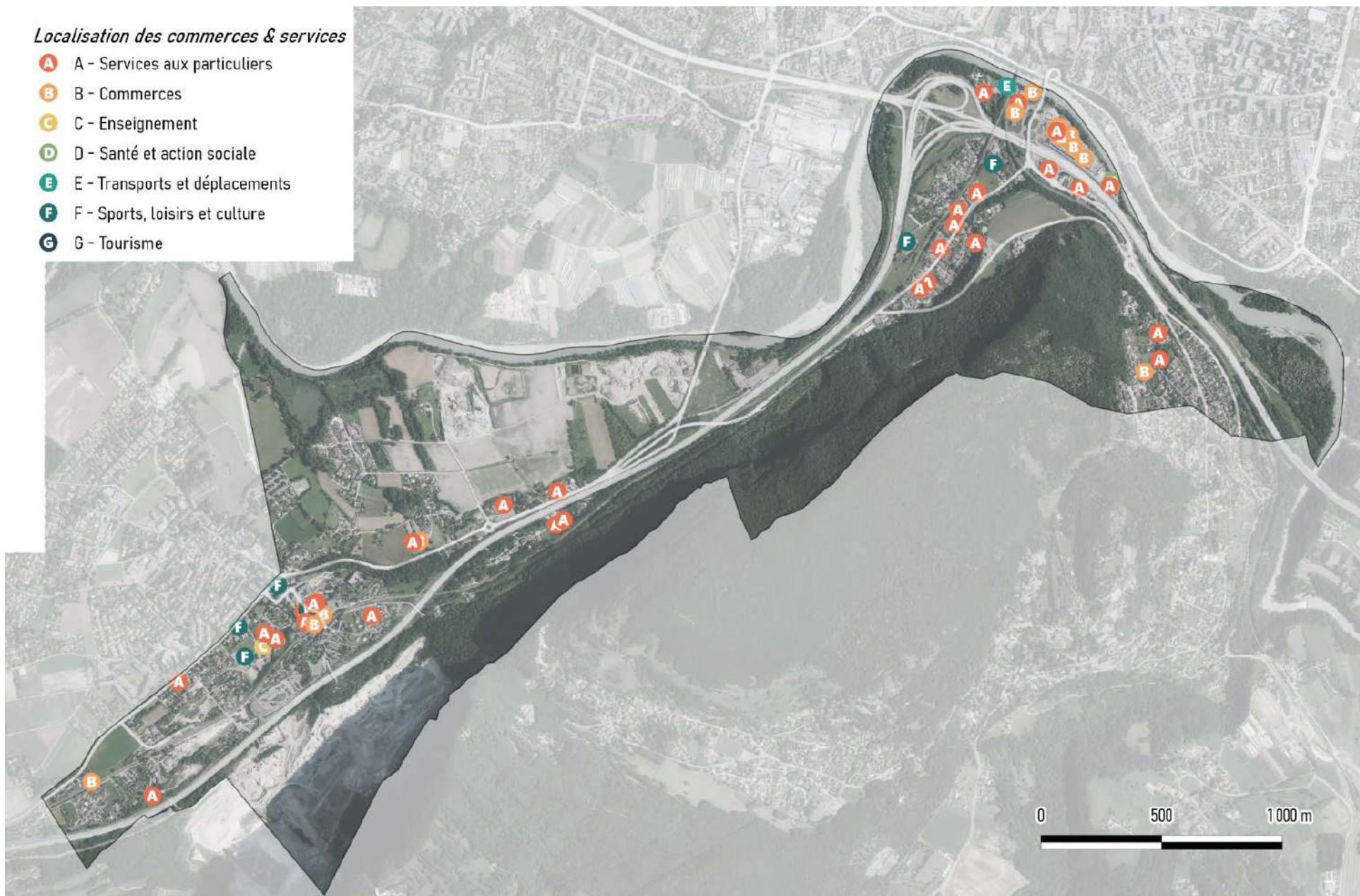


Il est nécessaire de préciser que le secteur des Iles a vu se développer un pôle loisirs avec l'implantation d'un waterjump et d'un paintball notamment.

Commune d'Etrembières

Localisation des commerces & services

- A** A - Services aux particuliers
- B** B - Commerces
- C** C - Enseignement
- D** D - Santé et action sociale
- E** E - Transports et déplacements
- F** F - Sports, loisirs et culture
- G** G - Tourisme



2.3.2. L'ENSEIGNEMENT & LA GARDE D'ENFANTS : DES SERVICES A ADAPTER

La forte pression foncière ainsi que le rythme de construction soutenue sur la Commune nécessitent une adaptation des équipements structurants.

2.3.2.1. LA PETITE ENFANCE

Concernant la garde d'enfant soit de 0 à 3 ans, la Commune est dotée :

- D'un réseau d'assistantes maternelles privée qui au 2 aout 2021 proposé environ 28 places pour les enfants de 0 à 3 ans
- D'une micro-crèche "les Roudoudous" installée au 11 Chemin de Veyrier avec une capacité d'accueil jusqu'à 12 enfants simultanément dans un groupe unique.

Aussi, les habitants d'Etrembières ne disposent que d'une seule structure de type crèche pour les enfants et vont avoir tendance à trouver une solution auprès des assistantes maternelles privées. Toutefois, il s'agit d'une tendance nationale puisque la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié les premiers résultats de la nouvelle édition de l'enquête : "Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants" réalisée en fin d'année 2021. Cette étude conclut que les modes de gardes sont principalement l'accueil chez une assistante maternelle (20 %) ou dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) (18 %).

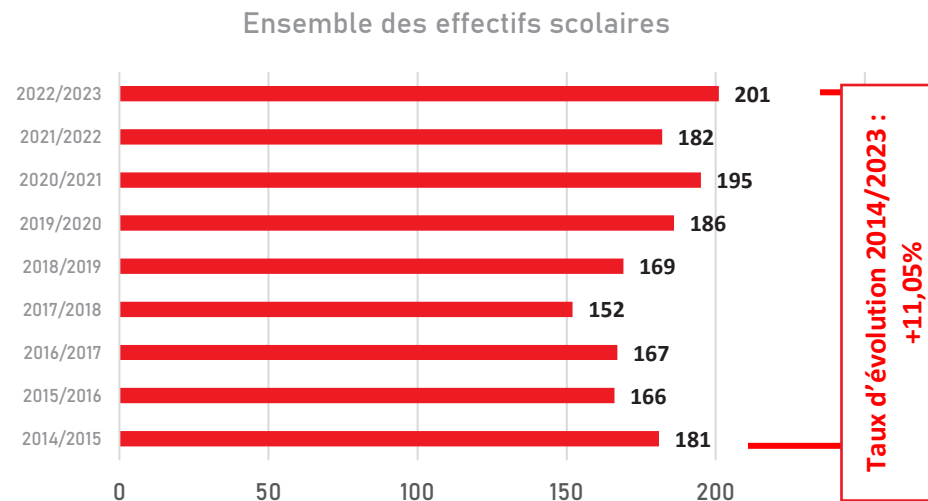
Au regard du nombre de places théorique sur le territoire pour la petite enfance il semblerait qu'il y ai un report sur les Communes limitrophes (Annemasse, Gaillard ...).

2.3.2.2. L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

La Commune est dotée d'un seul établissement scolaire qui permet d'accueillir l'ensemble des niveaux de la maternelle à l'élémentaire. L'école du Salève Gaillard fait partie du Réseau d'Enseignement Prioritaire (REP) qui correspond à un réseau d'établissements où l'action éducative est renforcée afin de lutter contre l'échec scolaire.

Révision générale du PLU

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des effectifs scolaires entre 2014-et 2023 :



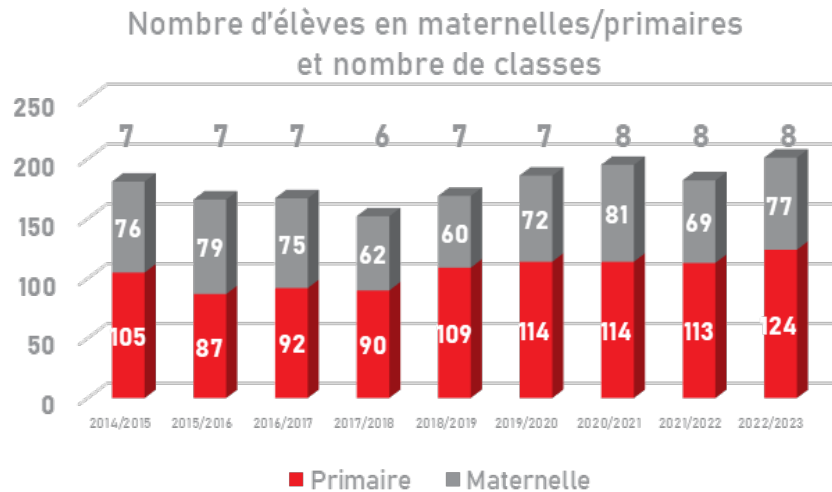
Depuis 2014 on observe une évolution constante des effectifs, ainsi entre 2014 et 2023 les effectifs ont connu une croissance de l'ordre de 11 %.

La part (11,4 %) des enfants en âge d'être scolarisés (3-10 ans), est légèrement plus importante sur la commune qu'en moyenne en Haute-Savoie (1 point de plus). Son effectif évolue (+39% de 2008 à 2019) de façon relativement similaire à celui de la population globale (+40 %) depuis une dizaine d'année.

Il semblerait qu'au vu des permis de construire accordés ces dernières années et en cours de mise en œuvre, et les perspectives à venir, un besoin en ouverture d'une à trois classes apparaît au cours des dix prochaines années.

L'analyse détaillée des effectifs scolaires permet de faire les constats suivants :

- Les effectifs moyens par classe 2022/2023 sont d'environ 25,1 élèves
- La part des maternelles reste stable alors que la part des primaires fluctue et croît plus vite



Il convient de préciser que la Commune connaît une problématique particulière concernant les effectifs scolaires. Effectivement, l'école étant obligatoire à partir de 4 ans en Suisse, les frontaliers Suisses ont tendance à inscrire leurs enfants dans les écoles françaises pour la maternelle, puis de les retirer de l'école française pour se diriger vers la Suisse à partir de l'élémentaire. Cette dynamique déséquilibre les effectifs entre les maternelles et les primaires et il est difficile d'anticiper les tendances d'évolution.

2.3.2.3. LE SECONDAIRE

Les élèves d'Etrembières dépendent du :

- Collège Jacques Prévert qui se trouve sur la Commune de Gaillard
- Du Lycée polyvalent Jean Monnet et le Lycée polyvalent des Glières se trouvant tous deux à Annemasse

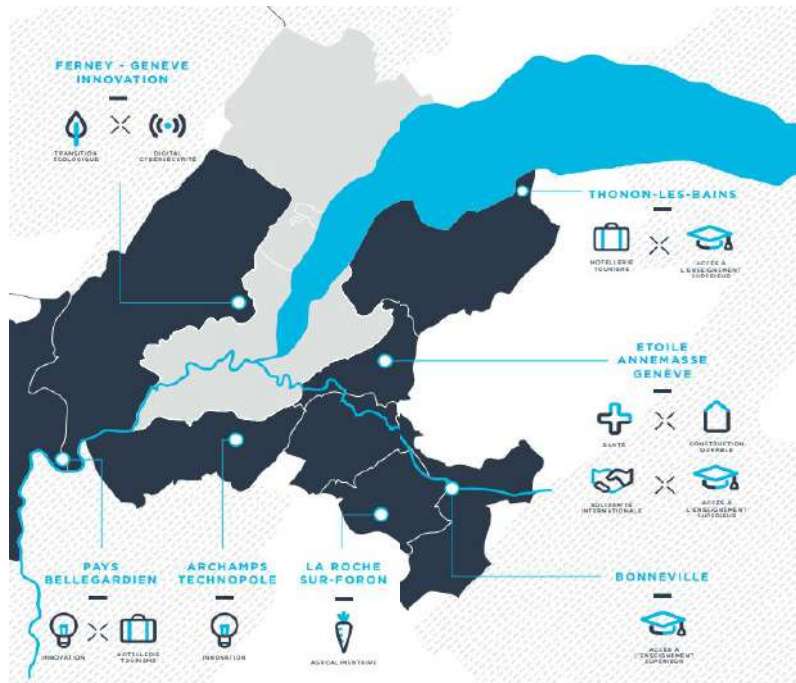


2.3.2.4. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UNE RESSOURCE ORGANISEE AUTOUR DU GRAND GENEVOIS ET A L'ECHELLE REGIONALE

Une démarche est menée dans le Genevois français pour développer une offre adaptée de formations supérieures. Aussi, le pôle métropolitain du Genevois français a mis en place une stratégie partenariale qui s'est structurée depuis 2018 : Grand Forma.

Grand Forma c'est un réseau d'acteurs de la formation mobilisés pour construire une offre de formations et de services notamment via :

- La structuration de 7 pôles de formation
- Une offre d'environ 80 parcours de formations post-bac
- L'attractivité du secteur puisqu'aujourd'hui on compte environ 1700 étudiants



Le territoire est concerné par le pôle Etoile Annemasse/Genève spécialisé autour des formations sur la santé, la construction durable, la solidarité internationale. On trouve notamment les établissements suivants :

- L'IFSI d'Annemasse propose des formations infirmières, aide-soignante
- L'École des Beaux-Arts du Genevois, une école d'art publique
- Le Lycée des Glières propose trois BTS dans le Commerce - Gestion et Comptabilité
- Le Lycée Jean Monnet propose dans les voies technologiques et professionnelles des CAPs, BTS et Licence professionnelle

Mais aussi des formations privées telles que :

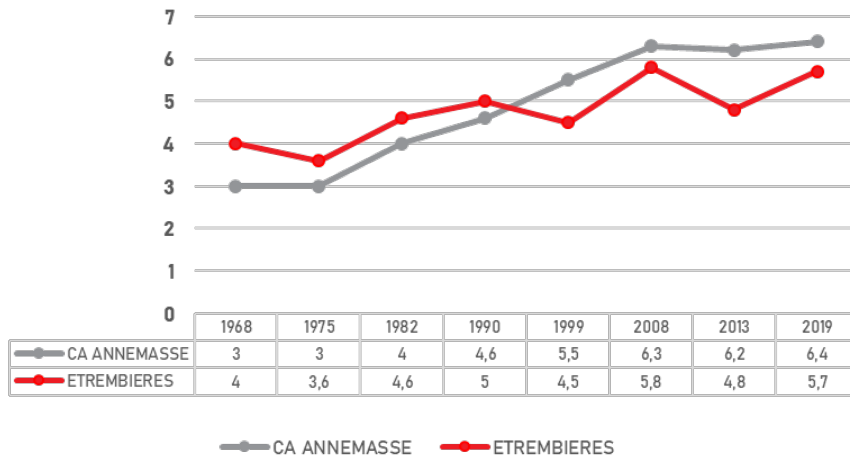
- L'IPAC propose des formations de type PRÉPA CONCOURS, BTS, BACHELOR, MBA
- G5 : le centre propose des formations dans le secteur Commerce - Vente - Gestion et RH
- ECORIS : école de commerce en alternance

Cependant, les étudiants dans le supérieur ont tendance à ne pas rester sur le territoire malgré une offre importante d'équipements. En effet, les élus notent que les poursuites d'études se font souvent à Lyon, Grenoble, Genève et Chambéry ... Il semblerait que les étudiants déménagent en raison d'une difficulté à mobiliser les transports en commun sur le territoire.

2.3.3. UN MANQUE DE STRUCTURE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES, MAIS UNE OFFRE EXISTANTE À PROXIMITÉ

Le poids démographique des personnes âgées est faible sur la Commune (les 75 ans et + représente environ 6 % de la population). Toutefois, on note que la part des 75 ans et plus est en progression depuis les années 2008 :

Evolution de la part des 75 ans et + dans la population (%)



Cette faible proportion peut s'expliquer notamment par le cadre frontalier qui attire des individus souhaitant s'intégrer dans la vie active. Une fois les carrières achevées, les pétitionnaires s'éloignent du bassin genevois.

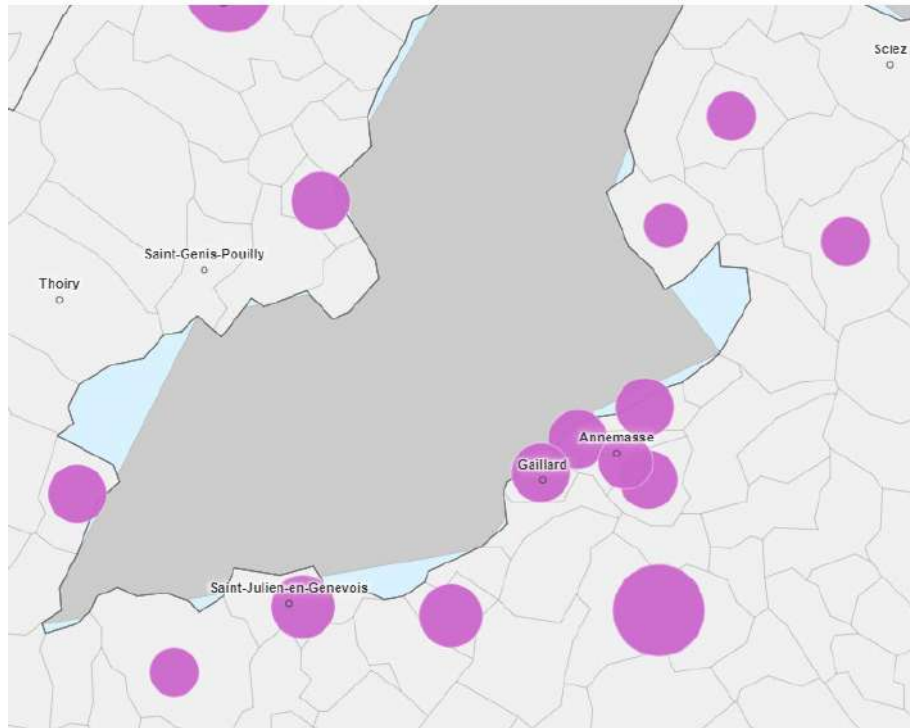
En effet, le nombre de personnes de plus 75 ans sur la Commune est faible en comparaison des chiffres observés à l'échelle de l'agglomération. A noter que près de 30% de cette catégorie d'âge représente des personnes isolées.

Indicateurs	Étrembières	Annemasse Agglomération
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	39	2 382
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	29,5 %	44

La Commune d'Étrembières ne présente aucun établissement d'hébergement pour les personnes âgées. Toutefois, les Communes à proximité disposent de places d'hébergement :

- Gaillard : 81
- Ambilly : 85
- Annemasse : 68
- Vetraz-Monthoux : 80
- Ville-la-Grand : 84

Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées - Ensemble (places) - Source : Finess, 31/12/2020



Aussi, malgré l'absence d'infrastructure sur la Commune, on s'aperçoit que les territoires à proximité permettent d'endiguer cette problématique. Effectivement, le nombre de places disponibles à l'échelle de l'agglomération est relativement important en comparaison des EPCI limitrophes :

ELEMENTS DE COMPARAISON :
PLACES DANS LES ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES

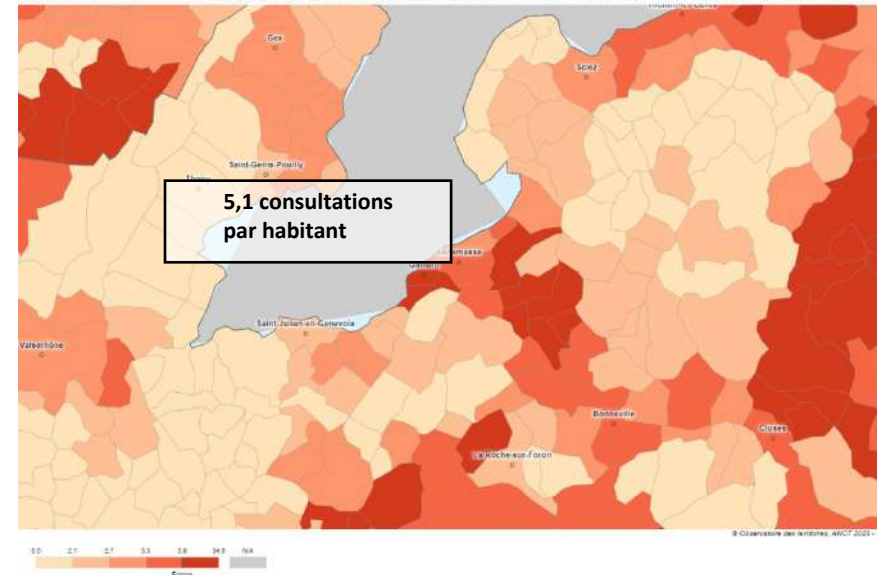


2.3.4. UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE RELATIVEMENT FACILITE

Les données INSEE permettent de conclure que le territoire dispose d'une bonne accessibilité auprès des services de santé puisque :

- Tout habitant se situe à moins de 20 minutes en voiture depuis son domicile de 5 services de soins de la gamme de proximité
- Tout habitant est en mesure de disposer de 5,1 consultations par an auprès des médecins généralistes. Les indicateurs d'accessibilité sur les EPCI environnantes sont bien moindres que ceux observés sur le territoire.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes, 2018 (consultations par an par habitant) - Source : INSEE 2018, INSEE 2018, CHARTES (populations par sexe et âge 2018, données VECTIG, INSEE, Yvelin)



ELEMENTS DE COMPARAISON :
ACCESSIBILITE POTENTIELLE AUX MEDECINS GENERALISTES- 2021



On note aussi, à l'échelle de l'agglomération, une bonne représentation des médecins spécialistes particulièrement des chirurgiens-dentistes et des médecins libéraux

INDICATEURS	CA ANNEMASSE	CC DU GENEVOIS	CC ARVE ET SALEVE	DEPARTEMENT
Densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habs, 2020	53,1	33,9	65,3	88,9
Densité de sages-femmes pour 100 000 femmes de + de 15 ans, 2020	24,2	26,1	12,3	34,3
Densité de chirurgiens-dentistes pour 100 000 habs, 2020	96,3	63,5	35,1	68,2
Densité de médecins libéraux pour 100 000 habs, 2020	90,7	50,8	70,3	95,6

Les chiffres présentés concernant l'accès aux soins ne semblent pas être en adéquation avec l'appréciation des élus. En effet, la faible représentation d'offre médicale sur la commune-même (un kinésithérapeute et un médecin généraliste, et quelques pratiquants de médecines alternatives) combinée avec une accessibilité en transport en commun non facilitée vers l'agglomération ne permet pas de satisfaire les habitants.

De plus, il est nécessaire de noter que les Suisses ont tendance à consulter les spécialistes en France puisque cela revient moins cher que sur leurs territoires.

2.3.5. LES EQUIPEMENTS DE LOISIRS

La Commune présente aussi de nombreux équipements à la faveur du loisir sur le territoire avec d'une part un pôle économique de loisir sur le secteur des Iles (waterjump, paintball ...) et d'autre part des équipements publics dédiés aux loisirs tels que/qu' :

- Un Skatepark
- Un double stade (chemin des écoles)
- Les terrains de pétanque et local associé (rue du Chamois)
- Des espaces verts publics : Bois du Salève, jardin de la Mairie
- L'agorespace qui rassemble plusieurs équipements comme une aire de jeux, un city stade et des terrains de tennis (chemin de sous Rossy)
- La bibliothèque municipale « le petit prince »

On note ainsi que le territoire présente de nombreuses infrastructures dédiées aux loisirs principalement localisés dans le secteur du Pas-de-l'échelle et le Chef-Lieu.

2.3.6. LES RESEAUX SECS

2.3.6.1. NUMERIQUE

L'accès de l'ensemble de la population à un haut débit de qualité, et le raccordement prioritaire des sites stratégiques au niveau local sont des conditions essentielles du développement des territoires. Ces deux volets sont identifiés comme des objectifs de court terme dans la stratégie numérique du Gouvernement rendue publique en janvier 2013. Fin 2015, leur mise en œuvre apparaît encore limitée et nécessite une priorisation accrue, compte tenu de leur importance sociale et économique pour les territoires. Il s'agit de résorber la fracture numérique, et de participer plus largement à la lutte contre les inégalités territoriales.

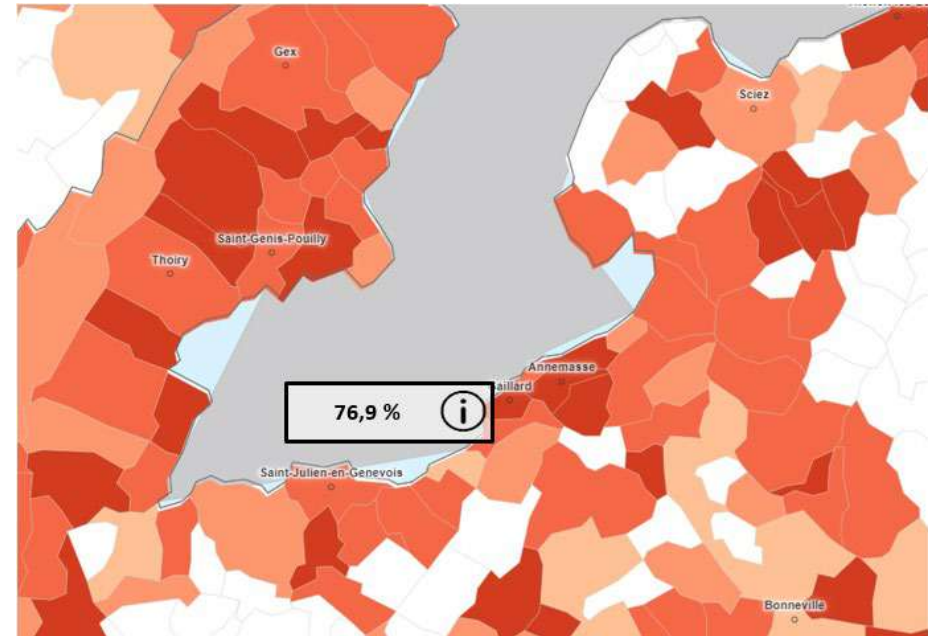
Aussi, la Commune d'Étrembières est un territoire où l'enjeu de couverture est relativement important au regard des enjeux autour du télétravail notamment.

L'étude des données fait apparaître que la Commune possède une couverture complète de la 4G.

Concernant le déploiement du réseau internet et le déploiement de la fibre, le territoire est couvert à 76,9 % soit 1436 locaux raccordés. L'analyse de la carte ci-contre et les taux de couverture des territoires limitrophes permettent deux constats principaux, la Commune d'Étrembières :

1. Doit poursuivre le déploiement de la fibre sur le territoire afin d'atteindre un niveau de couverture des pôles limitrophes (Annemasse ou Gaillard)
2. Possède une bonne couverture numérique au regard des moyennes observées sur les territoires en environnant et à l'échelle du département.

Globalement, le territoire fait l'objet d'une bonne couverture numérique, même si le déploiement de la fibre doit se poursuivre.

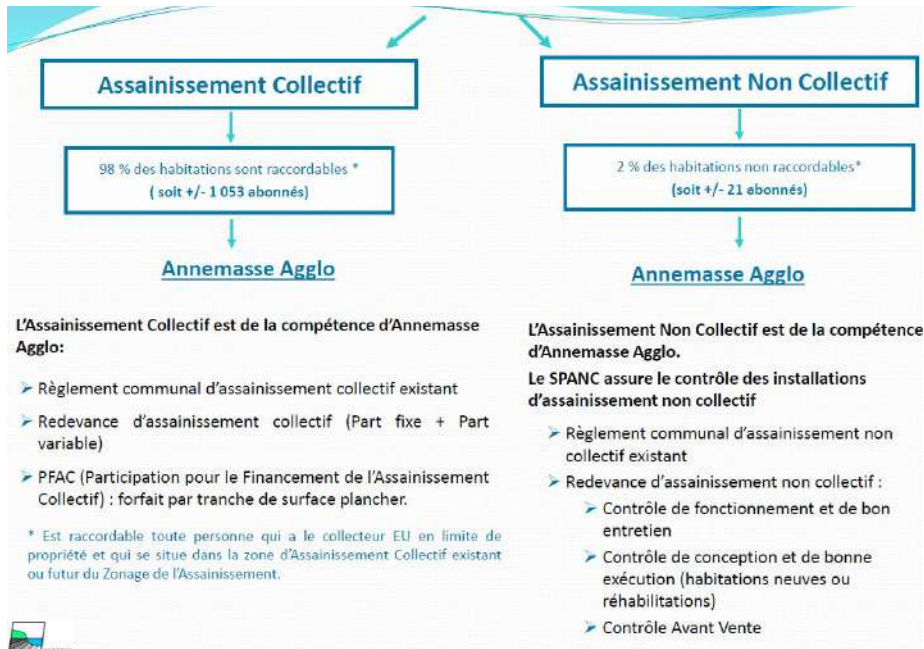


Pourcentage de locaux raccordés à la fibre



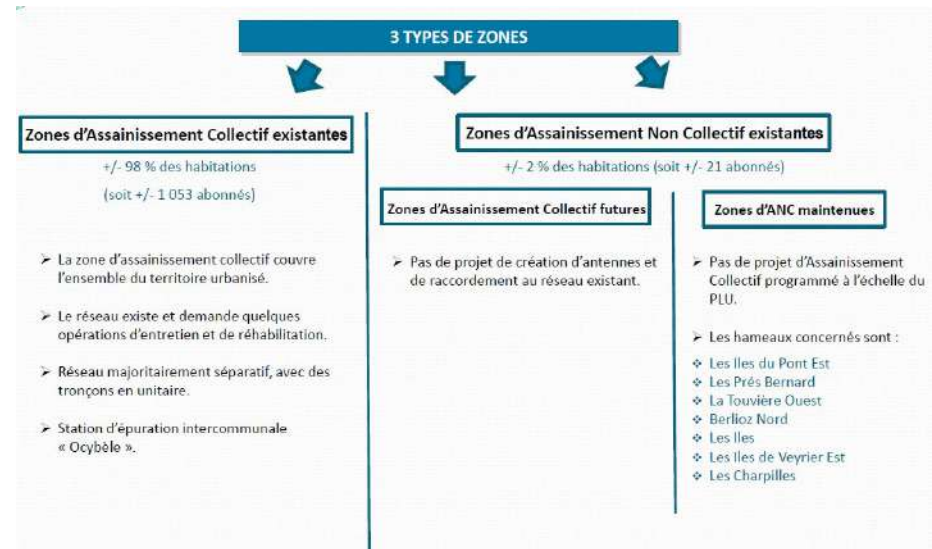
2.3.7. LES RESEAUX HUMIDES

2.3.7.1. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



Un diagnostic des réseaux d'eaux usées a permis de mieux cerner la problématique des eaux claires parasites.

Remarque : Ultérieurement, Annemasse Agglo compte se pencher sur la problématique des branchements aux réseaux.



Un Zonage d'Assainissement approuvé en 2008 a été élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Annemasse (SAFEGE) :

- Zonage de l'assainissement collectif / non collectif.
- Zonage de l'assainissement des eaux pluviales.

Ce zonage a été actualisé en interne en 2016.

Annemasse Agglo a piloté une étude diagnostic des réseaux d'assainissement eaux usées dont la réalisation a été confiée au Cabinet Hydratec (2012).

Cette étude menée sur les 12 communes d'Annemasse Agglo a permis de déterminer les secteurs sur lesquels des travaux sont à entreprendre.

Révision générale du PLU

+/- 98 % des habitations sont raccordées ou raccordables au réseau collectif d'assainissement.

Le réseau EU est majoritairement de type séparatif (+/- 18 km environ). Il reste quelques tronçons en unitaire (+/- 4,6 km environ).

Les eaux usées sont actuellement dirigées vers la station d'épuration Ocybèle à Gaillard.

Commune d'Etrembières

STEP	Reçoit les effluents de	Nature	Capacité nominale	Nombre d'EH raccordés	Milieu récepteur
« OCYBELE » à GAILLARD	Ambilly, Annemasse, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Machilly, Saint-Cergues, Ville la Grand, Monnetier-Mornex, Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux, Cara et Renfile (Suisse).	Filtres biologiques Mise en service en 1999	124 000 EH pour le traitement primaire	En 2020: 127 636 EH max	L'Arve par surverse après stockage dans une bache d'eau traitée

Données issues du Portail Assainissement (<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>)

Un projet de travaux d'extension et de remise à niveau de l'UDEP Ocybèle est en cours.

Devenir des boues d'épuration : Les boues issues de la STEP sont valorisées majoritairement par compostage à la Compostière de Savoie, et par épandage agricole suivant les prescriptions d'un plan d'épandage.

2.3.7.2. EAU POTABLE ET BILAN D'ADEQUATION RESSOURCE/BESOIN

Annemasse – Les Voirons Agglomération a la compétence de l'adduction et distribution d'eau potable sur son territoire, soit 12 communes (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.).

A ce titre, Annemasse – Les Voirons Agglomération assure en régie directe :

- L'exploitation des ouvrages intercommunaux et de stockage de l'eau,
- L'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution,
- La fourniture, à tout abonné, d'une eau présentant les qualités imposées par la réglementation en vigueur,
- Le fonctionnement correct et continu du service de distribution d'eau potable.

Il existe un règlement du service public de distribution d'eau potable adopté par délibération du conseil communautaire le 13/12/2023.

Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur le territoire d'Annemasse – Les Voirons Agglomération a été réalisé par le cabinet Naldéo et a été approuvé le 1er octobre 2015. Ce SDAEP est en cours de révision. Le rapport de phase 1 établissant la mise à jour du bilan besoins ressources a été réalisé en août 2021 (cabinet Altério). Ce schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours d'élaboration par les services compétents d'Annemasse Agglomération.

Le Schéma de Distribution d'Eau Potable conformément à l'article L 2224-7 du CGCT a été réalisé en mai 2023 (NICOT IC).

La commune d'Etrembières est alimentée en eau potable par 2 ressources :

- Les pompages de Veyrier situés à Etrembières (nappe franco-suisse du Genevois),
- La station de pompage des Eaux-Belles, station de reprise alimentée par l'usine d'ultrafiltration de la source des Eaux-Belles et les puits de Veyrier.

Une petite partie de la commune, le secteur du Crêt de la Croix, est alimentée en permanence par les ressources du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe (SRB). Cette disposition a fait l'objet d'une convention signée en 2009.

Le secteur de l'Hôpital est alimenté par une source privée.

Le territoire communal d'Etrembières héberge le captage du Pas de l'Echelle qui est exploité par le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe (SRB). La convention signée avec le SRB prévoit également une alimentation de secours, par Annemasse Agglo, au niveau de la bache de la station de refoulement du Pas de l'Echelle.

Commune d'Etrembières

OUVRAGES	COMMUNE D'IMPLANTATION	AVIS HYDROGEOLOGUE	DATE de la DUP	Indice d'avancement de la protection de la ressource
Pompages de Veyrier	Etrembières	26/12/1992	04/07/1997	80%
Les Eaux Belles	Etrembières	20/05/1983	11/10/2018	80%
Captage du Pas de l'Echelle (SRB)	Etrembières	24/03/1979 + rapport complémentaire pour l'extension du périmètre de protection rapproché le 02/02/1983	16/12/1987	-

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune s'étend sur une longueur totale de +/- 31 km.

Il est constitué de conduites dont le diamètre nominal varie de 40 à 150 mm.

Les principaux matériaux sont la fonte grise, la fonte ductile et le PEHD.

En 2023, le rendement brut du réseau d'Annemasse Agglo s'élève à 82,5 %. Ce rendement intègre le sous-comptage, les pertes d'eau, les volumes d'eau de service et de contrôle des hydrants.

Le réseau de la commune d'Etrembières est connecté avec les réseaux des communes voisines. De plus, à l'échelle intercommunale, il existe des maillages avec les collectivités voisines (Thonon Agglo, Syndicat des Rocailles, Services Industriels de Genève), que ce soit en transfert permanent ou en secours.

Les volumes d'eau sont surveillés quotidiennement par télégestion.

Le maintien des performances du réseau est une action permanente qui s'exerce, d'une part, à travers la programmation régulière de travaux de renouvellement et de renforcement et, d'autre part, par la surveillance de l'état des équipements.

Pour rappel, l'alimentation du secteur Ex-2C2A est assurée par 3 captages : la zone de captage du Nant à Arthaz, la sources des Eaux Belles et de Veyrier à Etrembières. Une vente d'eau à la commune d'Arthaz (station de reprise

d'Arthaz Combe Sud) est réalisée à partir de la desserte des réservoirs du Salève et du Livron.

La répartition des prélèvements entre les 3 sites s'effectue de la manière suivante :

- Niveau 1 : Exploitation des sources des Eaux Belles. Le volume de prélèvement dépend principalement de la pluviométrie (disponibilité naturelle des sources) ;
- Niveau 2 : prélèvement dans la nappe Genevois via les captages de Veyrier à hauteur de 1,5 Mm³/an (exploitation réglée par un accord transfrontalier) ;
- Niveau 3 : prélèvement dans la nappe de la Basse Vallée de l'Arve à Arthaz-Pont-Notre-Dame via les captages de Nant afin d'assurer les besoins en eau des abonnés. Le volume de prélèvement est optimisé au cours de l'année pour favoriser la recharge de la nappe et assurer le complément en période d'étiage et de pointe de consommation qui correspond au mois de juillet.

L'analyse historique des volumes de prélèvement montre une variation saisonnière de la production de la source des Eaux Belles liée à la pluviométrie avec un volume moins important en période d'étiage (août à octobre). Les besoins des abonnés dans cette période sont assurés par l'exploitation des nappes (Genevois et Basse Vallée de l'Arve à Arthaz) en complément des sources.

Les besoins en eau à l'horizon 2030 et 2040 ont été confrontés aux ressources disponibles et mobilisables en situation normale « hautes eaux », basses eaux « étiage ». Ces deux périodes ont été définies à partir de l'évolution des volumes de prélèvement de la source des Eaux Belles de 2010-2020 :

- Août à octobre : production faible avec un minimum d'environ 31 500 m³/mois constaté pour le mois d'octobre 2018. Par conséquent, nous considérerons les prélèvements futurs aux horizons 2030 et 2040 en période d'étiage à hauteur de la moyenne des prélèvements sur ces

10 dernières années, soit autour de 72 700 m³/mois (environ 2 400 m³/j) ;

- Janvier à Août : production moyenne d'environ 200 000 m³/mois (soit environ 6 660 m³/j) ;

Dans le bilan ressources/besoins établi par secteur (Ex-2C2A ici), il a été considéré que la période de pointe de consommation coïncide avec la période d'étiage afin de prendre en compte l'impact du changement climatique et vérifier l'adéquation des ressources disponibles aux besoins en eau en configuration défavorable.

A noter que la situation actuelle est légèrement différente de cette approche car actuellement la pointe de consommation intervient au mois de juillet non concomitante avec la période d'étiage (août-novembre). Retenir la concomitance des 2 phénomènes permet à la collectivité d'identifier la solution la plus défavorable et de disposer le cas échéant d'une marge de sécurité pour assurer la satisfaction des besoins en eau des abonnés du secteur d'étude.

Bilan Besoins ressources du secteur Ex2C2A - scénarios d'évolution de la population « hypothèse basse » :

	Horizons	Unité	2025	2030	2032	2035	2040
Volume disponible et mobilisable	Période moyenne	m ³ /j	17 860	17 860	17 860	17 860	17 860
	Période d'étiage	m ³ /j	18 650	18 410	18 410	18 290	18 170
	Période d'étiage sévère	m ³ /j	19 700	19 595	19 595	19 543	19 490
Besoins	Jour moyen	m ³ /j	16 700	17 900	18 300	19 000	20 200
	Jour de pointe	m ³ /j	25 200	27 000	27 700	28 700	30 500
Bilan	Jour moyen	m ³ /j	1 160	-40	-440	-1 140	-2 340
	Jour de pointe (par rapport à la période d'étiage)	m ³ /j	-6 550	-6 590	-9 290	-10 410	-12 330

Présence d'une convention avec le Services Industriels de Genève (SIG) pour un débit journalier maximal de 10 800 m³ avec une vanne limitatrice de débit à 450m³/h.

Bilan Besoins ressources du secteur Ex2C2A - scénarios d'évolution de la population « hypothèse haute » :

	Horizons	Unité	2025	2030	2032	2035	2040
Volume disponible et mobilisable	Période moyenne	m ³ /j	17 860	17 860	17 860	17 860	17 860
	Période d'étiage	m ³ /j	18 650	18 410	18 410	18 290	18 170
	Période d'étiage sévère	m ³ /j	19 700	19 595	19 595	19 543	19 490
Besoins	Jour moyen	m ³ /j	17 300	18 800	19 400	20 200	21 700
	Jour de pointe	m ³ /j	26 000	28 300	29 200	30 500	32 800
Bilan	Jour moyen	m ³ /j	560	-840	-1 540	-2 340	-3 840
	Jour de pointe (par rapport à la période d'étiage)	m ³ /j	-7 350	-9 890	-10 790	-12 210	-14 630

Présence d'une convention avec le SIG pour un débit journalier maximal de 10 800 m³ avec une vanne limitatrice de débit à 450m³/h.



Le bilan ressources/consommations établi au sein de le SDAEP de 2021 faisait ressortir en situation d'hypothèse « basse » et « haute » :

- Équilibre fragile en période moyenne de consommation en 2030,
- Déficitaire 3 mois de l'année en pointe dès 2025 avec un déficit plus critique en cas d'étiage sévère.

Une augmentation des prélèvements dans la Nappe d'Arthaz et dans la nappe Genevois pour compenser l'étiage de la source des Eaux Belles ou un apport extérieur depuis le Services Industriels de Genève (SIG) sera nécessaire pour assurer les besoins en eau des abonnés en période d'étiage. Cela nécessite également une meilleure gestion de l'exploitation des nappes afin de favoriser leurs recharges en période de hautes eaux.

Des études complémentaires sont en cours de réalisation par les services compétents d'Annemasse Agglo afin de chercher de nouvelles ressources

disponibles. Ces études de faisabilité portent sur l'identification de 6 nouvelles ressources potentielles. Une fois ces études réalisées, le SDAEP pourra être finalisé. Ainsi, Annemasse Agglo pourra valider les investissements programmés afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du territoire d'Annemasse Agglo.

L'eau distribuée sur la commune, provient de trois sites distincts :

- Le pompage du Nant
- Les pompages de Veyrier
- La source des Eaux Belles

La capacité de stockage de la commune provient du réservoir présent sur le territoire communal. Au niveau du fonctionnement, le réservoir du Salève se vide durant la journée et se remplit la nuit. Lorsqu'il est vide en cours de journée, le réservoir du Livron situé à Vétraz-Monthoux prend le relais et assure l'alimentation du réservoir du Salève. Au final, le temps de séjour de l'eau au sein du réservoir du Salève est limité.

2.3.7.3. EAU PLUVIALE

Plans et études existants :

- Zonage d'assainissement des eaux pluviales et modélisation (SAFEGE, 2008).
- Un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et zonage EP ont été réalisés par Annemasse Agglo sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Cette étude a été réalisée par le cabinet NALDEO en 2019. Elle comprend notamment la délimitation des bassins versants et leur analyse fonctionnelle grâce à une phase de modélisation.

Cours d'eau :

- Le réseau hydrographique de la commune d'Etrembières est constitué de l'Arve, qui marque la limite communale avec

Annemasse, Gaillard et Vétraz-Monthoux. Plusieurs petits cours traversent le territoire d'Etrembières avant de rejoindre l'Arve :

- Ruisseau de l'Eau Belle
- Ruisseau des Prés Bernard
- Ruisseau des Acacias
- Ruisseau de la Cascade
- Ruisseau de l'Avalanche
- Ruisseau de la Taillée
- Ruisseau de Chatillon

Zones humides :

La commune héberge 5 zones humides répertoriées dans l'inventaire départemental.

Réseaux d'eaux pluviales :

- Le réseau pluvial est bien développé sur la commune d'Etrembières, en particulier dans les secteurs les plus urbanisés. Il existe également quelques fossés à ciel ouvert dans les secteurs où l'urbanisation est moins dense. Annemasse Agglo a entrepris un relevé exhaustif des réseaux EP et EU sur l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération. La commune possède donc une cartographie précise des réseaux.
- Sur certains tronçons, les cours d'eau ont été busés.

Exutoires :

Compte tenu de la configuration du territoire communal, l'exutoire naturel de la commune correspond à l'Arve.

Politique actuelle de gestion des eaux pluviales :

- Le zonage EP réalisé en 2019 par le cabinet Naldéo est opposable aux tiers.
- Pour toute autorisation d'urbanisme, Annemasse Agglo instruit les demandes selon les préconisations définies au sein de ce zonage EP.

Cette problématique devrait conduire à intégrer dans le développement communal (urbanisation, activités...) la préservation des cours d'eau.

Les principaux problèmes liés aux E.P. que l'on peut pressentir aujourd'hui sont liés :

- A l'extension de l'urbanisation :
 - o De nouvelles constructions peuvent gêner ou modifier les écoulements naturels, se mettant directement en péril ou mettant en péril des constructions proches.
 - o De nouvelles constructions ou viabilisations (les voiries, les parkings) créant de très larges surfaces imperméabilisées peuvent augmenter considérablement les débits aval.
- À la sensibilité des milieux récepteurs : Les cours d'eau
 - o Ils représentent un patrimoine naturel important de la région.
 - o Ils alimentent des captages en eaux potables.
- Ces problématiques devraient conduire à l'intégration systématique de mesures visant à :
 - o limiter l'exposition de nouveaux biens aux risques,
 - o limiter l'imperméabilisation,
 - o favoriser la rétention et/ou l'infiltration des EP,
 - o développer les mesures de traitement des EP.

La commune s'étant développée à proximité de cours d'eau, l'enjeu des cours d'eau ne réside pas seulement dans la gestion des risques liés aux crues et aux érosions.

En effet, l'état naturel des cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) présente de nombreux avantages par rapport à un état artificialisé :

- Hydraulique : rôle écrêteur qui permet l'amortissement des crues,
- Ressource en eau : les interactions avec la nappe permettent le soutien des débits d'étiage,
- Rôle autoépurateur,
- Intérêts faunistiques et floristiques, paysager...
- Loisirs.

2.3.8. AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
- Une proximité avec des territoires structurants disposant d'équipements majeurs permettant une mutualisation de ces derniers - Le secteur du Pas-de-l'Echelle présente de nombreux équipement de proximité permettant une offre diversifiée de commerces pour la population - Un pôle éducatif structuré autour de Genevois français	- L'accessibilité en TC de cette offre - Des équipements en proie aux variations de la population entraînant sous-dimensionnant pour certains - Des équipements en faveur des populations seniors quasi-inexistante
OPPORTUNITÉS	MENACES
	- L'incohérence de l'offre avec les nouvelles aspirations : attention sur les scolaires
ENJEUX	
• Adopter un projet de territoire en cohérence entre l'offre et le besoin • Des projets publics à anticiper au regard des besoins fonciers potentiellement associés	

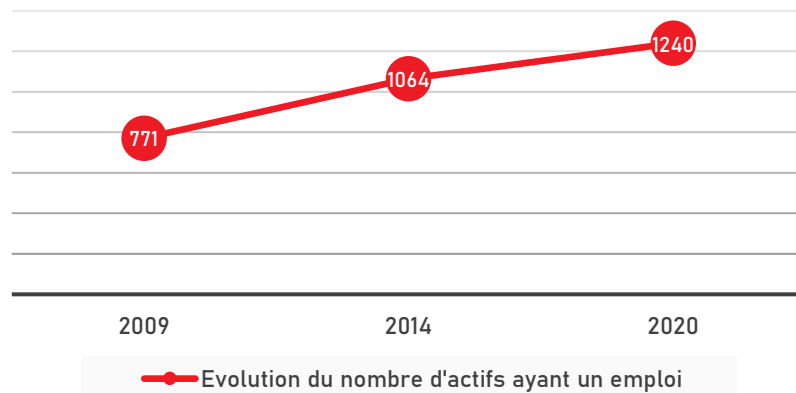
2.4. ÉCONOMIE

2.4.1. L'EMPLOI

2.4.1.1. UN TERRITOIRE DOTE D'UN PROFIL D'ACTIFS JEUNES ET OUVRIERS/EMPLOYES

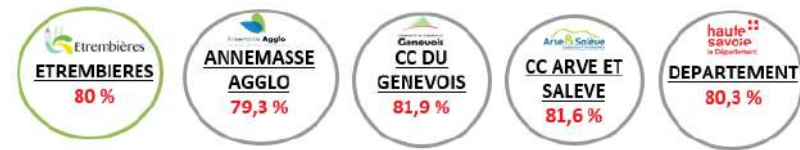
La Commune d'Etrembières présente un profil relativement dynamique au regard de l'évolution constante du nombre d'actifs ayant un emploi :

Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi



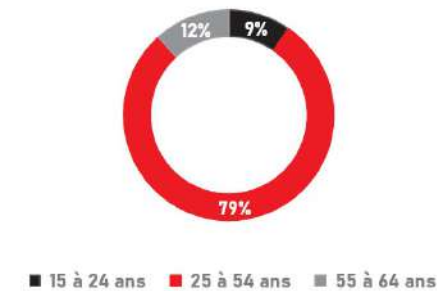
Etrembières compte 1 380 actifs (tout confondus) en 2020, un nombre en augmentation constante depuis 2009. De surcroît, la part des actifs au sein de la population augmente entre 2009 et 2019, pour s'établir à 80% soit +4 points en 11 ans. La Commune reste dans les moyennes observées sur les territoires limitrophes :

ELEMENTS DE COMPARAISON : TAUX D'ACTIFS ET REVENU MEDIAN 2019



Si l'on s'intéresse un peu plus au profil d'actifs de la Commune, on s'aperçoit que ces derniers sont relativement jeunes à l'image de la population du territoire. Effectivement, on note que 79 % des actifs ont entre 25 et 54 ans.

Actif par tranches d'âges en 2019

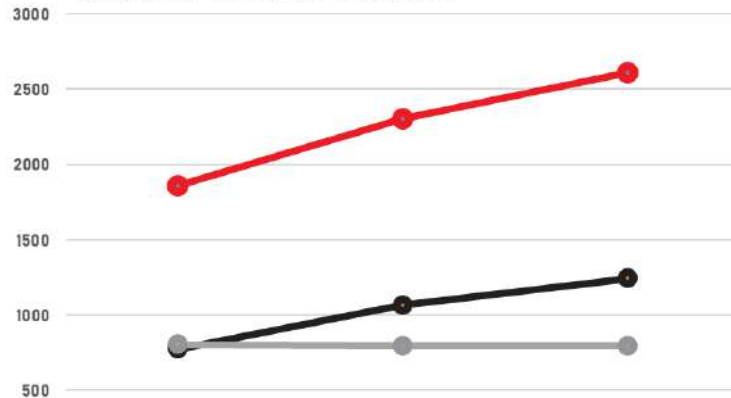


L'analyse de la répartition de la population active par Catégories Sociales Professionnelles (CSP) permet de constater que la population occupe principalement des postes d'employés (34 %) et d'ouvriers (28 %) puis de professions intermédiaires (25 %). Les cadres sont peu représentés (7%), viennent ensuite les artisans-commerçants-chefs d'entreprise (5%) et les agriculteurs exploitants (1%).

2.4.1.2. UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS...

Plusieurs fois au cours du présent diagnostic, il a été soulevé l'importance et l'interdépendance de la Commune aux dynamiques transfrontalières. Une fois de plus ce constat peut se vérifier au travers de la thématique économique. Effectivement, on note une forte croissance démographique ainsi que du nombre d'actifs ayant un emploi, pour autant le nombre d'emplois est légère baisse sur le territoire :

Un nombre d'emplois stabilisé mais une population et un nombre d'actifs en constante croissance



	2009	2014	2020
Evolution de la population	1857	2304	2612
Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi	771	1064	1240
Evolution du nombre d'emplois	802	795	794

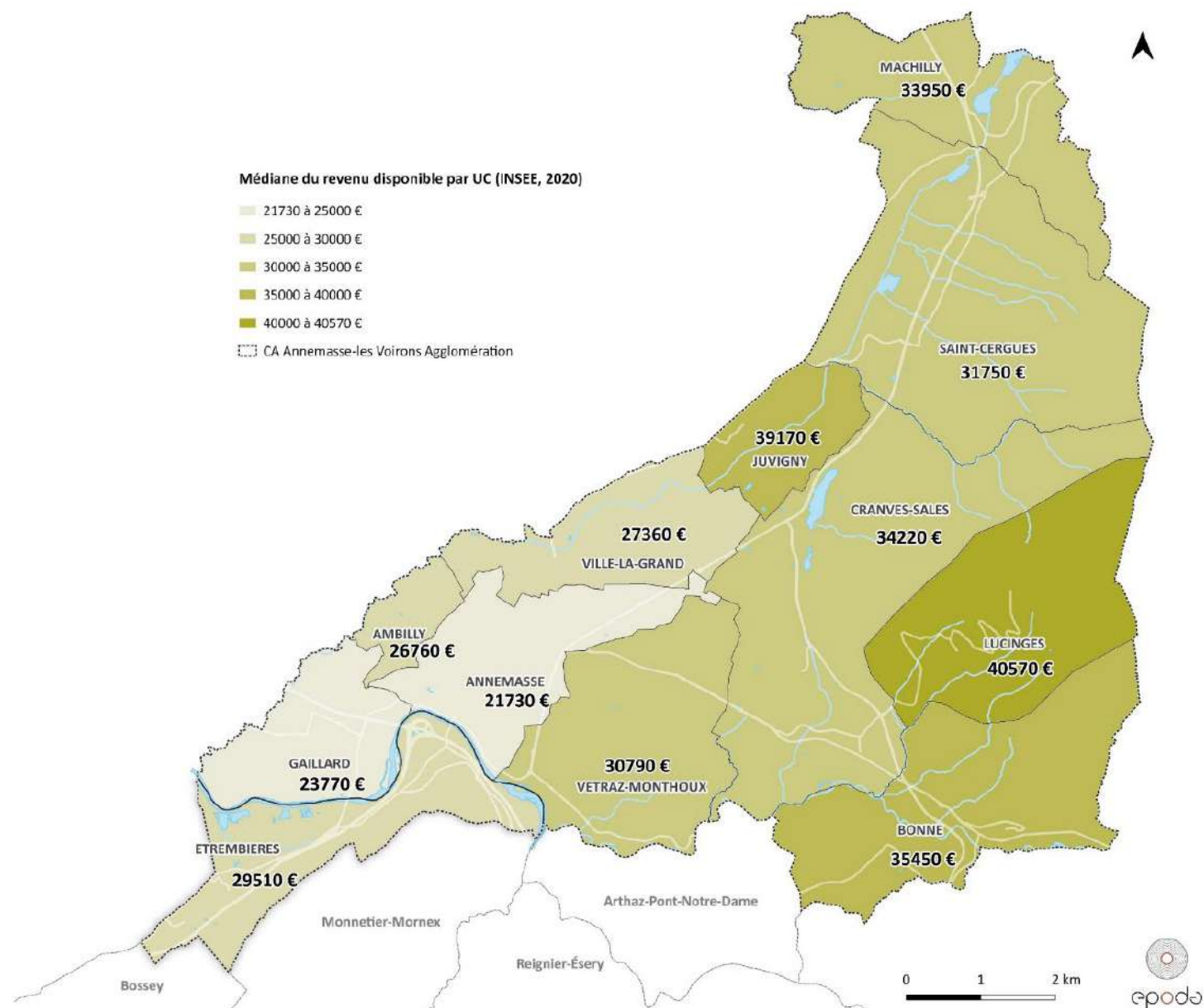
Aussi, il devient évident que les résidents d'Etrembières ont tendance à travailler à l'extérieur du territoire. L'analyse des données sur les déplacements domicile-travail de l'INSEE montre que 1103 actifs travaillent à l'extérieur (soit 89% des actifs) parmi ces actifs 66 % vont travailler en Suisse.

Le salaire médian est relativement élevé au regard des moyennes locales et montre bien l'influence du bassin genevois. Toutefois, le salaire médian reste moins élevé que sur certains EPCI limitrophes

ELEMENTS DE COMPARAISON : TAUX D'ACTIFS ET REVENU MEDIAN 2019



Commune d'Etrembières

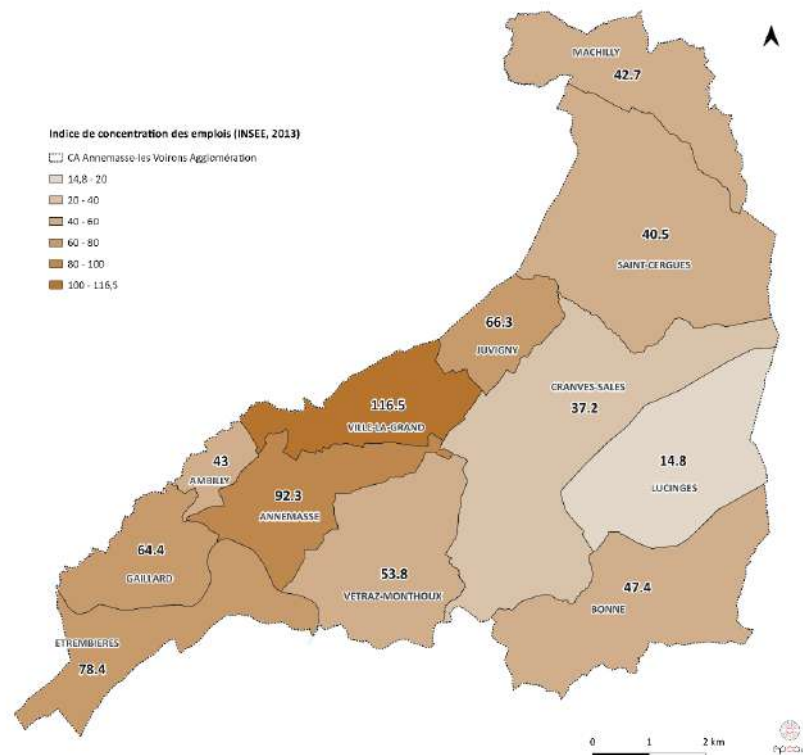


2.4.1.3. ...MAIS QUI RESTE UN POLE D'EMPLOIS LOCAL

Malgré l'attractivité économique du territoire Suisse, Etrembières reste un pôle d'emplois local important.

La dynamique démographique d'Etrembières s'accompagne d'un réel maintien du tissu économique puisque le nombre d'emplois est relativement stable, ce qui est un réel enjeu au regard du contexte frontalier.

De ce fait, la Commune d'Etrembières présente une concentration d'emplois relativement importante (même si cet indicateur est en baisse ces dernières années) à l'échelle de l'Agglomération :



CONCENTRATION DES EMPLOIS EN 2019



La concentration est ainsi bien plus importante sur la Commune d'Etrembières et sur l'Agglomération que sur les EPCI limitrophes. En effet, on peut citer deux sites qui permettent le maintien d'une offre d'emploi sur le territoire :

- Shopping Etrembières
- Les carrières

L'analyse des taux d'emplois par secteur permet de conforter ces deux domaines comme des employeurs majeurs sur la Commune puisque

- 67,1 % des emplois se trouvent dans le secteur du commerce, transport et autre
- 9,7 % des emplois se trouvent dans le secteur de l'industrie

	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, transports et services divers		Administration publique, enseignement, santé, action sociale	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Etrembières	20	2,5	76	9,7	61	7,9	525	67,1	100	12,8
Annemasse Agglomération	190	0,7	3199	11,4	1725	6,1	14453	51,4	8570	30,5
CC Arves et Salève	168	4,8	298	8,5	346	9,9	1289	36,8	1405	40,1
CC du Genevois	286	2,6	871	7,9	996	9,1	5207	47,4	3625	33
Haute Savoie	4319	1,4	45424	14,8	24730	8,1	142929	46,7	88540	28,9

Ainsi, le territoire se voit être attractif économiquement à l'échelle de l'agglomération. Il convient de préciser que 622 actifs ne résident pas sur la Commune, mais y travaillent, parmi ces actifs, 48 % viennent de l'agglomération d'Annemasse.

2.4.2. L'ECONOMIE AGRICOLE ET FORESTIERE

2.4.2.1. L'ACTIVITE AGRICOLE : UNE ACTIVITE A LA MARGE, MAIS ENCORE PRESENTE

L'activité agricole n'est pas une activité dominante sur la commune puisqu'elle représente 2,5 % des emplois offerts sur la commune.

Les derniers éléments du diagnostic agricole de 2020 mettent en avant l'existence de deux exploitations agricoles dont la spécification de production se fait autour de l'élevage bovin. Ces exploitations utilisent 23,7 ha de terres agricoles en faveur de la production.

L'activité agricole n'est pas dominante, mais semble être en bonne santé vis-à-vis :

- Des dynamiques observées sur le reste du territoire métropolitain notamment en lien avec la déprise agricole
- De la pression foncière exercée au regard du contexte frontalier.

La comparaison entre les deux diagnostics agricoles montre qu'en 10 ans :

- Le nombre d'exploitations est stable
- Une augmentation 8,3 % de la surface de la SAU (+ 4 ha)

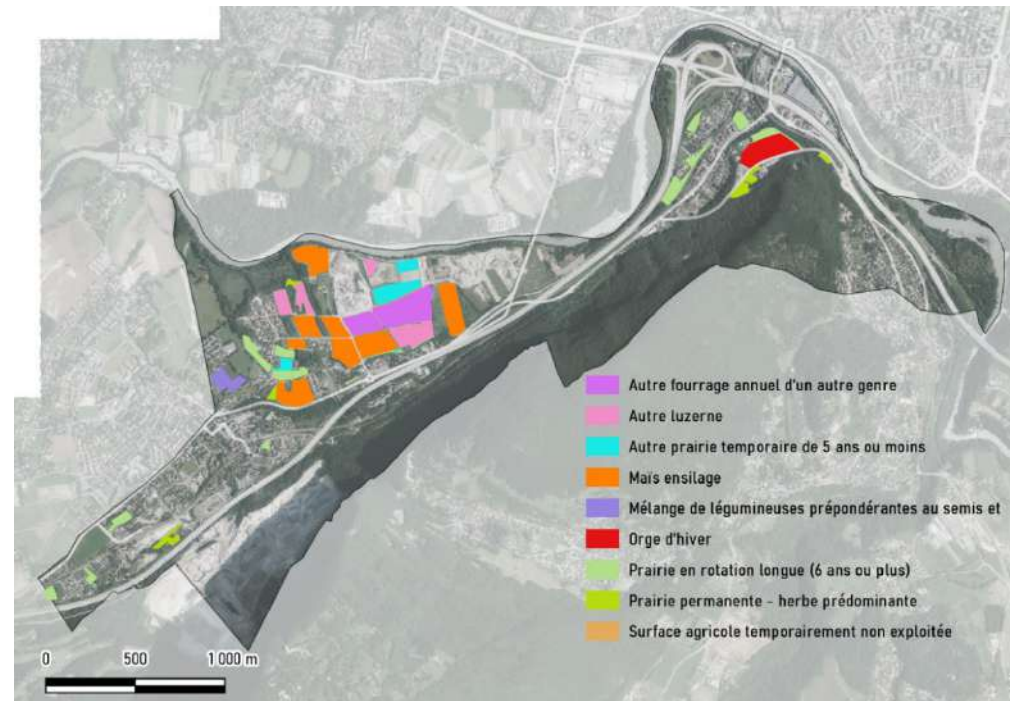
Toutefois, c'est une activité fragile et qui semble menacée notamment au regard des activités de gravière et de loisirs sur la plaine. La préservation des terres est donc un enjeu important pour le territoire.

Afin d'identifier au mieux les spécificités de l'activité agricole, les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont été étudiées. Aussi, les terrains agricoles sont principalement :

- Du maïs d'ensilage qui permet de produire de la nourriture pour les bêtes
- Des prairies
- Du petit maraichage

Type de culture	Surface (ha)	Part (%)
Autre fourrage annuel d'un autre genre	6,78	15%
Autre luzerne	4,9	10,80%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	3,45	7,60%
Maïs ensilage	14,85	32,90%
Mélange de légumineuses prépondérantes au semis et	1,39	3,10%
Orge d'hiver	3,26	7,20%
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	8,08	17,90%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressource)	2,27	5%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,18	0,40%
TOTAL	45,16	100%

*La surface totale est différente de la SAU, car il s'agit de deux indicateurs différents et que l'une des données date de 2020 et l'autre 2023.



2.4.3. LES ACTIVITES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

Il convient de préciser que la compétence économique est exercée par la Communauté d'Agglomération. Aussi, l'enjeu à l'échelle de l'EPCI est de ne pas réduire son territoire à une simple fonction de périphérie résidentielle de Genève, aussi il souhaite affirmer le territoire comme un pôle structurant d'équilibre du Grand Genève. Le souhait est donc de construire une agglomération dynamique et durable au sein d'une métropole en développement, il s'agit de consolider une stratégie globale de valorisation des atouts du territoire, afin de conserver un tissu d'activités diversifié et créateur d'emplois.

2.4.3.1. LES CARRIERES DU MONT SALEVE

Une vaste carrière est en activité sur le front du massif du Salève. L'autorisation d'exploitation a été délivrée le 16 mai 2003 à la SARL « Les Carrières du Salève » pour une durée de 30 ans. Elle concerne une exploitation à ciel ouvert d'une carrière à sec d'éboulis calcaires, de sable et graviers sur les communes d'Etrembières et Bossey pour une superficie approximative de 57 hectares et 60 ares. La hauteur de banc exploitable est d'environ 220 mètres. Les réserves estimées du gisement s'élèvent à 14 700 000 tonnes environ. La production moyenne est de 490 000 tonnes par an.

La carrière du Salève revêt des enjeux supra-communaux puisqu'elle fait partie des dernières carrières permettant d'approvisionner la Haute-Savoie, la Savoie et la Suisse. En 2003, lors du renouvellement de la concession pour 30 ans, « *l'écobilan réalisé a fait ressortir que lorsque les carrières s'arrêteront, il faudra aller chercher les matériaux dans le Jura ou les plaines de l'Ain* », rappelle Bernard Chavaz, cogérant du site. Effectivement, aujourd'hui le département Haute-Savoie est déficitaire en matériaux, de l'ordre de 1 million de tonnes. Ce déficit, non négligeable, est à l'origine de flux de transport sur de longues distances depuis les départements voisins et donc des impacts environnementaux associés.

Cependant, 80 % de la production de la carrière est destinée au marché français situé dans un rayon inférieur à 20 km. Il s'agit donc d'un établissement localement générateur de flux de marchandises, mais nécessaire au développement urbain local

2.4.3.2. LE COMMERCE

2.4.3.2.1. Shopping Etrembières

Ce secteur commercial est intégré à l'armature économique d'Annemasse Agglomération puisqu'il est considéré comme un pôle secondaire de périphérie. Ainsi, l'objectif pour ce secteur est d'encourager la modernisation des équipements commerciaux et leur contribution à la valorisation des bords d'Arve.

Le diagnostic du SCoT permet d'identifier les données suivantes :

	Taux de commercialité	Taux de services	Taux de CHR	Taux de vacance	Total de cellules en nombre
Annemasse centre-ville	34%	35%	15%	13%	807
Quartier Perrier	36%	36%	14%	11%	28
PAE la Menoge	45%	27%	0%	0%	11
Gaillard La Chatelaine	42%	37%	16%	0%	19
Rue de Genève	23%	32%	22%	19%	196
Shopping Etrembières	75%	18%	6%	2%	51
St Cergues - Vouards	50%	17%	22%	0%	18
Borly les Erables	31%	39%	9%	3%	67
ZA Annemasse/Ville la Grand	40%	35%	7%	4%	300
Total général	35%	34%	14%	11%	1 497

On s'aperçoit alors que la vocation du centre commercial est respectée puisque le taux de commercialité est de 75 %. De plus, il semble que le secteur soit attractif pour les entreprises puisque la vacance des locaux est relativement faible (de l'ordre de 2%) et que le centre héberge 51 enseignes.

Cependant, le SCoT précise que la création de surface se fait par la densification sur les emprises foncières actuelles des équipements commerciaux. L'augmentation de l'emprise foncière des équipements commerciaux à l'échelle de la zone d'activité ne pourra excéder 0,3 ha.

Malgré un caractère relativement attractif, le secteur de Shopping Etrembières n'a plus vocation à être étendu.

A noter qu'à proximité, secteur de Paradis, il existe des grandes surfaces complémentaires (alimentaire avec Lidl, et automobile). Ce secteur fait l'objet de réflexion quant à sa restructuration.

2.4.3.2.2. **Les commerces de proximité**

En complément de l'offre qui rayonne au-delà des habitants de la commune, il existe quelques commerces de proximité, principalement localisés au Pas-de-l'Echelle, et en linéaire sur le centre-bourg le long de la RD1206. Notons la présence d'un restaurant/supermarché spécialisé, localisé de façon isolée secteur des Îles avec vitrine sur l'autoroute.

La dynamique des commerces de proximité est fragile, et des locaux commerciaux neuf proposés dans les nouveaux programmes peines à trouver preneurs. La question se pose de la bonne adéquation de ces locaux avec les besoins des artisans/commerçants. Parfois, faute de mieux, ces rez-de-chaussée vont accueillir des services et des bureaux, qui participent moins à la dynamique mais pallient à la vacance.

2.4.4. **L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS**

La Commune dispose aussi d'une économie tournée autour du loisir. Elle s'articule autour du Salève d'une part et de la base de loisirs le long de l'Arve d'autre part.

Concernant le Salève, il convient de préciser que la Commune héberge la gare de départ du téléphérique ainsi que des équipements connexes comme le parking accessible depuis l'autoroute.

Aussi, le téléphérique participe à l'économie touristique de la Commune. Le rapport d'activité de 2015 permet d'identifier 2 types d'excursionnistes :

- Les locaux ou visiteurs de proximité : on note une forte représentation des Suisse (52 702 personnes soit 42 % des transportés)
- Les touristes nationaux et internationaux qui représentent une part bien plus faible, mais existante. Les étrangers toutes nationalités confondues représentent environ 11,3 % des excursions avec notamment une part importante de Russes et d'Américains (USA) respectivement 3,63 % et 2,45 %.

Le téléphérique a fait l'objet d'une fermeture pendant 2 ans afin de rénover la gare d'arrivée et de rendre plus attractif le secteur en diversifiant l'offre de loisirs. Les hauteurs du Salève disposeront d'un restaurant panoramique, aujourd'hui d'un espace muséal, une salle de séminaire ainsi qu'un mur d'escalade, une aire de décollage de parapente et une aire de jeux avec tyrolienne.



Au-delà du téléphérique, le Salève est un support de loisirs de plein air pour la Commune. En effet, on note plusieurs départs de randonnée aux pieds du Salève :

- Le chemin de funiculaire
- Sentier botanique du téléphérique
- Balcon des Allobroges

- ...

Enfin, la Commune dispose d'infrastructures de loisirs majoritairement localisées au sein de la plaine des Îles, on note actuellement la présence :

- D'un paintball
- D'une aire de jeux aquatique (WaterCircus)



L'ensemble de ces équipements semble former un secteur de loisir à conforter.

2.4.5. AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un taux de concentration de l'emploi intéressant qui fait d'Etrembières un pôle d'emploi local notamment en lien avec la présence des carrières et de Shopping Etrembières - Une proximité du pôle d'emplois Suisse - Un nombre stable d'exploitants agricoles	- Un taux de concentration d'emplois en baisse - Un nombre d'emplois stagnant voire en légère baisse - La concurrence sur le territoire entre les centres commerciaux et les commerces de proximité mettant les commerces de proximité en difficulté - Peu de surfaces agricoles et d'exploitation agricole - Des activités économiques mal localisées : ○ Chemin des Morilles (risque chute de bloc) ○ Exploitation secteur de l'île sur des milieux naturels remarquables et en interface avec les sites de gravières
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Un potentiel de consommation foncière en faveur de l'économie locale - Le site Shopping Etrembières en cours de restructuration	- Concurrence des autres usages sur le foncier agricole : carrière, dépôt de matériaux, habitat - Le manque d'attractivité des commerces de proximité
ENJEUX	
• La préservation du foncier agricole, et d'autant plus celui stratégique identifié au SCoT, et la fonctionnalité des tènements et des exploitations en place • Maintien des emplois locaux • Le développement de la vie de quartier afin de favoriser les consommations quotidiennes dans les commerces de proximité • La mise en œuvre des projets de restructuration de grandes surfaces commerciales • La localisation des nouveaux logements proches des points d'accès aux pôles d'emplois majeurs (Genève)	

2.5. LES MOBILITÉS

2.5.1. ANALYSE DU RESEAU VIAIRE

2.5.1.1. HIERARCHISATION DE LA TRAME VIAIRE

Le réseau viaire représente le tracé général de la Commune, l'armature au sol de l'espace urbain. La lecture du tracé fait apparaître diverses informations sur la structure spatiale, notamment la hiérarchie établie entre les rues et les logiques de constitution et de développement de l'espace.

La présente partie s'attachera à présenter la hiérarchisation du réseau viaire de la Commune afin de mieux comprendre l'organisation des mobilités.

2.5.1.1.1. **Les premiers éléments de repère : des équipements structurants qui façonnent et contraignent le territoire**

Etrembières est une commune fortement concernée par des infrastructures de transport d'importance. En effet, on peut notamment noter le passage :

- D'autoroutes : A40 et la A411
- D'un échangeur autoroutier
- De routes départementales : RD 1202, RD2 et RD 42
- D'une voie ferrée n° de ligne 89700
- D'un téléphérique

Par voie de conséquence, le territoire est particulièrement connecté au bassin de vie dans lequel il prend place puisqu'en voiture il faut environ :

- 20 minutes vers le centre de Genève
- 6 minutes vers Annemasse
- 1 heure vers Lausanne
- 30 min vers Cluses

C'est dans ce contexte que la Commune a su affirmer son attractivité, notamment vis-à-vis du contexte transfrontalier. On note que la morphologie des limites administratives de la Commune est calquée sur la trame viaire. Par

voie de conséquence, le territoire s'est organisé autour des infrastructures de transport.



De plus, la morphologie tout en longueur du territoire fait de ce dernier un secteur « traversé » dans le sens où un bouclage de la Commune n'est pas envisageable. Cette traversée se matérialise par le tracé des voies A40, D1206 et de la voie ferrée, de façon est-ouest.

On note que la traversée du territoire connecte l'ensemble des secteurs de développement à savoir :

- Crêt de la Croix (secteur résidentiel)
- Espace Shopping (secteur commercial)
- Le chef-lieu (secteur mixte à dominante résidentiel)
- Les Îles (secteur résidentiel)
- Le Pas de l'Echelle (secteur mixte : économie, équipement et résidentiel)

Toutefois, cet étalement de la Commune le long de l'axe Ouest-Est a tendance à polariser le territoire. En effet, les équipements structurants se trouvent principalement au Pas de l'Echelle (école, petits commerces ...), aussi les habitants du Chef-Lieu ou de Crêt de la Croix ont un temps de route particulièrement important pour les trajets quotidiens (environ 5,1 km entre le secteur Crêt de la Croix et l'école publique). À l'inverse, les habitants de Pas-de-l'Echelle ont des temps de déplacement relativement long pour se rendre au pôle commercial de la ville.

Par voie de conséquence, on peut parler d'un Etrembières Est (Crêt de la Croix, Shopping et le Chef-lieu) et d'un Etrembières Ouest (Pas de l'échelle, téléphérique du Salève et les îles).

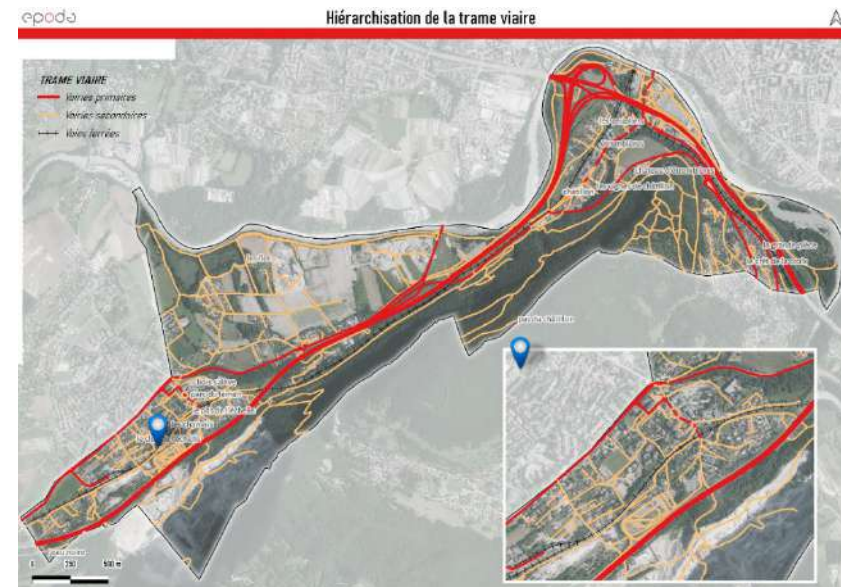
2.5.1.1.2. Un maillage de voiries secondaires : connectant le territoire de part et d'autre de l'autoroute

Les voiries secondaires revêtent une importance capitale pour le territoire, car elles permettent de mailler/quadriller ce dernier.

En effet, comme stipulé dans la partie précédente, le territoire se caractérise par un axe traversant Ouest/Est fort. Dans ce contexte, la trame viaire secondaire multiplie les axes Nord/ Sud afin de desservir l'ensemble des secteurs présents sur le territoire.



On s'aperçoit globalement que le maillage est bien hiérarchisé sur l'ensemble du territoire à l'exception du secteur Pas de l'Echelle et de Crêt de la Croix. En effet, les secteurs montrent des logiques de constructions au coup par coup avec un système de desserte des différents quartiers trop souvent organisé en impasse.

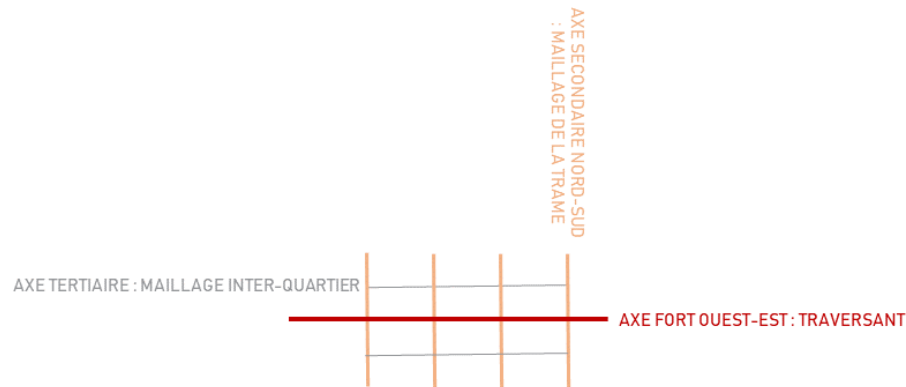


2.5.1.1.3. Une desserte de distribution interne des différents quartiers d'habitat

Enfin, la desserte tertiaire ou privée vient réaliser un maillage inter-quartier. S'il y a une logique de circulation et de liaison réelle à l'intérieur de certains îlots d'habitats, le système de desserte des différents quartiers est trop souvent organisé en impasse, que ce soit au cœur des lotissements ou en continuité des hameaux où il se termine sur des chemins ruraux.

Les voies en impasse des espaces pavillonnaires traduisent ainsi des opérations introverties, réalisées souvent de manière autonome, sans liaison continue avec le reste du territoire.

De manière relativement simplifiée, le maillage viaire de la Commune d'Etrembières peut schématiser de la manière suivante.



2.5.1.2. UNE TRAME VIAIRE ORGANISEE MAIS ASSUJETTIE A DES PROBLEMATIQUES SUPRA-COMMUNALES

2.5.1.2.1. Une trame viaire saturée...

Le territoire d'Etrembières est dynamique et attractif, en effet, comme vu précédemment la population d'Etrembières est en constante croissance. En parallèle, les emplois ont continué de progresser sur le territoire supra-communal. Il y a également eu une très forte augmentation du nombre d'emplois à Genève depuis 2010, bien plus forte qu'en France. Cette situation a entraîné une forte augmentation des déplacements transfrontaliers et par conséquent certains axes sont particulièrement saturés notamment aux heures de pointe : l'A40 et la 1206.



Extrait de la carte du trafic routier 2021 (Haute-Savoie)

La carte ci-contre ne présente pas de légende, toutefois les chiffres présentés permettent d'identifier l'utilisation importante des infrastructures routières de la Commune aussi :

	A40 : + de 45 000 véhicules jours D1206 : entre 15 000 et 30 000 véhicules jours		A40 : + de 25 000 véhicules jours D1206 : - de 500 véhicules jours
--	---	--	---



Sur la A40 entre 2014 et 2019 on note une évolution annuelle du trafic de 2,12 %

2.5.1.2.2. ...Vectrice de nuisance

Au-delà de la polarisation du territoire et de la saturation de la trame viaire, l'importance des infrastructures de transport entraîne des nuisances. Effectivement, l'arrêté préfectoral portant sur les infrastructures bruyantes identifie plusieurs tronçons sur la Commune conformément aux articles L.157-10 et R.571-33 du Code de l'environnement. La réglementation qui découle du classement ne vise pas à interdire les futures constructions, mais à faire en sorte qu'elles soient suffisamment insonorisées. Ainsi lors de la construction de bâtiments nouveaux à proximité des voies classées, des prescriptions d'isolation acoustique doivent être respectées par les constructeurs, qu'ils soient maîtres d'œuvre ou entreprises de construction.

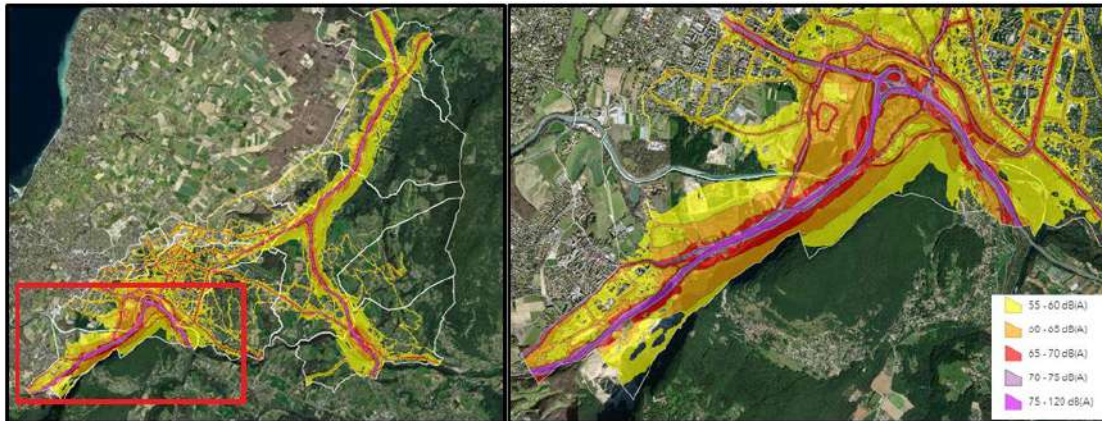
Commune d'Etrembières

Les bâtiments concernés sont ceux d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'actions sociales, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique. Ces règles ne concernent pas les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux, les ateliers bruyants et les locaux sportifs.

Enfin, la Haute-Savoie a mis en œuvre en Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement afin de définir les mesures envisagées pour traiter les situations de fortes nuisances sonores liées aux infrastructures routières nationales concédées et non concédées dont le trafic est supérieur à 8200 véhicules par jour. Le PPBE de Haute-Savoie 2019-2023 a été approuvé le 18 septembre 2019.

Outre les nombreuses orientations d'aménagement, le PPBE identifie des actions à mettre en œuvre afin de préserver les populations des nuisances sonores. Le document présente une action qui concerne le territoire à savoir l'installation d'un écran acoustique le long de l'Axe A40 réalisé en 2021 afin notamment de réduire les nuisances ressenties par 22 logements.

Enfin, la Communauté d'Agglomération d'Annemasse a mis au jour des cartes de bruits stratégiques et notamment celle présentée ci-dessous :



Aussi, on s'aperçoit qu'à l'échelle de l'agglomération, Etrembières fait partie des Communes les plus impactées par les nuisances sonores induites par le Révision générale du PLU

transport. Aussi, il y a un vrai enjeu à intégrer l'organisation et le fonctionnement des réseaux de mobilités dans les réflexions de projet.

Enfin, si la commune prévoit une urbanisation à proximité de l'A40, l'A41 ou de la RD1206, et en dehors des parties actuellement urbanisées, le PLU devra comporter une étude L.111-8 du CU.

2.5.1. BILAN ET ANALYSE DES CAPACITES DE STATIONNEMENTS

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du P.L.U. doit établir un « inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. » Les tableaux présentés dans les pages suivantes synthétisent cet inventaire.

- **Inventaire Chef-Lieu**

Lieu	Nombre de places	Réglementation	Remarques
<u>Parking Maison Blanche - Route de St Julien</u>	22 places dont : • 19 classiques • 2 véhicules électriques • 1 mobilité réduite	Zone bleue limitée à 4h du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-18h	Portique à 2m20
<u>Chemin du Jardin</u>	31 places dont : • 30 classiques • 1 mobilité réduite	5 places réservées à la bibliothèque lors de ses jours d'ouverture (lundi, mercredi et samedi)	8 places dans arrondi avec portique à 1m80
<u>Route de St Julien – Devant les Balcons du Salève</u>	13 places (classiques)		
<u>Route de St Julien – Devant le Rossy</u>	7 places (classiques)		
<u>Mairie – Place Marc Lecourtier</u>	23 places dont : • 22 classiques • 1 taxi		
<u>Agroespace – Chemin sous Rossy</u>	16 places (classiques)	Pas de marquage au sol	
<u>Cimetière – Route du Salève</u>	26 places (classiques)		Portique à 1m80
	13 places (classiques)	Zone bleue limitée à 2h du lundi au samedi de 8h à 18h	
<u>Impasses des Poses</u>	15 places (classiques)		
TOTAL PLACE CHEF-LIEU	166		

- **Inventaire Pas-de-l'Echelle**

Lieu	Nombre de places	Réglementation	Remarques
<u>Rue des Chamois</u>	69 places dont : • 67 places classiques • 2 places mobilité réduite	Zone bleue limitée à 4h du lundi au vendredi 9h-17h Sauf pour les 5 places devant le petit portail de l'école, limitée à 30 minutes	
<u>Clos de l'échelle</u>	4 places dont : • 3 places classiques • 1 place mobilité réduite		
<u>Chemin des écoles</u>	18 places (classiques)	Parking réservé au personnel du groupe scolaire	
<u>Place du funiculaire -chemin de Veyrier</u>	24 places dont : • 23 places classiques • 1 place mobilité réduite	Parking payant du lundi au vendredi de 5h à 21h	Portique à 1m80
<u>Place de la Maison du Parc – chemin de Veyrier</u>	62 places (classiques)	Parking payant du lundi au vendredi de 5h à 21h	Portique à 2m20
<u>Parking de la ruche – chemin de Veyrier</u>	22 places dont : • 20 places classiques • 2 places mobilité réduite	Zone bleue limitée à 4h du lundi au vendredi 9h-17h	
<u>Parking de la salle des fêtes – chemin de Veyrier</u>	36 places dont : • 32 places classiques • 2 places « arrêt minute crèche » • 2 places motos/vélos		
<u>Parking de la poste – chemin de Veyrier</u>	6 places (classiques)	Zone bleue limitée à 1h du lundi au vendredi de 9h à 17h	
<u>Impasse des Fauvettes</u>	6 places dont : • 1 place mobilité réduite • 5 places classiques	Pas de marquage au sol	
<u>Chemin de Veyrier après intersection avec l'impasse des fauvelles</u>	5 places (classiques)		

Commune d'Etrembières

Lieu	Nombre de places	Réglementation	Remarques
<u>Chemin des néozélandais</u>	26 places dont : • 24 classiques • 2 mobilité réduite	Zone bleue limitée à 4h du lundi au vendredi 9h-17h	
<u>Chemin Berlioz</u>	5 places (classiques)		
<u>Impasse de la Touvière</u>	9 places (classiques)		
<u>Impasse du Funiculaire</u>	4 places (classiques)		
<u>Chemin de Bouche Noire – route du Téléphérique</u>	23 places (classiques)	Pas de marquage au sol	
<u>Parking de la place Auguste Fournier</u>	Environ 100 places (classiques)	Pas de marquage au sol	
<u>Chemin JJ Rousseau</u>	20 places (classiques)	Pas de marquage au sol	
<u>Chemin Verdi</u>	6 places (classiques)		
<u>Impasse de la Grande Dalle</u>	5 places (classiques)	Pas de marquage au sol	Réservé aux jardins familiaux
<u>Espace culturel – rue Charles de Gaulle</u>	11 places (classiques)	Pas de marquage au sol	
	4 places dont : • 3 classiques • 1 mobilité réduite	Zone bleue limitée à 4h du lundi au vendredi 9h-17h	
<u>399 rue Charles de Gaulle</u>	7 places (classiques)	Pas de marquage au sol	
TOTAL PAS DE L'ECHELLE	469		

SYNTHESE	
Chef-Lieu	166 places de stationnement
Pas de l'Echelle	469 places de stationnement
Commune	635 places de stationnements

2.5.3. ANALYSE DE LA MOTORISATION DES MENAGES ET DES DEPLACEMENTS

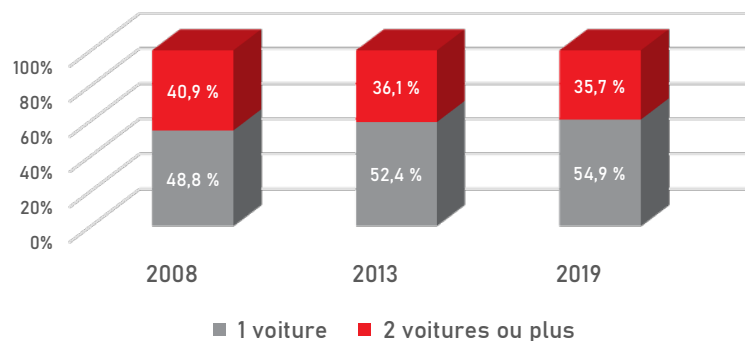
L'analyse des chiffres INSEE concernant les équipements automobiles des ménages sur la Commune d'Etrembières permet de faire plusieurs constats :

- En grande majorité les ménages sont dotés d'au moins 1 véhicule (90,6 % de la population)
- Entre 2008 et 2019 le nombre de ménages possédant deux véhicules ou plus a considérablement augmenté (+ 6,1 points)

Toutefois, la part des ménages ne possédant aucun véhicule connaît une croissance importante. En effet, on compte + 36 % de ménages renonçant à la voiture en 11 ans (2008 : 77 ménages et 2019 : 105 ménages). Cette croissance peut être en lien avec :

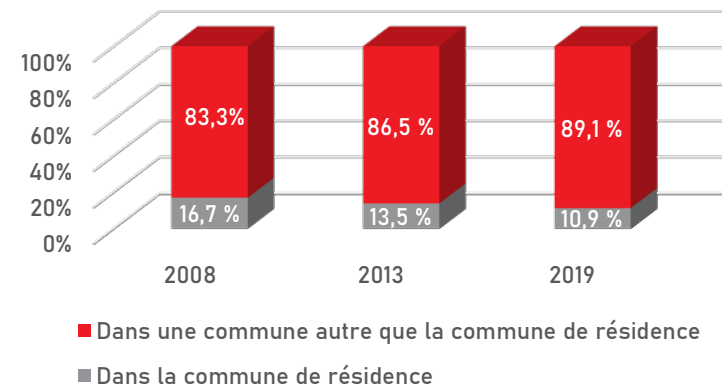
- La prise de conscience écologique des citoyens et ainsi une évolution dans les comportements quotidiens
- L'augmentation du coût d'une voiture (essence, entretien, assurance...)
- Des politiques incitatives autour des transports en Commun et des modes de déplacement doux (cf partie mobilité douce et transport en commun)

EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES



De plus, malgré une concentration importante d'emploi, peu d'habitants travaillent sur la Commune. En effet, 89 % des actifs ayant un emploi travaillent à l'extérieur. Depuis 11 ans ce chiffre est en progression, en 2008 c'était 83 % des actifs qui travaillaient à l'extérieur de la Commune.

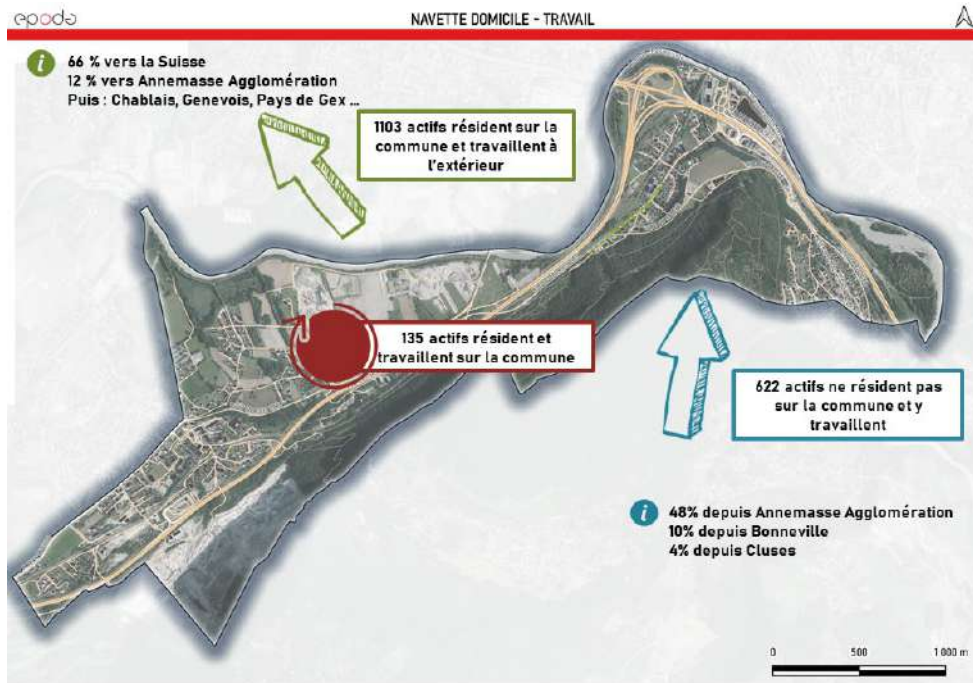
LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI (EN %)



2.5.3.1. DES DEPLACEMENTS DOMINES PAR LES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL

À l'échelle du bassin de mobilité, les flux internes domicile travail constituent seulement 7,3 % des déplacements avec environ 135 déplacements quotidiens. En revanche, la Commune d'Etrembières émet des flux significatifs vers l'extérieur puisque 89% des actifs se rendent sur un lieu de travail extérieur principalement la Suisse avec 66 % de flux orientés vers la ville de Genève et de manière plus anecdotique vers Annemasse Agglomération (12 % des flux sortants). A noter que 622 actifs ne résident pas sur la commune et y travaillent, provenant principalement d'Annemasse Agglo 48% (puis 10% Bonneville et 4% Cluses).

Dans ce contexte, on s'aperçoit que le territoire partage un enjeu clair : la maîtrise du phénomène transfrontalier dans les mobilités observées. Toutefois, il convient de préciser que le regard sur les mobilités s'intègre dans des logiques supracommunales. En effet, les mobilités font partie d'un fonctionnement métropolitain complexifié par la présence d'une frontière, une topographie contraignante et des franges qui posent question du point de vue des mobilités.



2.5.3.2. DES MENAGES DE PLUS EN PLUS CONCERNES PAR LA PRECARITE ENERGETIQUE EN LIEN AVEC LA MOBILITE QUOTIDIENNE

Les précédentes parties permettent de faire plusieurs constats, les déplacements sur la Commune d'Etrembières sont principalement :

1. Effectués en voiture

Révision générale du PLU

2. En faveur des itinéraires domicile-travail/étude

Aussi, on s'aperçoit que les habitants du territoire sont particulièrement dépendants à la voiture à la fois dans le cadre de déplacements quotidiens, mais aussi dans le maintien de leur emploi.

Cette dépendance doit être endiguée puisqu'à terme cela peut creuser les inégalités du territoire. Effectivement, chaque ménage français a dépensé en moyenne 1 100 € pour les carburants en 2021. Les dépenses de chauffage, d'électricité et de carburants varient fortement selon le lieu d'habitation. Ainsi, la part allouée au carburant est plus importante plus le domicile est éloigné du lieu de travail.

À la lumière de ces constats généraux et au regard de la tendance actuelle inflationniste, tout particulièrement sur le coût de l'énergie, les ménages de la commune d'Etrembières sont soumis à un enjeu fort de mobilisation d'une alternative à la voiture.

En 2018, la Commune d'Etrembières présente environ 181 ménages (15,59 % de la population) dans une situation de précarité énergétique vis-à-vis des mobilités quotidiennes selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique. Cette donnée reste relativement importante, sachant qu'au regard du contexte actuel (inflation, raréfaction de la ressource ...) il est possible qu'il y ait un accroissement des ménages en difficulté sur la Commune. À titre de comparaison, les moyennes suivantes sont observées sur des territoires à proximité :



2.5.4. L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN

2.5.4.1. UNE OFFRE EN TRANSPORT PERMETTANT LES DEPLACEMENTS INTERCOMMUNAUX ...

La question des transports en commun se fait à l'échelle d'Annemasse Agglomération et de la région Auvergne-Rhône Alpes.

À ce jour, on compte plusieurs lignes de bus TAC (urbains & interurbains) permettant la desserte de la Commune d'Etrembières :

- **Ligne 4** : Pas de l'échelle / Mairie d'Etrembières/ Ville-la-Grand-Eglise
- **Transport A la Demande (TAD) A** : Pas de l'échelle / Chatelaine/ Grand Pièce

Il convient de préciser que la Commune se trouve à grande proximité de la Commune suisse de Veyrier. Aussi, les habitants peuvent bénéficier des transports publics du Genevois (TPG) même si les infrastructures ne se trouvent pas sur leurs territoires. Aussi, les habitants peuvent utiliser la :

- **Ligne 8** du Veyrier douane (P+R) vers Genève
- **Ligne 41** du Petit Veyrier vers Carouge tour

Enfin, la région Haute-Savoie propose une ligne de bus (**ligne Y11**) : Annemasse/Saint-Julien-En-Genevois. Il convient de préciser que la ligne a des horaires qui suivent les mouvements pendulaires, mais ne permettent pas les déplacements quotidiens de proximité.

Dans l'ensemble on s'aperçoit que la Commune est bien dotée en transport en Commun. Les itinéraires permettent facilement de se rendre sur les extérieurs d'Etrembières afin de rejoindre les infrastructures de transport relais notamment :

- Annemasse : Gare et Léman Express, P+R ...
- Genève : Gare, aéroport, Léman Express, P+R ...

Aussi, la Commune joue le rôle de « maillon » dans la desserte en transport en commun du Grand Genève. On peut parler de mobilité successive, puisque la Commune n'est pas fléchée au SCoT pour accueillir

Révision générale du PLU

des équipements multimodaux. Toutefois, la stratégie est de proposer des transports permettant de rejoindre les équipements multimodaux sur les Communes limitrophes.



On note la présence d'une gare sur la Commune qui n'est aujourd'hui plus exploitée par la SNCF. Ces derniers ne souhaitent pas remettre en service cette gare, toutefois, il semble que cette dernière pourrait conforter l'offre de transport sur le territoire vers les extérieurs.

2.5.4.1. ... QUI TEND A SE DEVELOPPER

La Commune fait partie du Grand Genève Agglomération qui œuvre pour le développement des mobilités transfrontalières avec notamment :

- **Le Léman Express** (un train toutes les 15 minutes de 5h00 à 00h30 en semaine et 24/24 le week-end) qui permet de connecter le grand Genevois en interne, mais aussi à l'échelle de France (connexion vers Paris, Lyon, Annecy ...). Aujourd'hui, l'extension des lignes du Léman Express sont à l'étude afin d'améliorer les connexions frontalières



- **Extension du tramway** notamment sur en rajoutant un ligne Genève-Annemasse (2026) permettant ainsi de proposer d'autres alternatives pour les déplacements domicile-Travail et limiter les surcharges sur les réseaux du Léman Express
- **Développement des lignes en BHNS** Annemasse-Bonne et Veyrier Carouge (2026)

L'ensemble de ces démarches va permettre à terme une vraie offre multimodale alternative à la voiture sur le bassin du Grand Genevois, renforçant les liens et le dynamisme transfrontalier.

Révision générale du PLU

DÉCEMBRE 2019	2021	2022	2023	2025	2026
Mise en service intégrale du Léman Express	Extension du tram 14 à Bernex-Vaillay	Nouvelle offre de transport collectif Thonon agglomération et Basse vallée de l'Arve	Extension du tram 15 à la ZI PLO	Extension du tram 15 jusqu'à Saint-Julien-en-Genevois	Extension (phase 2) du tram Genève - Annemasse
Réorganisation des réseaux Tpg et TAC, en lien avec le Léman Express	Évolution des réseaux interurbains Cars Région (Haute-Savoie)	BHNS Gex - Ferney-Voltaire (ligne F)	Nouvelle offre de transport collectif Annemasse Agglomération et lignes de bus urbaines transfrontalières	BHNS Belle-Terre - Aéroport (ligne 4)	Extension du tram 15 des Nations jusqu'à Ferney-Voltaire
Nouvelle ligne de tram 17 Annemasse - Eaux-Vives - Lancy - Pont-Rouge				BHNS Sciez - Genève (T71)	Mise en service du BHNS Annemasse-Bonne
Renforcement du BHNS Tango Annemasse Agglomération (ligne T2)				BHNS Porte de France (Saint-Genis-Pouilly) - Genève (ligne 68)	BHNS Veyrier-Carouge
Renforcement de la ligne de bus 814 Gex - Divonne-les-Bains - Coppet avec une nouvelle branche desservant Maconnex - Versoix - Sauvigny - Grilly				BHNS Genève-Vernier - Zimeysaver (lignes 6 & 19)	
Nouvelle ligne de bus 818 Gex - Divonne-les-Bains - Nyon					

2.5.4.2. ...MAIS LACUNAIRE POUR LES DEPLACEMENTS INTERNES

Comme vu précédemment, le réseau de transport en commun permet de relier le territoire aux communes d'importances limitrophes. Toutefois, au regard des lignes et arrêts de bus existants, il y a une vraie problématique autour des déplacements internes à la Commune. En effet, les itinéraires, la fréquence ainsi que la localisation des arrêts ne permettent pas les déplacements internes notamment pour les usages quotidiens (boulangerie, démarche administrative, médecins ...). Ce manque est dommageable au regard de la part de ces déplacements. En effet, le diagnostic du schéma des mobilités du Genevois français (2016) identifie que 59 % des déplacements sont pour d'autres motifs que les études ou le travail. Il convient de préciser que ces déplacements sont réalisés principalement en voiture.

Aussi, cette analyse fait émerger un enjeu clé autour des mobilités du territoire qui est de développer la desserte interne.

2.5.5. LES MOBILITES DOUCES & ALTERNATIVES

La mobilité alternative ou aussi appelée mobilité douce est le transfert du trafic routier carboné vers des solutions écologiques respectueuses de l'environnement.

Au regard des contraintes physiques/structurelles (autoroute, voie ferrée, morphologie ...) et des polarités observées, il y a de réels enjeux autour des mobilités douces :

- Mailler le territoire avec des voies douces pour connecter les différentes entités du territoire
- Pacifier et sécuriser les déplacements doux

À la lumière de ces enjeux, la Commune a entrepris un premier projet permettant de connecter le Chef-lieu au Pas-de-l'Echelle en voie douce. Ce projet permet une première connexion entre les deux polarités du territoire. Il reste nécessaire de sécuriser les déplacements avec les autres secteurs du territoire (Crêt de la Croix, les Iles ...)

À l'échelle supracommunale, subsiste le projet du passage de la Via Rhona sur le secteur des îles.

Toutefois, la problématique des franchissements reste au cœur du déploiement des mobilités douces. En effet, les infrastructures de transports sont importantes et ne permettent pas des déplacements sécurisés. On peut par exemple noter une rupture entre le secteur Crêt de la croix et Annemasse.

De manière générale, les déplacements doux doivent être sécurisés et facilités en direction d'Annemasse.

On peut noter plusieurs initiatives autres que le développement des pistes cyclables à savoir :

- L'autopartage avec les véhicules Citiz, aucune station n'est actuellement sur la Commune d'Etrembières mais on en compte 4 sur la Commune limitrophe d'Annemasse
- Le covoiturage avec notamment les applications :

- MOV'ICI spécialisé sur les trajets courtes distances réalisées en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette plateforme est notamment adaptée à la recherche de "covoitureurs" dans le cadre de vos déplacements domicile/travail
- Covoiturage Léman : agrège les offres de 6 plateformes de covoiturage et vous proposent différents types de trajets (quotidiens, loisirs ou vacances, petites ou grandes distances...)

2.5.6. AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un territoire accessible - Une offre en transport en commun vers la suisse - Le territoire est un maillon des mobilités successives - Une offre en stationnement suffisant - Le passage de la Via Rhôna	- Un territoire traversé et soumis à des nuisances : sonore, pollution, congestion, coupures urbaines - Une offre transport en commun peu performante pour les déplacements internes à la Commune - Un réseau viaire interne pas toujours dimensionné pour la densification - Une dépendance à la voiture et aux énergies fossiles accrues - Un réseau de mobilité douce lacunaire ne permettant pas les déplacements quotidien
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Un projet structurant d'échangeur réalisé à l'Est de la Commune (nœuds shopping Etrembières) - Proximité du pôle d'emplois de Genève et des pôles multimodaux (Annemasse, Veyrier) - Le développement des transports en commun autour du bassin Lémanique (Léman express, Tramway, BHNS)	- La baisse du taux de concentration de l'emploi entraînant de plus en plus de mobilités pendulaires - Une augmentation du prix des matières premières entraînant un accroissement de la précarité énergétique autour de la mobilité
ENJEUX	
• La consolidation des liens, notamment doux, entre les polarités et commodités de la commune • Un développement urbain en cohérence avec la desserte de transports en commun, les itinéraires doux et les capacités du réseau viaire • Une gestion adaptée du stationnement : privé et public • Des alternatives à la voiture à trouver pour les déplacements pendulaires afin de limiter la dépendance à la voiture, les nuisances et les dynamiques de congestion • Un caractère de maillon de mobilité successive à affirmer par l'implantation d'équipement : parking covoiturage, parking relais ... • Une prise en compte de l'effet de rupture induit par les infrastructures de transport	

2.6. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.6.1. L'ENERGIE

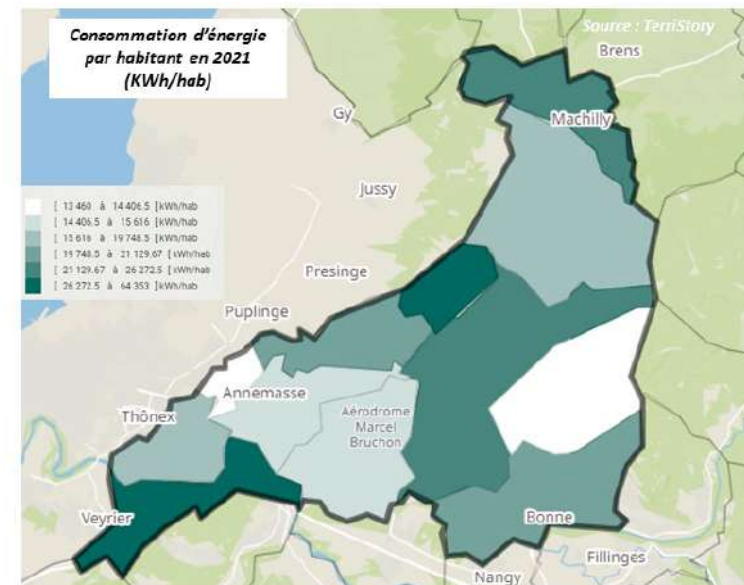
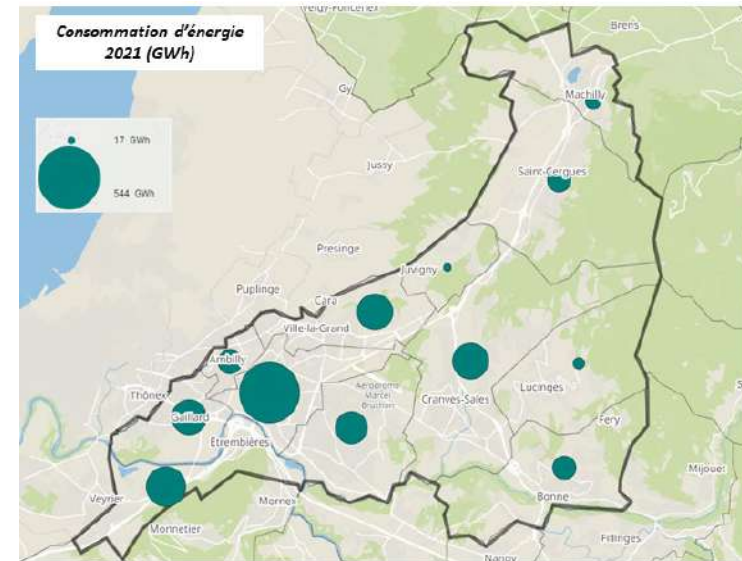
La définition de l'adaptation a été affinée au rythme des rapports du GIEC. La capacité d'adaptation est le degré d'ajustement d'un système à des changements climatiques (y compris la variabilité climatique et les extrêmes) afin d'atténuer les dommages potentiels, de tirer parti des opportunités ou de faire face aux conséquences.

Les données sont issues du site TerriStory et de l'ORCAE et des éléments du diagnostic du PCAET de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Voiron.

2.6.1.1. CONSOMMATION D'ENERGIE

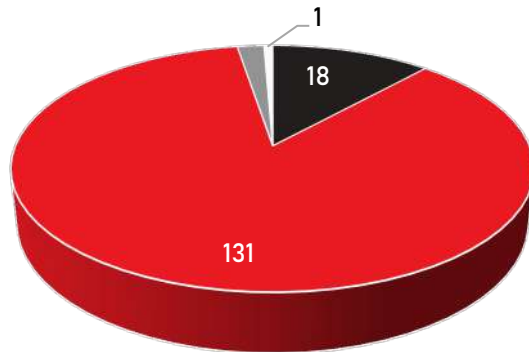
En 2021, la Communauté d'Agglomération d'Annemasse – Les Voirons a consommé environ 1 644 GWh d'énergie, on note qu'Etrembières fait partie des territoires particulièrement consommateurs d'énergie puisque ce dernier a consommé environ 168 GWh soit environ 10 % de la consommation engendrée à l'échelle de l'agglomération. Il convient de préciser qu'Etrembières ne représente que 2,8 % du poids démographique de l'agglomération. Aussi, sa consommation d'énergie semble relativement importante.

Ce constat est corrélé par l'analyse de la consommation d'énergie par habitant. En effet, la Commune se voit être la plus énergivore de l'EPCI puisqu'on note 64 353 kWh/hab.



Cependant, l'analyse de la répartition des consommations d'énergie sur le territoire permet de nuancer cette consommation d'énergie :

Consommation d'énergie en GWh



■ Residentiel ■ Transport routier ■ Industriel □ Autres transports

On note que les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sont :

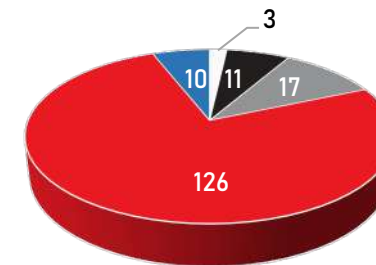
- **Le routier (85 % des consommations d'énergie)** en lien notamment avec la forte dépendance des habitants à l'utilisation de la voiture dans le cadre des trajets domicile-travail. Pour rappel, 89,1 % des habitants utilisent quotidiennement la voiture. Cette dépendance à la voiture peut aussi avoir des impacts sociaux très forts, notamment en lien avec le coût de l'essence, l'accès à l'emploi. Toutefois, il convient de préciser que la Commune est le support de nombreuses infrastructures routières notamment la A40 avec le passage de plus 45 000 véhicule/jours. Aussi, la Commune est souvent traversée et les consommations d'énergie en lien avec le transport ne peuvent être imputées qu'à la population du territoire.
- **Le résidentiel (12 % des consommations d'énergie)** pouvant s'expliquer par :
 - Un parc de logements qui peut se révéler ancien (47 % des logements ont été construits avant 1990), aussi les bâtiments ne

répondent plus aux normes d'isolation et peuvent rapidement devenir des passoires thermiques relativement énergivores. Il convient de préciser que les mauvaises performances énergétiques d'un logement peuvent à terme avoir des impacts sociaux forts. En 2018, selon l'observatoire national de la précarité, la Commune compte environ 102 (8,79 %) ménages en précarité énergétique.

- L'utilisation de chauffage/climatisation qui est un poste de consommation important

Les constats faits ci-dessus sont corroborés par les types d'énergies consommées puisque les principaux postes de consommations sont les produits pétroliers (75 %) et l'électricité (10 %).

Types d'énergies consommées en GWh

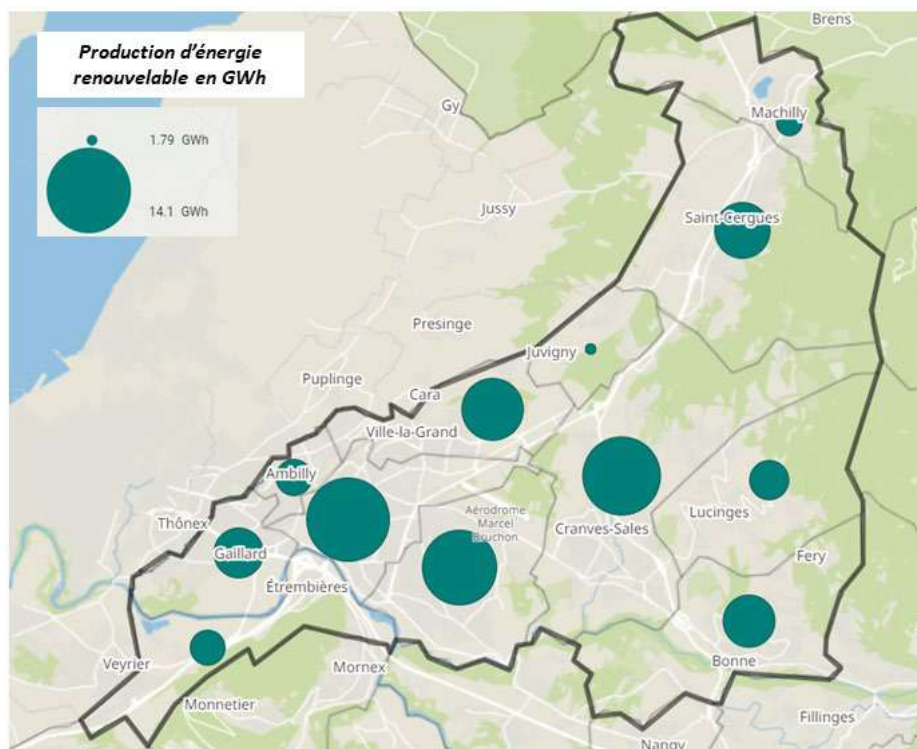


Energie thermique ■ Organo Carburant ■ Electricité
■ Produit pétrolier ■ Gaz
□

2.6.1.2. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE ET LES POTENTIELS MOBILISABLES SUR LE TERRITOIRE

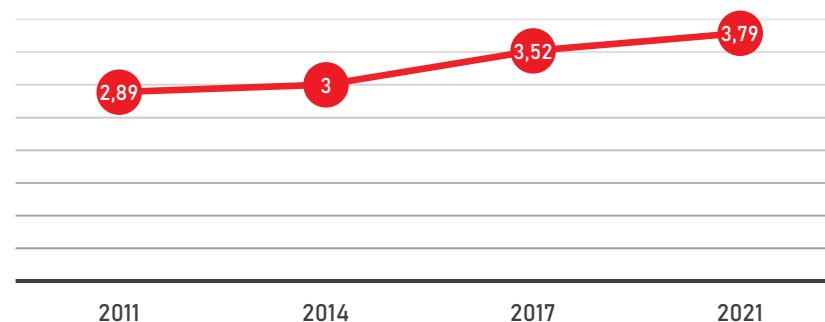
En 2021, la Communauté de Communes d'Agglomération Annemasse-Les Voirons a produit environ 83,33 GWh d'énergie en renouvelable en 2021 dont 3,76 GWh produits sur la Commune d'Etrembières soit environ 4,51 % de la production totale.

Commune d'Étrembières



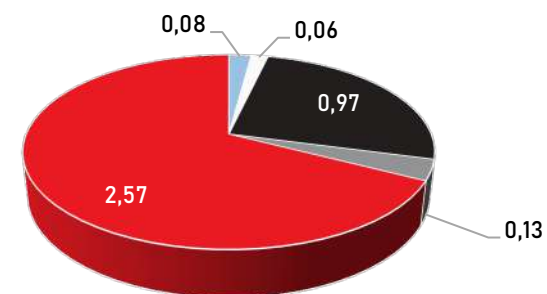
On note une augmentation légère au fil des années.

Evolution de la production d'EnR en GWh



Le graphique suivant met en évidence la part des différentes énergies renouvelables produites par la Commune d'Étrembières :

Production d'EnR en GWh



- Solaire photovoltaïque
- Pompe à chaleur aérothermique
- Valorisation bois et biomasse
- Solaire thermique
- Pompe à chaleur géothermique

La production d'énergie renouvelable dite EnR est encore peu présente sur la commune, induisant un enjeu de valorisation des ressources énergétiques locales. En effet, les énergies renouvelables sont un levier important qui peut à terme venir réduire l'impact de l'Homme sur l'environnement. Au regard

des éléments susmentionnés, il convient d'analyser les ressources potentiellement mobilisables sur le territoire.

Potentiel bois

La filière bois énergie est la première source d'énergie renouvelable en France, et la première source de chaleur renouvelable. Elle est essentielle à l'atteinte des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), particulièrement en matière de chaleur renouvelable dont l'objectif est fixé à 38 % en 2030, contre à peine 20 % réalisée fin 2018.

L'est de la Commune est doté de nombreux espaces boisés notamment au pied et sur les coteaux du Mont Salève. Aussi, les données issues de TerriStory permettent d'identifier un potentiel de surfaces exploitables pour la valorisation du bois, à savoir :

- 2 298 ha valorisables à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.
- 120,75 ha sur la Commune soit 5,25 % du potentiel identifié à l'échelle de la CA

Toutefois, il convient de relativiser les chiffres au regard des contraintes d'exploitation du gisement boisé. En effet, si l'on conserve uniquement les espaces boisés dont la pente n'excède pas les 30° le potentiel est de 73,56 ha soit 61 % du potentiel total dont seuls 3,75 ha sont des forêts dites publiques. Aussi, le potentiel bois semble être une ressource abondante sur le territoire, mais relativement contraintes pour une exploitation rentable.

Potentielle méthanisation

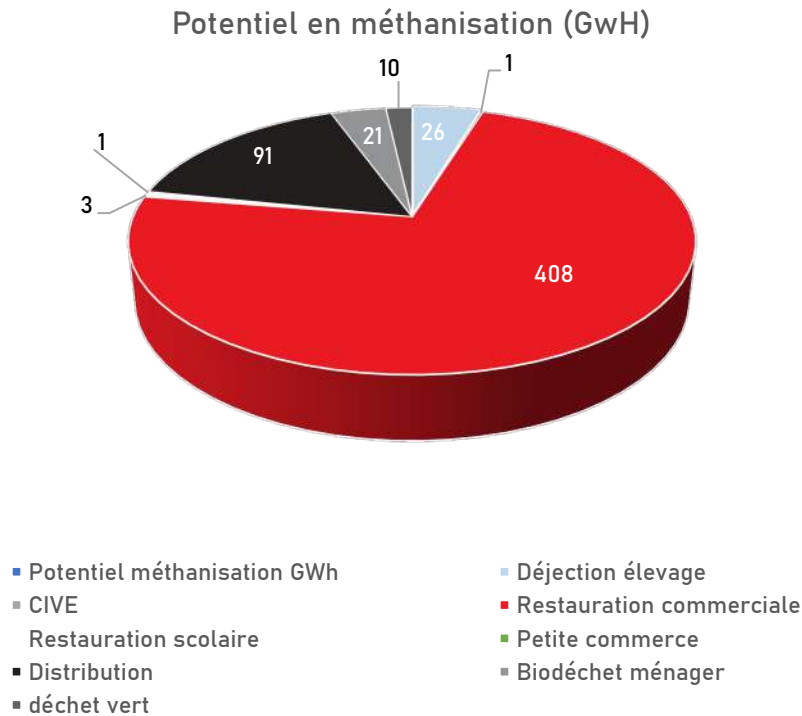
La méthanisation consiste en la dégradation, sous l'action de bactéries, de matières organiques (ou substrats) telles que les matières agricoles et effluents d'élevage (biomasse végétale, fumier, lisier), les biodéchets verts et ménagers, les déchets de l'industrie agro-alimentaire, les boues de stations d'épuration. Cette réaction, appelée digestion anaérobie (en l'absence d'oxygène), produit du biogaz et du digestat.

À l'état brut, le biogaz peut être valorisé sous forme d'électricité, de chaleur, voire les deux (cogénération), ou alors il peut être injecté dans le réseau de

gaz ou utilisé comme carburant après épuration (injection) : on parle alors de biométhane ou de bioGNV.

Comme stipulé précédemment dans le diagnostic, la Commune est support d'une activité agricole peu dense. Aussi, les estimations de TerriStory permettent d'identifier un potentiel relativement faible d'environ 562 MWh ce qui représente environ 6,26 % du potentiel identifié à l'échelle de la CA

Il convient de préciser que la méthanisation dépend de plusieurs matières premières telles que les boues d'épuration, le lisier, les déchets verts ... Sur la Commune d'Etrembières la répartition du potentiel par secteurs est décrite dans le schéma ci-dessous. On s'aperçoit que le levier majeur pour favoriser la production de biogaz est la restauration commerciale en lien avec la présence du centre commercial Shopping Etrembières qui présente de nombreuses chaînes de restauration (Brioche Dorée, Mac Donalds, Les 3 Brasseurs, Il Ristorante, Victoria's Grill ...)



Potentiel éolien

L'éolien est un atout majeur pour la transition énergétique française. Produisant de l'électricité en utilisant la force du vent, il s'agit de la 2e source la plus utilisée après l'hydraulique pour produire de l'électricité renouvelable. Cette énergie permet de contribuer significativement à la diversification de notre mix énergétique.

En l'état, TerriStory identifie un potentiel pour l'implantation des éoliennes autour de 507,94 ha, cependant au regard des contraintes techniques et du contexte réglementaire autour des éoliennes, la Commune semble peu propice à la production d'énergie par l'éolien. En effet, la prise en compte des contraintes met en lumière un potentiel à 0 ha pour l'implantation. Effectivement, la proximité du territoire avec les carrières et la présence de

deux Monuments Historiques réduisent les possibilités de développement de l'éolien.

Potentiel solaire

L'énergie solaire thermique est une énergie renouvelable qui permet de produire de la chaleur et de l'eau chaude à partir de capteurs solaires. Elle se distingue du solaire photovoltaïque qui produit de l'électricité à partir du rayonnement solaire.

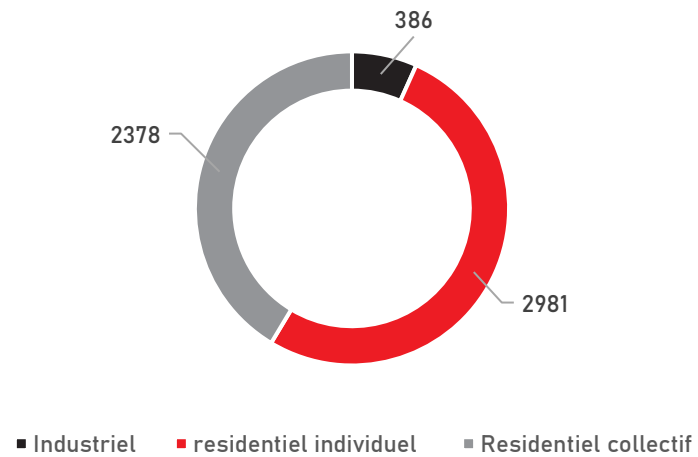
Aussi, le tableau ci-dessous présente le potentiel de production pour l'énergie solaire :

	Potentiel Communauté d'Agglomération	Potentiel d'Etrembières	Part du potentiel de la commune
Solaire thermique	183 629 MWh	5 745 MWh	3,1 %
Solaire photovoltaïque	344 905 MWh	12 345 MWh	3,6 %

Il convient de préciser que :

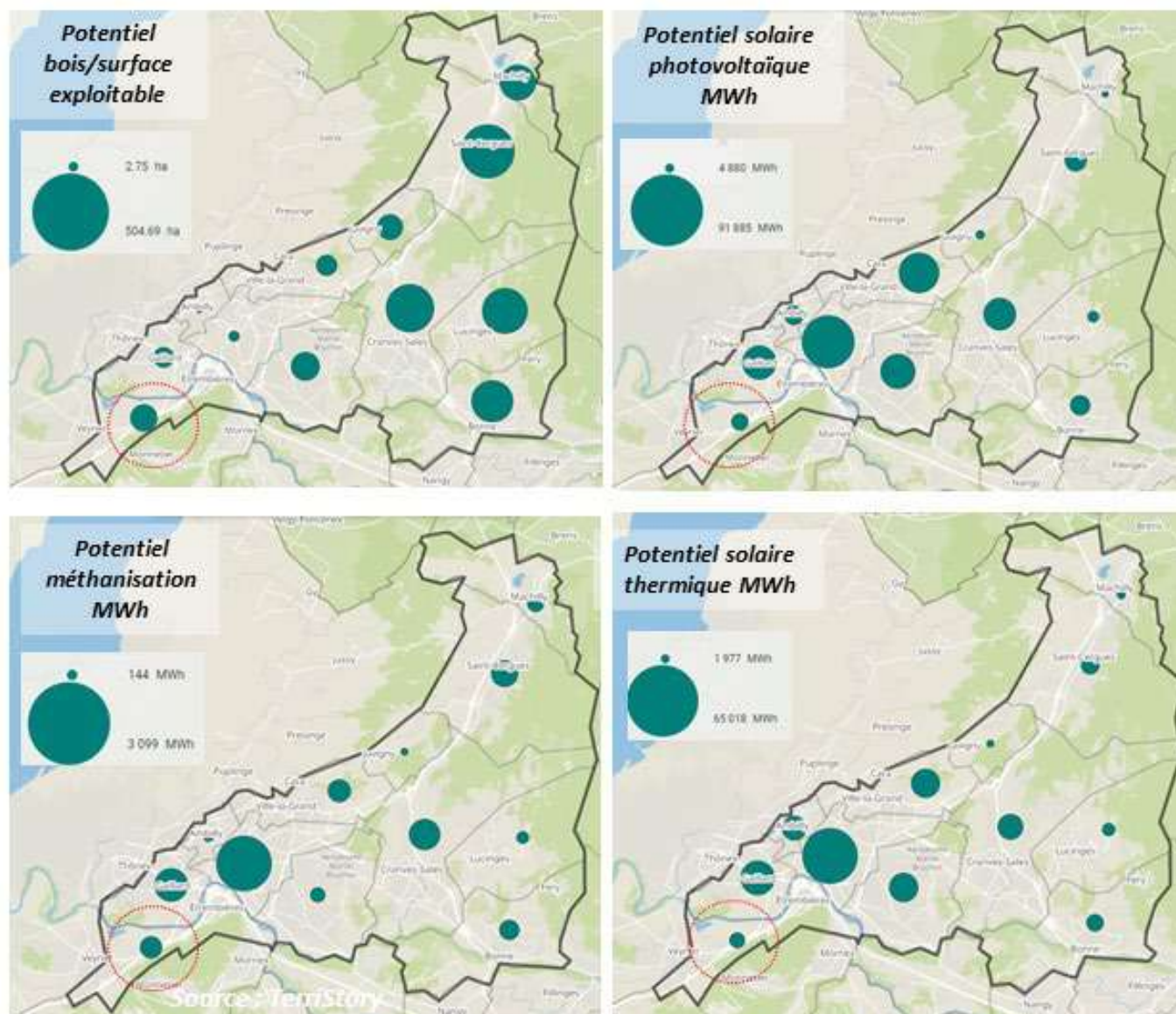
- Le développement des panneaux photovoltaïques est contraint par le périmètre de 500 m autour des Monuments Historiques identifiés sur la Commune (Eglise Notre Dame de la Paix, Gare Haute du Salève)
- Le potentiel thermique peut être mobilisé sur les bâtiments suivants :

Potentiel solaire thermique en GwH

**Résumé des potentiels EnR d'Etrembières**

Energie renouvelable	Potentiel de production/implantation
<i>Filière bois-énergie</i>	120,75 ha
<i>Méthanisation</i>	562 MWh
<i>Eolien</i>	\
<i>Solaire thermique</i>	5 745 MWh
<i>Solaire photovoltaïque</i>	12 345 MWh

Potentiel de production des énergies renouvelables



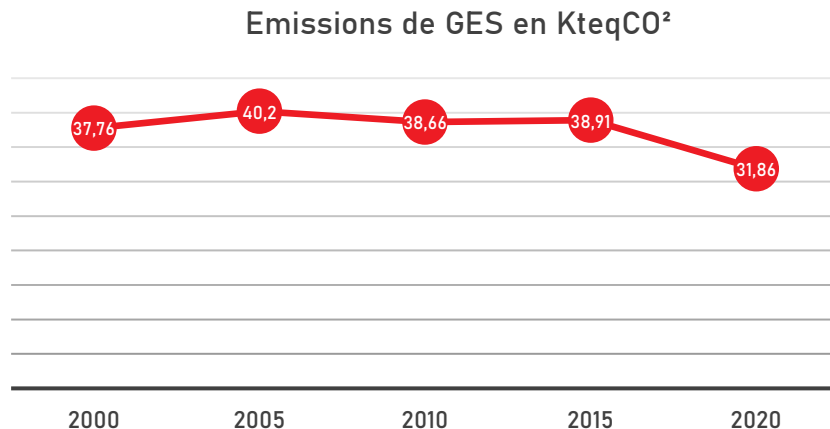
2.6.2. LA QUALITE DE L'AIR

2.6.2.1. EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Certains gaz présents naturellement dans l'atmosphère terrestre contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre. Ils sont appelés « gaz à effet de serre » (GES) et formés essentiellement de vapeur d'eau, de dioxyde de carbone (CO₂ ou gaz carbonique), de méthane (CH₄), de protoxyde d'azote (N₂O) et d'ozone (O₃). Sans ces gaz, la température moyenne sur Terre serait de -18 °C, et la vie telle que nous la connaissons deviendrait impossible.

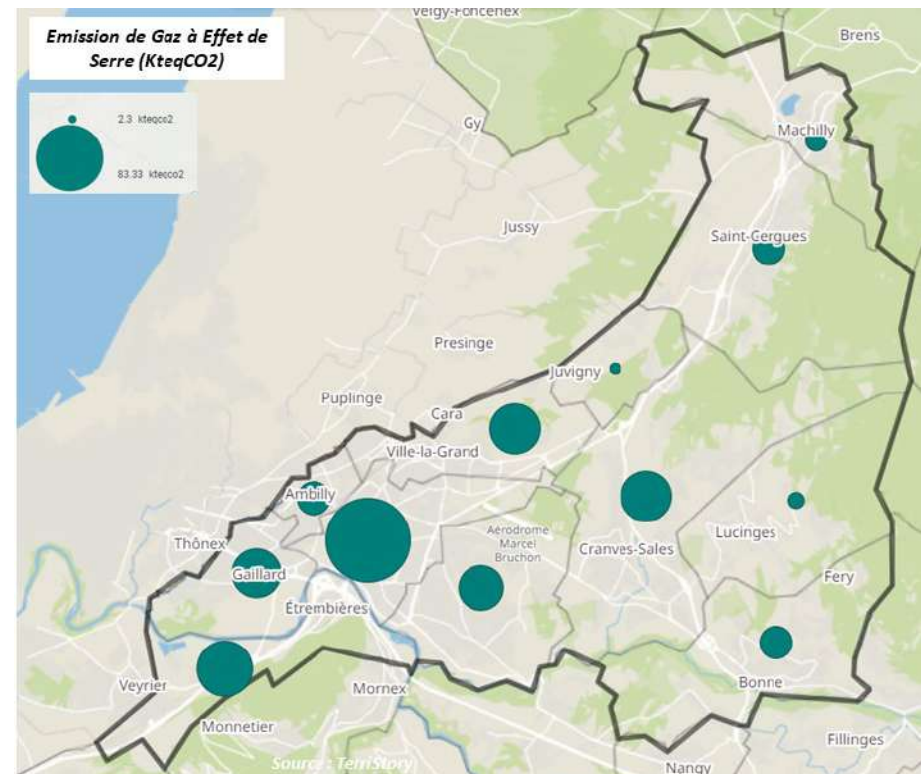
Les gaz à effet de serre absorbent donc le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

D'une manière générale, les données ORCAE montrent une réduction des émissions totales des GES depuis les années 2000 de l'ordre de -18 % :

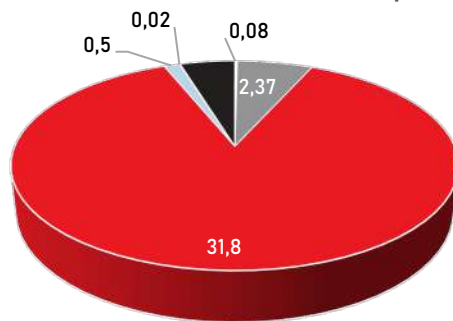


Toutefois, l'année 2020 a fait l'objet de confinement en lien avec la pandémie COVID 19. Ces confinements successifs ont largement réduit l'activité humaine et par voie de conséquence les émanations de CO₂. Aussi, il est nécessaire de mettre en lumière la hausse des émanations en 2021 puisque le territoire a émis 36,49 kteqCO₂.

À l'échelle de la Communauté d'Agglomération la cartographie ci-dessous montre que la commune peut être considérée comme relativement émettrice de GES, conformément aux communes disposant d'un profil plus urbain tel qu'Annemasse (83,33 kteqco²), Gaillard (28,67 kteqco²) et Ville-la-Grand (30,31 kteqco²)



L'analyse des émissions par secteur corrèle avec l'analyse faite ci-avant sur les consommations d'énergie. En effet, à ce jour les secteurs les plus émetteurs sont le transport (%), le résidentiel (%) et le tertiaire (%)

Emanation de GES en kteqco²

□ Agriculture ■ Résidentiel ■ Transport ■ Industrie ■ Autre transport ■ Tertiaire

Dans ce contexte, le présent diagnostic permet d'identifier d'ores et déjà des leviers afin de limiter l'émission de GES et les consommations d'énergie :

- Réduire la dépendance à la voiture des habitants
- Opérer et accompagner la rénovation thermique des bâtiments d'habitation
- Préserver les espaces en herbe et espaces boisés qui permettent de piéger le carbone et ainsi réguler l'impact du territoire sur la qualité de l'air

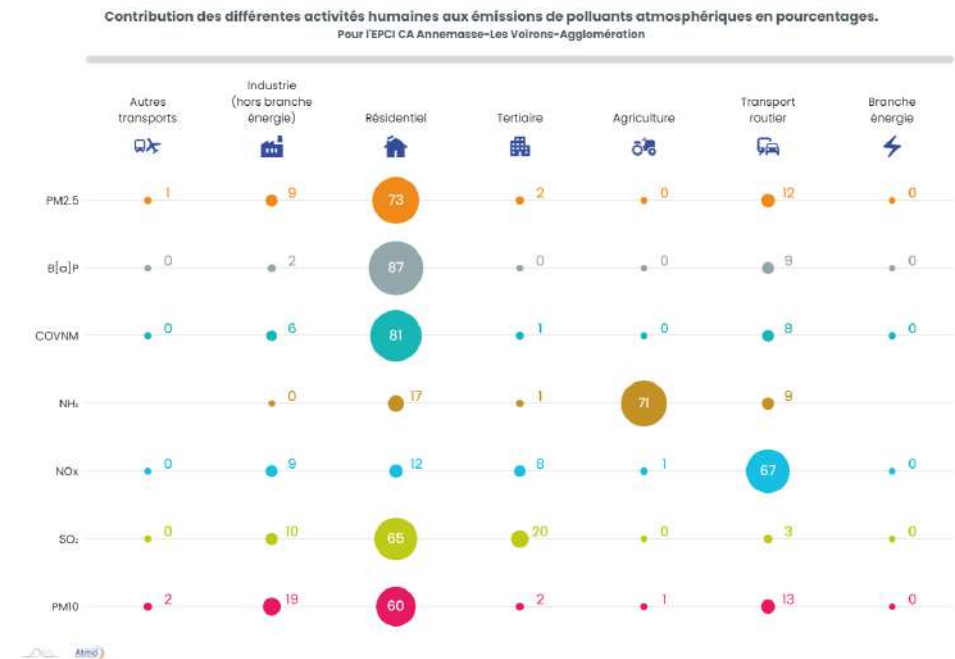
2.6.2.2. QUALITE DE L'AIR

➤ *Certaines parties sont issues du PCAET d'Annemasse Agglomération*

La station d'analyse de la qualité de l'air la plus proche d'Etrembières est celle de Gaillard (FR33212). Atmo Auvergne Rhône-Alpes assure une surveillance de la qualité de l'air au quotidien ainsi leurs analyses permettent d'une part de connaître les concentrations de polluants comme les particules fines, les oxydes d'azote, l'ammoniac, ou encore les gaz à effet de serre (dioxyde de carbone ou le méthane) et d'autre part d'identifier l'indice ATMO attestant des épisodes de pollution.

Révision générale du PLU

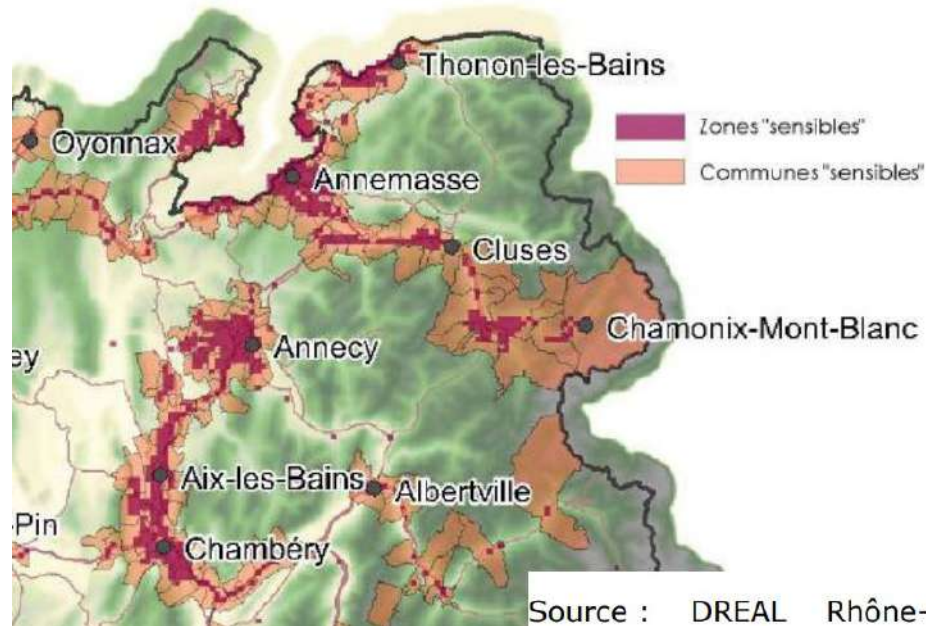
L'analyse des chiffres à l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Annemasse- Les Voirons ci-dessous permettent d'identifier les secteurs les plus polluants sur le territoire à savoir : le résidentiel, l'agriculture et le transport routier.



Il convient de préciser que la région Rhône-Alpes-Auvergne, ainsi que l'agglomération d'Annemasse s'inscrivent depuis 2011 dans le contentieux européen pour le non-respect des seuils de particules fines au regard de la mauvaise qualité de l'air et des dépassements récurrents des seuils réglementaires constatés chaque année. Le territoire connaît aussi de multiples dépassements des valeurs limites de dioxyde d'azote. Une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) datant de 2011, portant sur 1600 villes de 94 pays, classe le territoire Genève-Annemasse au troisième rang des villes les plus polluées de France. De plus, la majorité du territoire d'Annemasse Agglo a été classée en zone sensible par le Schéma Régional

Commune d'Etrembières

Climat Air Energie (SRCAE) de la région Rhône Alpes en 2013, comme le montre la carte ci-dessous.



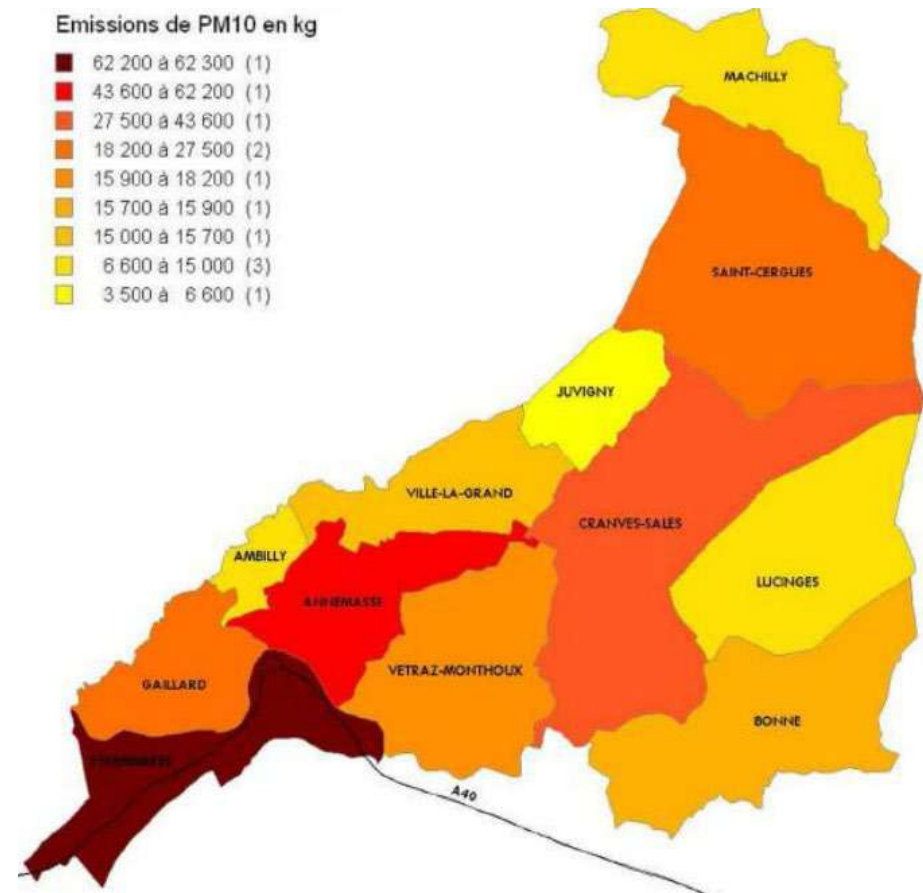
La sensibilité du territoire à la pollution atmosphérique s'explique par différentes spécificités. D'abord, il est composé d'un important maillage de voies de communication et il possède un carrefour autoroutier (autoroute A40, réseau routier départemental...).

L'agglomération est entourée de Massifs : le Salève dont l'altitude est de 1 300 m et les Voirons dont l'altitude est de 1 450 m et cette topographie peut limiter la dispersion des particules polluantes dans l'air. Les dépassements sont plus marqués l'hiver, car la masse d'air très stable de cette période favorise l'accumulation des polluants dans les basses couches et cette même saison induit une forte augmentation des émissions du chauffage.

Enfin, l'agglomération est située à l'embouchure de la vallée de l'Arve, une des zones les plus polluées de France et régulièrement concernées par des pics de pollution. Les engagements du Plan Climat sur le volet air visent à agir

sur l'intégralité des sources de pollution atmosphérique et baisser l'exposition de la population.

Il est nécessaire de préciser que la Commune d'Etrembières est particulièrement touchée par la présence de particules fines en suspension (PM10) et qu'il s'agit d'un vrai enjeu de santé publique puisque les particules fines peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble :



Les particules en suspension, communément appelées « poussières », ont des sources multiples : elles proviennent en majorité de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (gaz d'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement et des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses et notamment les carrières. En effet, à l'échelle de l'agglomération, le pourcentage d'émissions dû aux carrières est très important, surtout si l'on considère que l'été le secteur de l'industrie représente 51% des émissions de particules.

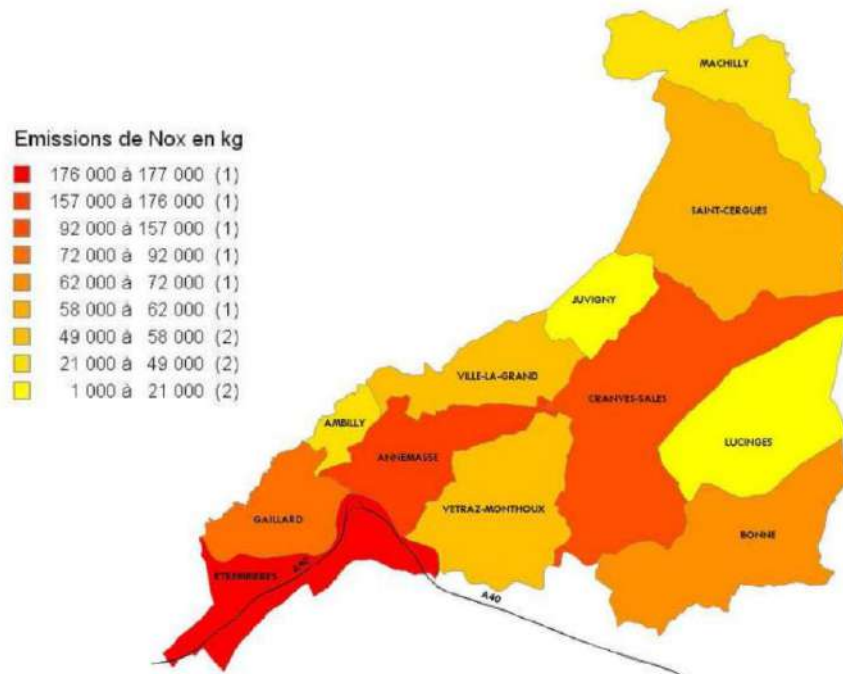
Au-delà, des particules fines, le territoire est particulièrement touché par les émissions d'oxyde d'azote. Le terme « oxydes d'azote » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ces composés sont formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N₂) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et de combustibles fossiles.

2.6.3. LE PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

La Commune d'Etrembières sera couverte par la PCAET d'Annemasse Agglomération. Le document est actuellement en cours de rédaction.

Répartition des émissions de NOx en 2007



ATOUTS	FAIBLESSES
- Un potentiel ENR diversifié permettant d'identifier plusieurs leviers pour favoriser une mixte énergétique - Un PCAET en cours de rédaction permettant de garantir la persévérance voire envisager l'amélioration du climat, de la qualité de l'air et de la production d'énergie. - Une bonne couverture du territoire par des espaces boisés et en herbe permettant de piéger le carbone	- La dépendance aux énergies fossiles et l'augmentation des coûts liés à ces dernières - Un parc immobilier ancien particulièrement énergivore - Une bonne mauvaise qualité de l'air notamment en lien avec la présence : - o De voies structurantes très empruntées - o D'activités de carrières particulièrement génératrices de particules fines
OPPORTUNITÉS	MENACES
- L'exploitation des potentiels d'énergie - L'application des actions du PCAET - Le développement de filières locales - Optimiser la rénovation du parc immobilier ancien	- La précarité énergétique des ménages - La multiplication des « passoires thermiques » - La précarité énergétique de mobilité entraînant un creusement des écarts sociaux - L'augmentation des maladies respiratoires en lien avec la dégradation de la qualité de l'air
ENJEUX	
• Améliorer la qualité de l'air et préserver les pièges à carbone existant sur le territoire • Explorer les potentiels d'énergie renouvelable • Prendre en compte les objectifs du futur PCAET • Favoriser et encourager les rénovations thermiques du parc immobilier ancien • Intensifier les propositions alternatives à la voiture pour les déplacements pendulaires	